


FONDO PIZZOFALCONE





LOUIS XIV,

SA COUR,

ET LE RÉGENT.

TOME SECOND.



LOUIS XIV,

SA COUR,

ET LE RÉGENT.

PAR M. ANQUETIL, Chanoine régulier de la Congrégation de France, Prieur-Curé de Château-Regnard, Correspondant de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, & Membre de l'Assemblée Provinciale de l'Orléanois.

TOME SECOND.





A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de MADAME, & de madame comtesse d'ARTOIS, rue des Mathurins, hôtel de Cluni.

M. DCC. LXXXIX.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

SOMMAIRES
DU SECOND VOLUME.

--- *Le cardinal d'Estrées.* --- *Desmarets, archevêque d'Auch.* --- *Seignelay & Pelletier.* --- *Embarras de madame de Maintenon.* --- *Brissack.* --- *Maintenon, dame de charité.*

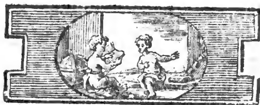
1684-85. *Son mariage.* --- *Dépôt des papiers d'état.*

1684-88. *Soumission des étrangers.* --- *Admiration des sujets.* --- *La place des Victoires.*

1685-88. *Maladie du Roi.* --- *Mort de Charles II.* --- *Le maréchal d'Humieres.* --- *Révocation de l'édit de Nantes.* --- *Inspirée par les Jésuites.* --- *Et par Louvois.* --- *Manege des ministres.* --- *Et de madame de Maintenon.* --- *Madame de Maintenon justifiée.* --- *Les conversions.* -- *Coislin, évêque d'Orléans.* --- *Le comte de Roye.* --- *Madame Pannache.* --- *Réflexions Sur les Fous.* --- *Sérieux de la cour.*

1686-88. *Mariage de mademoiselle de Nantes.* --- *Lettres interceptées.* --- *Retraite du grand Condé.* --- *Santeuil.* --- *Mort du grand Condé.* --- *Ligue d'Augsbourg.* --- *Saint-Cyr.* --- *Effets de la révocation de l'édit de Nantes.* --- *Fenêtre de Marly.*





LOUIS XIV, SA COUR, ET LE RÉGENT

DANS le portrait que nous avons tracé de Louis XIV, au moment où il fut surnommé *le Grand*, on a pu remarquer combien ce prince étoit délicat sur les bienséances ; on a par conséquent droit de conjecturer qu'il lui en coûta pour s'en écarter comme il fit, en canonisant, pour ainsi dire, ses foiblesses aux yeux de la nation, par la légitimation de ses enfants. La chose n'étoit pas difficile à l'égard de ceux de madame de la Valliere ; mais elle se trouvoit embarrassante pour ceux de madame de Montes-

pan, nés pendant le mariage subsistant des deux côtés. Achille de Harlai, pour lors procureur-général au parlement de Paris, fut consulté à ce sujet. Le caractere un peu singulier de cet homme célebre au barreau, mérite bien une digression. Ce sera aussi un exemple des jugements contradictoires auxquels les hommes publics sont exposés.

De Harlai.

On risqueroit de le peindre à son grand désavantage, si on se contentoit d'employer les couleurs de Saint-Simon, sans les adoucir. Il convient lui-même que dans un procès pardevant M. de Harlai, il se crut autorisé à le récuser. Par conséquent il le voyoit avec les yeux d'un plaideur mécontent. Il trace ainsi son portrait.

Saint-Simon, t. 1, premiere Partie, p. 30; & t. 4, p. 42.

« C'étoit un petit homme vigoureux & maigre, un visage en losange, un nez grand & aquilin, des yeux, dit-il dans un endroit, beaux, parlants, perçants, qui ne regardoient qu'à la dérobée, mais qui, fixés sur un client ou sur un magistrat, étoient pour le faire rentrer en terre. Il dit ailleurs, des yeux de vautour qui sembloient dévorer les objets & percer les murs.

Un habit peu ample, un rabat presque d'ecclésiastique, des manchettes plates comme eux. Il se tenoit en marchant un peu courbé, un air faux, plus humble que modeste, l'odeur hypocrite. Chez le Roi, il rasoit toujours les murailles, n'avançoit qu'en courbettes, à force de révérences respectueuses & comme honteuses, à droite & à gauche; mais il avoit grand soin de regarder du coin de l'œil si on le remarquoit. »

Guidé par sa prévention, Saint-Simon continue de présenter du plus mauvais côté, des qualités & des actions susceptibles d'interprétation favorable & même d'approbation. S'il convient « qu'Achille de Harlai étoit simple dans ses habits, modeste dans ses ameublements & ses équipages, quoique magnifique dans l'occasion, qu'il étoit toujours d'un maintien grave & imposant, sentencieux dans ses propos, avec tout l'extérieur des mœurs antiques, c'étoit, ajoute-t-il, par affectation, pour paroître se modeler sur les Achille de Harlai, les Bellievre, les de Thou, magistrats respectables dont il étoit

issu, dont il aimoit même à emprunter le langage gaulois; mais auxquels il ne ressembloit, ni pour la régularité de la conduite dans le secret de sa maison, ni par l'équité impartiale, ni par le désintéressement, ni par une probité pure & irréprochable. »

Sans songer qu'un procureur-général est le censeur des mœurs, Saint-Simon le blâme d'une remontrance qu'il a peut-être dû faire dans un temps où la prétention qu'il reprenoit n'étoit pas encore fort commune; mais il faut avouer qu'il auroit pu l'accompagner de moins de malice. « Les deux freres Doublet, conseillers, ayant acheté les terres de Persan & de Croy, se firent annoncer chez lui sous ce nouveau nom. Il les connoissoit parfaitement bien; mais, sur leur nom, le voilà courbé en révérences; puis se relevant, il les envisage comme cherchant à les reconnoître, & part de cette saillie mortifiante. *Ah! masques, je vous reconnois.* » De même, voyant entrer chez lui à la campagne, deux jeunes conseillers, avec une parure qui lui

sembloit trop cavaliere, « il appelle une maniere d'écuyer, & regardant un de ses laquais vêtu de gris, & la cravate passée comme eux dans la boutonniere : *Chassez-moi*, dit-il, *tout-à-l'heure ce coquin qui a la témérité de s'habiller comme ces messieurs.* » Il est vrai que la magistrature est une espece de sacerdoce, dont il seroit à desirer qu'on observât toujours les strictes bienséances.

On peut conclure de ces traits, que de Harlai n'étoit pas peu caustique. Il n'étoit pas non plus tendre pour beaucoup de plaideurs. On a vu sortir de son audience des femmes de condition tout en larmes, des seigneurs du plus haut rang rongés de colere. Il les désoloit par l'âcreté de ses reparties, & un sang-froid qu'ils trouvoient insultant. Il savoit cependant, quand il vouloit, rendre l'ironie moins amere, & dire beaucoup en peu de mots : témoin cette apostrophe pleine de sens. « Il reconduisoit les supérieurs des jésuites & des oratoriens, qui étoient prêts à plaider, & qu'il avoit appellés pour tâcher de les accommoder ; en les quittant, & leur

faisant une profonde révérence, il dit aux jésuites : *Il y a bien du plaisir, mes peres, à vivre avec vous*, puis tournant tout court vers les oratoriens, *& bien du bonheur, mes peres, à mourir avec vous.* »

Saint-Simon, malgré son préjugé, ne peut refuser à M. de Harlai « beaucoup d'esprit naturel & fort étendu, une grande connoissance du monde, sur-tout des gens avec qui il avoit affaire, beaucoup de belles - lettres. Il étoit très profond dans la science du droit, ce qui malheureusement est devenu si rare. Il avoit beaucoup de lecture, une grande mémoire, avec une lenteur à parler dont il s'étoit fait une étude, une justesse, une promptitude, une vivacité de repartie surprenante, & l'attention toujours présente. Supérieur aux plus fins procureurs dans la science du palais, doué d'un talent incomparable pour le gouvernement par lequel il s'étoit tellement rendu maître du parlement, quand il fut devenu premier président, qu'il n'y avoit aucun de ce corps qui ne fût devant lui comme un écolier, & que la grand'chambre & les en-

quêtes aſſemblées n'étoient que de petits garçons en ſa préſence. Il les dominoit & les tournoit comme il vouloit, ſans qu'ils s'en apperçuſſent, & quand ils le ſentoient, ſans qu'ils oſaſſent branler devant lui : & pour arriver à ce point d'autorité, il ne ſe donna jamais la peine de chercher à gagner aucun d'eux en leur permettant la moindre liberté ni familiarité auprès de lui. »

Pour dernier coup de pinceau, Saint-Simon dit qu'il étoit déteſté dans ſa famille ; « que dès qu'il appercevoit un intérêt ou une faveur à ménager, tout auſſi-tôt il étoit vendu. Enfin, ajoute-t-il, on ſait par quelle infamie il s'appropria le dépôt qu'Auvigni ſon ami lui avoit confié. » Nous répondrons à ce dernier grief par cette note de madame de Sévigné. « *Ecoutez*, dit-elle à madame de Grignan, ſa fille, *écoutez une belle action du Procureur-Général. Il avoit une terre de la maiſon de Bellievre, qu'on lui avoit fort bien donnée ; il l'a remiſe dans la maſſe des biens des créanciers, diſant qu'il ne ſauroit aimer ce préſent, quand il ſonge qu'il fait tort à des*

Saint-Simon, t. 1, ſeconde Partie, p. 30, 31.

T. 4, p. 46.

Sévigné, t. 3, p. 111.

créanciers qui ont donné leur argent de bonne foi. » Quant à son dévouement servile pour tout ce qui étoit faveur, sa vénalité, & la haine de sa
Ibid. t. 4, p. 23. famille, madama de Sévigné rapporte qu'étant Procureur-Général, pour faire chercher & arrêter un criminel protégé par des personnes puissantes, il n'a épargné ni ses peines ni sa bourse, & qu'il lui en a coûté à lui-
Ibid. t. 7, p. 182. même plus de deux mille écus. « *Sitôt qu'il a été nommé premier président, il a defendu*, dit-elle, *à son secrétaire & défendu d'un ton à être obéi, de prendre quoi que ce soit au monde, ni directement ni indirectement ; & pour l'y disposer plus agréablement, il lui a donné d'entrée de jeu deux mille écus comptant, & a augmenté ses appointements, qui étoient de huit cents francs, d'une fois autant ; il a traité ses autres domestiques à proportion, afin de les mettre à couvert de toutes tentations. Sa sœur, voyant sa dépense & sa table augmentées, lui a donné pour douze mille francs de vaisselle d'argent toute neuve, & ne veut pas en être remerciée.* »

Ce fut cet homme que madame de Montespan, autorisée par le Roi,

consulta pour faire réussir la légitimation de ses enfants. On lui fit voir en perspective, dit toujours Saint-Simon, l'office de chancelier, s'il réussissoit, & la confiance de la cour. Il s'y prit de loin, & commença par faire reconnoître un enfant illégitime du duc de Longueville & d'une femme mariée, dont il imagina de faire nommer le pere dans les lettres, sans aucune mention de la mere. Cette forme, dont on ne prévoyoit pas les conséquences, une fois passée au parlement, il ne fut pas difficile d'en obtenir autant pour les enfants de madame de Montespan, qui, sans qu'on fît mention d'elle, furent successivement légitimés au nombre de six : il n'y avoit que deux princes, le duc du Maine, & le comte de Toulouse, auxquels Mademoiselle donna une grande partie de ses biens, pour prix de la liberté du comte de Lauzun, toujours détenu à Pignerol.

Cette princesse gémissoit de sa captivité, mais n'osoit demander son élargissement, parce qu'on lui faisoit entendre que ses instances, loin d'être utiles au prisonnier, engageroient au

1675 – 81.

Délivrance de Lauzun.

Mademoiselle, t. 6, p. 201.

contraire à faire resserrer ses liens.
1675-81. « J'allois souvent, écrit-elle, chez madame de Montespan, & quand je lui parlois de M. de Lauzun, elle me paroissoit s'attendrir sur son sort. Songez, me disoit-elle, à ce que vous pourriez faire pour plaire au Roi, afin d'obtenir une grace qui vous tient tant au cœur. A force de propos de cette nature, je m'avisai qu'il pourroit bien être question de mon bien
P. 202. pour ses enfants. On me les envoyoit; je trouvois au duc du Maine un visage charmant & beaucoup d'esprit, & je m'y attachois si bien, que je résolus en moi-même de le faire mon héritier, pourvu que le Roi voulût rappeller M. de Lauzun, & consentir que je l'épousasse.

P. 203. » Je fus quelques jours à dire à madame de Montespan qu'il me passoit bien des choses par la tête, & qu'il faudroit que nous eussions une conversation ensemble. Comme elle étoit plus habile que moi, & que la passion de réussir pour le duc du Maine, n'étoit pas si violente que celle qui me faisoit agir, elle mettoit plus de sang-froid dans ses dé-

marches. Elle ne se pressa donc pas d'écouter ma proposition. Impatientée d'attendre, je la fis faire par un tier. On peut juger comme mon envoyé fut reçu. Quand j'allai voir madame de Montespan, elle m'accabla de remerciemens; mais elle me dit qu'il n'en falloit parler au Roi que quand on auroit pris toutes les mesures nécessaires pour parvenir où je voulois aller. D'ailleurs elle me loua beaucoup de ma constance pour M. de Lauzun, m'exhorta à m'y affermir, parce que, comme je l'ai bien reconnu depuis, plus elle verroit que je m'y attacherois, plus elle seroit sûre de parvenir à ses fins. *Ce que vous voulez faire pour le duc du Maine*, ajouta-t-elle, *plaira fort au Roi*, *qui l'aime tendrement, & vous ne pouvez douter qu'après cela il ne fasse tout ce que vous voudrez.* 1675 - 81.

» Le lendemain, changement de langage; on me dit, comme par réminiscence, que le Roi s'étoit malheureusement engagé par ses lettres écrites à tous ses ambassadeurs, de ne jamais consentir à mon mariage. *C'est un tour des ennemis de M. de Lau-* P. 204.

1675-81. *zun, qui croient par-là avoir lié le Roi ; mais ne désespérons de rien. Les conjonctures des temps changent bien les affaires. A propos du Roi*, ajouta-t-elle d'un ton de confiance, *vous desirez que M. de Lauzun sorte, vous faites des propositions pour cela ; mais à quoi voulez-vous qu'elles servent, si vous ne me dites d'en parler au Roi ? Il ne peut pas deviner.* Je témoignai que j'y étois disposée. Alors elle me fit ainsi ma leçon. *Il faudra expliquer au Roi les vues que vous avez pour M. le duc du Maine, par l'amitié que vous avez pour Sa Majesté ; mais ne lui parlez pas d'abord de M. de Lauzun. Il a peut-être autant d'envie que vous de le faire sortir ; mais je le crois retenu pour le moment par de certaines considérations qui cesseront. Ce point du traité sera un objet de négociation entre vous & le Roi. Ne serez-vous pas bien aise d'avoir une affaire secrete à ménager avec Sa Majesté, une affaire dont l'issue surprendra tout le monde ?*

P. 205. » Qu'on est crédule quand on desire ! Me voilà donc engagée à offrir au Roi mon présent, sans parler de M. de Lauzun. Il me reçut avec l'air de la plus grande affection. *Madame*

de Montespan, me dit-il, *m'a appris la bonne volonté que vous avez pour le duc du Maine. J'en suis touché, comme je dois. Je vois que c'est par amitié pour moi que vous le faites. Ce n'est qu'un enfant qui ne mérite rien par lui-même. J'espere que ce sera un jour un honnête homme, & qu'il se rendra digne de l'honneur que vous voulez lui faire. Pour moi, je vous assure qu'en toute occasion, je vous donnerai des preuves de mon amitié.* De ce moment, ce ne fut plus de la part de madame de Montespan qu'attentions, prévenances épanchements de reconnoissance; elle ne pouvoit se passer de moi. Le Roi aussi me parloit plus souvent & plus familiérement qu'à l'ordinaire; mais rien de M. de Lauzun, ni moi non plus, parce qu'on me souffloit sans cesse à l'oreille de prendre patience, & que je m'imaginois qu'après la promesse que je venois de faire, je le verrois arriver au moment que je m'y attendrois le moins. 1675 - 81. P. 206.

» Mais j'étois bien loin de mes espérances. Ce n'étoit pas une simple promesse dont on prétendoit se contenter, on vouloit me lier, me gar- P. 207.

rotter par une donation entre vifs &
1675 - 81. irrévocable de la principauté de Dombes & du comté d'Eu. La propofition me furprit. Je répondis que je comptois ne le faire que par teftament. On m'affura que le Roi l'avoit entendu autrement, & qu'il le defiroit. Madame de Montefpan fit entrer Colbert & Louvois dans cette affaire. A moi, on ne me difoit que des douceurs ; mais on en agiffoit bien autrement avec mon intendant Baraille, que j'avois chargé de mes intérêts. On lui difoit : *on ne fe moque point du Roi, & quand on lui a promis, il faut tenir.* J'avois beau me récrier fur la nature de ma promeffe; on lui déclara que fi je ne l'exécutois pas fuivant la forme qu'on defiroit, on le mettroit
P. 208. à la Baftille. La menace m'alarma ; je confentis à tout ce qu'on voulut, & je fis la donation de la principauté de Dombes, du duché d'Aumale, & du comté d'Eu. Quand je fus rentrée dans ma chambre, je laiffai tomber mon miroir, & toute effrayée, je dis à Baraille : je meurs de peur que ce ne foit un augure que je me

repentirai de ce que je viens de faire (1). » 1675-81.

Le prétendu pronostic de Mademoiselle eut des suites qui la confirmerent sans doute dans son préjugé. Elle continue ainsi son récit : « *Apres ma donation, ce furent des remerciements, des promesses sans fin & sans bornes : vous avez fait un tour habile & d'une bonne tête ; le Roi, qui vous a aimé jusqu'à présent comme sa cousine-germaine, va vous considérer comme sa sœur. Ceci va augmenter son amitié & sa confiance, & vous lier très-étroitement. Il ne songera* p. 209.

(1) Ce trait de foiblesse de la princesse, qui survient à travers une affaire si importante, en rappelle un autre plus surprenant d'un maréchal de France. Le comte de Montrevel dont il est question, « avec de l'esprit & une valeur brillante, » favori des femmes, en avoit les foi- » blesses. Prêt à partir pour l'Alsace son » gouvernement, il dînoit chez Biron, » depuis duc, pair & maréchal de » France. Une saliere se renversa sur » lui ; il pâlit, se trouve mal, s'écrie » qu'il est mort : on le porte de la table » chez lui ; la fievre le prend, & il » meurt quatre jours après. » *Saint-Simon, t. 7. p. 53.*

1675-81. *qu'à vous donner des marques de sa reconnoissance, qu'à vous faire tous les plaisirs qu'il pourra imaginer. Vous serez de tout, & il voudra que tout le monde voie la considération qu'il aura pour vous.* On est curieux de savoir à quoi aboutirent ces belles promesses : à me dire quelques jours après avec un air de

P. 219. tristesse : *J'en suis fâchée, mais il ne faut pas vous flatter; le Roi ne donnera jamais un consentement public à votre mariage. Mais si vous le faites, il ne fera pas semblant de le savoir, & grondera ceux qui le lui diront, & pour vous, ce sera tout de même. Quoi*, répondis-je, *il vivra avec moi comme mon époux, & ne le sera pas publiquement ! Qu'en croira-t-on ? & mon honneur ? Bon*, répliqua madame de Montespan, *votre conscience vous rassurera; croyez-moi, vous en serez mille fois plus heureuse; M. de Lauzun vous en aimera davantage, le mystere aiguise l'amour.* » La princesse avoit près de cinquante ans, quand la maîtresse de Louis XIV lui débitoit ces axiomes de galanterie, & elle ne s'appercevoit pas qu'à son âge c'étoit une véritable ironie.

P. 221. Mais son plaisir, si elle en prit à

ce

ce projet, ne dura pas long-temps. Le Roi lui fit dire nettement qu'il ne 1675-81.
vouloit pas qu'elle songeât jamais à épouser M. de Lauzun. Il est vrai qu'en même temps il lui accorda la liberté de *son bon ami. Mais quelle liberté ?* s'écrie-t-elle, celle d'aller prendre les eaux de Bourbon, gardé par des mousquetaires; ensuite de demeurer dans le château de Châlons-sur-Saône, toujours gardé: après cela d'aller à Amboise sans gardes; enfin de venir à Paris, & de voir le Roi, mais seulement une fois. « Son retour, dit madame de Sévigné, *fut une bombe au milieu des Favoris.* » C'est-à-dire qu'ils s'imaginerent qu'il alloit les écarter tous ; mais ils furent agréablement trompés, parce qu'après avoir salué le Roi, il ne reparut plus à la cour.

P. 227.
P. 233.
P. 235.

Mademoiselle le fut au contraire très-désagréablement. Elle s'attendoit de la part de son captif délivré, à des empressements, à des transports, & elle ne trouva que froideur & indifférence. Quarante mille livres de rente qu'elle lui laissoit, auroient bien dû fondre cette glace ; mais Lauzun, qui

P. 230.

1675-81. ne manquoit pas de bien, parce que madame de Nogent sa sœur, pendant

p. 251, 252, 253, 254. onze années de prison, lui avoit accumulé ses revenus, auroit bien mieux aimé rentrer dans le monde par sa charge auprès du Roi, par quelque commandement distingué, ou par une ambassade. Il ne pardonnoit pas à Mademoiselle d'avoir fait de si grands sacrifices, uniquement pour l'avoir auprès d'elle. Pour lui, il se défendoit de cette assiduité, tant qu'il pouvoit, & souvent même jusqu'à manquer

p. 238 & *suiv. jusqu'à la fin.* aux bienséances. La princesse s'en plaint amérement dans ses mémoires. Malheureuse d'avoir conservé presque jusqu'à sa mort un attachement qu'elle auroit dû finir noblement, en éloignant l'ingrat immédiatement après qu'elle lui eut procuré la liberté, & qu'elle l'eut comblé de bienfaits.

Saint-Simon, t. 5, *p.* 348. Saint-Simon ajoute à ce récit, des éclaircissements qui nous font connoître les motifs du transport de Lauzun dans différentes prisons avant son entiere liberté. « Mademoiselle, dit-il, avoit assuré à M. de Lauzun, quand leur mariage fut rompu, le comté

d'Eu & le duché d'Aumale. Il fallut le faire renoncer à ces deux bons morceaux, pour qu'elle pût en disposer en faveur du duc du Maine. La princesse ne pouvoit se résoudre à passer sous ce joug, & à priver Lauzun de ses bienfaits. Elle fut priée jusqu'à la menace par les ministres; tantôt Louvois, tantôt Colbert; plus contente de celui-ci, parce qu'il avoit été autrefois ami de Lauzun, & qu'il la manioit plus doucement. L'autre, ennemi déclaré du prisonnier, étoit réservé à porter les paroles dures, & les portoit plus durement encore. Mademoiselle savoit que le Roi ne l'aimoit pas, depuis ses comportements pendant la fronde; que ce ne seroit par conséquent pas pour l'obliger qu'il donneroit la liberté à Lauzun, mais uniquement pour l'intérêt de ses enfants naturels; qu'ainsi il falloit donner tout ce qu'on demandoit, sans même espérer de rien rabattre de ce que Lauzun possédoit déja; elle y consentit donc, mais avec les plaintes & les larmes les plus ameres.

1675 - 81.

» La chose ne pouvoit s'effectuer que par la renonciation de Lauzun;

1675-81. & pour sa validité, il falloit qu'il fût en liberté. Tellement qu'on prit le biais, qu'il avoit besoin des eaux de Bourbon, & mademoiselle de Tours, fille de madame de Montespan aussi, afin que cette dame y conduisant sa fille, pût conférer avec lui. Il y fut amené & gardé par un détachement de Mousquetaires commandés par Maupertuis. Il eut plusieurs conférences avec madame de Montespan; mais il fut si indigné du grand dépouillement qu'on lui proposoit, qu'il aima mieux retourner en prison, & il fut reconduit à Pignerol comme il en avoit été amené. Cette fermeté n'étoit pas le compte du Roi ni de sa maîtresse. On lui envoya madame de Nogent, sa sœur, à qui il avoit des obligations, & qu'on savoit avoir de l'empire sur lui.

Madame de Nogent. *Saint-Simon, t. 5, p. 346. Mademoiselle, t. 6, p. 170.*

» Cette femme n'étoit guere moins que son frere douée de l'esprit d'intrigue, mais bien plus suivi. Elle avoit aussi comme lui, du singulier dans le caractere. Après la perte de son mari, qui fut tué au passage du Rhin, elle se condamna à un deuil éclatant, qu'elle garda toute sa vie,

avec toutes ses contraignantes bienséances. Elle en donna l'exemple, que d'autres imiterent. » Savoir si ce fut avec plus de bonne foi ; car Mademoiselle rapporte que ce mari si pompeusement regretté ; étoit assez mal avec son Artemise & prêt à s'en séparer quand il mourut. 1675-81.

« Elle travailla tant auprès de son frere, qu'elle obtint le consentement desiré. Il fut donc reconduit à Bourbon dans l'automne de 1680, sous le même prétexte du besoin des eaux, & la même escorte. Il y fit sa renonciation. Les mousquetaires prirent congé de lui, & il eut la permission d'aller demeurer à Angers, où il avoit une sœur abbesse du Ronceray. La ratification ne se fit qu'au commencement de février 1681, afin de lui donner un plus grand air de liberté. Ainsi Lauzun n'eut de Mademoiselle que Saint-Fargeau & la baronnie de Thiers en Auvergne. Il fut quatre ans à se promener dans la province, où il ne s'ennuya pas moins que Mademoiselle faisoit de son absence. Elle cria, se fâcha contre madame de Montespan, se plaignit

1675-81. hautement, qu'après l'avoir impitoyablement pressurée, on la trompoit encore en tenant Lauzun éloigné. Elle fit tant de bruit, qu'elle obtint son retour à Paris, & permission d'aller par-tout, excepté à la cour. Il voyoit assez assidument la princesse ; mais non pas apparemment comme elle auroit voulu, puisqu'elle s'en plaint si douloureusement dans ses mémoires. »

Il résulte de ces deux récits, quoiqu'un peu différents, que la *flatteuse* & *le bon ami* reconnurent également la tendresse de la bienfaitrice surannée, & qu'elle n'eut pas plus de satisfaction de l'une que de l'autre. On ne peut ni nier ni assurer que la princesse ait suivi le conseil de madame de Montespan, & qu'elle ait ou non contracté le mariage secret. On sait seulement que Lauzun vivoit très-familiérement avec elle (1).

(1) La tradition de la ville d'Eu, où elle a demeuré quelques années depuis l'élargissement de Lauzun, est qu'il y venoit fréquemment. On montroit encore, en 1744, l'appartement qu'on disoit qu'il occupoit dans le château au-

« Il ſe jeta dans le gros jeu, y fut
extrêmement heureux, toujours beau 1675 - 81.

---

deſſus de celui de la princeſſe, avec un eſcalier dérobé qui donnoit dans ſon alcove. On m'a raconté de lui des traits d'humeur que Mademoiſelle ſupportoit avec la patience d'une épouſe ſoumiſe. J'ai vu cette année 1744, au Tréport, une grande fille de la taille de Mademoiſelle, reſſemblant beaucoup à ſes portraits qui ſont en grand nombre dans le château d'Eu. Elle paroiſſoit avoir entre ſoixante-dix & ſoixante-quinze ans. On la diſoit, dans le pays, fille de la princeſſe. Elle paroiſſoit le croire elle-même, vivoit d'une penſion de quinze cents livres, qui lui étoit exactement payée ſans qu'elle ſût de quelle part, & habitoit la ſeule jolie maiſon de ce bourg, dont elle ne payoit point de loyer, quoiqu'elle n'eût aucun acte de propriété. Mademoiſelle, née en 1627, avoit cinquante-quatre ans en 1681, le ſeul temps où elle pût épouſer Lauzun, ne l'ayant point fait avant ſa priſon. Par conſéquent, ou la demoiſelle du Tréport n'étoit pas ſa fille, ou elle l'avoit eue avant la priſon ſans mariage préalable, c'eſt-à-dire, en l'année 1670, âgée pour lors de quarante-deux ans : ce qui donne ſoixante-quatorze ou ſoixante-quinze ans à la demoiſelle du Tréport en 1744.

1675 – 81. & sûr joueur, & prêtant fort noblement. Il étoit assidument du jeu de Monsieur, au Palais-Royal & à Saint-Cloud ; mais plus il se trouvoit près de la cour, plus la défense d'en approcher lui étoit insupportable. Enfin, n'y pouvant plus tenir, il fit demander au Roi la permission d'aller en Angleterre, où on jouoit beaucoup & fort gros jeu. La fortune l'y suivit & lui procura, quelques années après, un retour brillant. »

Voyages de Madame de Maintenon.

La Beaumelle, t. 2, p. 114.

Il ne paroît pas que madame de Maintenon ait influé en rien dans le marché fait en faveur du duc du Maine, son éleve favori. Elle l'avoit mené en 1675 à Bareges, pour voir si les eaux minérales auroient plus de succès que les remedes du médecin Flamand. Pendant ce voyage, une fievre inflammatoire conduisit le jeune Prince aux portes du tombeau. Le médecin Fagon, qu'elle avoit mené avec elle, l'en tira. Cette guérison lui mérita la confiance de madame de Maintenon, & causa sa fortune. « Elle fut magnifiquement reçue en Guyenne, dont le maréchal d'Albret étoit gouverneur. J'ai, dit l'auteur

des mémoires, la lettre dans laquelle le Roi lui prescrivoit les honneurs qu'il vouloit qu'on rendît à son fils. Il y parle de madame de Maintenon avec l'embarras d'un homme qui commençoit à sentir pour elle un penchant qu'il savoit que le maréchal avoit eu, & qu'il lui soupçonoit encore. Elle revint par le Poitou, vit tous ses parents, en fut reçue comme étant dans la faveur, leur en sut gré comme si elle n'y étoit pas, renoua avec les Villette qui l'avoient oubliée depuis sa conversion, paya un reste de pension qu'elle devoit aux ursulines de Niort, se convainquit qu'elle étoit d'une des meilleures familles de la province, & n'en fut pas plus vaine. »

1675 - 81.

Au retour d'un autre voyage à Bagneres, en 1678, elle passa par Cognac, dont le comte d'Aubigné, son frere, étoit gouverneur, & où il résidoit. « Il signala son zele par la réception qu'il fit au duc du Maine. Pendant le cours d'une longue vie, ce fut le seul plaisir qu'il donna à sa sœur. On le représente comme un grand dissipateur, libertin, débauché, di-

Le comte d'Aubigné.

La Beaumelle, t. 2, p. 141.

Saint-Simon, t. 1; seconde partie, p. 10.

1675 - 81. gne d'être renfermé; mais plaisant, avec de l'esprit & des saillies auxquelles on ne s'attendoit pas. Sans discrétion ni retenue, content, pourvu qu'il fît rire, fût-ce de lui-même ou de sa sœur, dont il racontoit, à qui vouloit l'entendre, le mariage avec Scaron, les liaisons avec Villarceaux, & quelques aventures aux hôtels d'Albret & de Richelieu, faisant ces récits d'un ton qui rendoit ces liaisons au moins suspectes; malgré cela, *bon homme*, » dit Saint-Simon. Quelle haïssable bonhommie!

1678 - 81. Il se maria en 1678, sans trop consulter sa sœur, qui auroit pu lui procurer un parti plus avantageux que Genevieve Pietre, fille du procureur du Roi de la ville de Paris. Madame de Maintenon lui donna des avis que nous rapporterons, parce qu'ils peignent les usages du temps. « Je souhaite, lui dit-elle, que vous ne vous soyez pas marié, simplement pour avoir une femme chez vous. Faites de la vôtre une femme raisonnable. C'est une fille gâtée; que le mariage la corrige! Elle a de la piété, qu'elle en ait encore davantage! En cela

Lettres de Maintenon, t. 1, p. 148.

votre intérêt eſt conforme à celui de Dieu, car, quoique laide, elle trouveroit encore des amants. Nulle familiarité avec les hommes, elle eſt très-dangereuſe. Elle aime fort ſa petite perſonne : laiſſez-la ſe couvrir de vert & d'incarnat, elle eſt d'âge à cela. Donnez-lui une ſomme par année pour ſes habits, c'eſt prévenir les querelles qui troublent les familles, & l'accoutumer à l'économie. Madame d'Aubigné me paroît modeſte; laiſſez-lui cette pudeur qui ſied ſi bien, & que tant d'inſenſés maris ôtent les premiers à leurs femmes. Qu'elle ne s'habille jamais devant les hommes! qu'elle faſſe tous les jours la priere en public! On doit cet exemple à ſes domeſtiques; & ici, à la cour, où on fait le mal avec tant d'effronterie & le bien avec tant de négligence, on ne manque point à ce devoir. Qu'elle apprenne à demeurer chez elle, à lire de bons livres, & à travailler. Ne vous négligez pas vis-à-vis l'un de l'autre pour les petites choſes. J'ai toujours vu que les grandes averſions ne naiſſoient que de bagatelles qui revenoient ſouvent. Il 1678-81.

1678 – 81. n'y a qu'à se livrer peu dans les commencements, s'observer, se respecter mutuellement, & tout va bien dans la suite, de lui-même & sans effort. Réglez votre dépense (1); c'est notre vanité qui étend nos besoins. La nature n'en donne que d'aisés à satisfaire. Souvenez-vous de ne jamais parler ni en bien ni en mal de votre femme : c'est le plus sot des personnages. Ne l'entretenez point non plus de vos prétendues bonnes fortunes &

(1) Pour douze personnes, le maître & la maîtresse, trois femmes, quatre laquais, deux cochers, un valet de chambre, quatre chevaux, une table honnête, l'entretien proportionné, & le loyer d'une maison, il en coûtoit, en 1678, douze mille livres. Voyez le détail dans les lettres de Maintenon, t. 1, page 169. Mais l'argent, pendant presque tout le regne de Louis XIV, n'étoit qu'à vingt-sept livres le marc; il est actuellement à cinquante-deux livres, c'est presque moitié de différence; ainsi les douze mille livres de 1678 valent à peu près vingt-deux mille livres de 1786, ce qui met les denrées presque au même prix dans ces deux époques.

de vos galanteries. Elle vous croira, ou elle ne vous croira pas. Si elle ne vous croit pas, elle vous méprisera pour vos mensonges. Si elle vous croit, vous l'enhardirez au mal, par les exemples que vous lui fournirez. » 1678-81.

Le comte d'Aubigné ne profita pas apparemment de ces sages conseils; car il y eut entre lui & sa femme une dissention si marquée, qu'elle obligea madame de Maintenon à les séparer. « Il y avoit près de Saint-Sulpice une communauté, où vivoient en commun des gentilshommes, ou soi disant tels sous la direction de quelques prêtres. Elle engagea son frere à s'y retirer, & sa belle-sœur à entrer dans une communauté. Ils se laisserent conduire, la femme en murmurant, le mari en plaisantant de ce que sa sœur vouloit lui faire accroire qu'il étoit dévot. Il n'y fut pas long-temps sans revenir à ses habitudes de jeunesse. Il s'éclipsoit des semaines entieres, qu'il passoit avec des connoissances faites dans les promenades publiques, où il étoit accoutumé à trouver les proxénetes de ses plaisirs. On le ramenoit à sa retraite, il s'échappoit

Saint-Simon, t. 1, seconde partie, p. 13.

1678 – 81. encore. Enfin on lui donna des gardiens qui ne le quittoient point d'un pas, & le désoloient ; mais il leur rendoit bien la pareille par ses boutades. »

La Beaumelle, t. 2, p. 155, 156. Avant que de le séquestrer ainsi, madame de Maintenon avoit fait l'impossible pour le corriger. « Elle étoit désolée de n'avoir pas dans son frere un homme qu'elle pût montrer. Le Roi, à qui elle s'étoit hasardée de le faire connoître, le méprisoit ; & rien ne prouve mieux son ascendant sur Louis XIV, que d'avoir pu procurer à son frere un grand gouvernement, & l'ordre du Saint-Esprit. » Il n'avoit jamais été que capitaine d'infanterie, & parloit toujours de ses vieilles guerres. A l'entendre, c'étoit une grande injustice de ne l'avoir pas fait maréchal de France. Il s'en expliqua un jour assez plaisamment à l'égard de Vivonne, que les satiriques de la cour disoient n'être parvenu à cette dignité que par le crédit de madame de Montespan, sa sœur. D'Aubigné mettoit sur une carte des monceaux d'écus, sans compter. " Vivonne entrant dans la salle, s'écria : *Il n'y a*

que d'Aubigné qui puisse jouer si gros jeu. C'est, répliqua brusquement celui-ci, *c'est que j'ai eu mon bâton en argent.* » 1678 - 81.

A la vérité, la faveur eut quelque part à la promotion du maréchal de Vivonne ; mais il la mérita peu de temps après, en battant les Espagnols devant Messine. Cependant, quant à son mérite de général, un trait malin, rapporté par Choisy, pourroit en faire douter, si les gens caustiques étoient toujours bons juges. Ecrivant de Messine au Roi, il finissoit sa lettre par ces mots : « *Nous avons besoin de dix mille hommes pour soutenir l'affaire.* » Il la donna à cacheter à du Terron, intendant de l'armée, qui, après ces mots, *dix mille hommes*, ajouta, *& d'un général...*

Vivonne.

Choisy 1, *p.* 162.

L'année 1679 est remarquable par deux mariages & une disgrace. Le mariage fut celui de Marie - Louise d'Orléans, fille de l'aimable Henriette, avec Charles II, Roi d'Espagne. Elle s'étoit flattée d'épouser le Dauphin, ce qui lui donna d'abord beaucoup d'éloignement pour ce mariage, & de chagrin quand il fut conclu. Mademoiselle l'avoit prédit, elle qui,

Mariage de mademoiselle d'Orléans.

ayant aſpiré à la main de Louis XIV, ſavoit ſi bien ce que coûte un eſpoir fruſtré. « *N'amenez pas ſi ſouvent* » *votre fille à la Cour*, diſoit-elle à Mon- » ſieur, *cela lui donnera du dégoût pour* » *les autres partis, & ſi elle n'epouſe* » *pas M. le Dauphin, vous empoiſonnerez* » *le reſte de ſa vie par l'eſpérance qu'elle* » *en aura eue.* » On plaint le ſort des princeſſes que leur rang immole à l'intérêt de l'état, quand on voit celle-ci atteſter par ſes ſanglots la douleur amere qu'elle éprouvoit en quittant tout ce qu'elle aimoit, pour aller ſe livrer à une cour inconnue, à un mari dont l'humeur ſombre & retirée, dont la foible ſanté faiſoient enviſager plus de déſagréments que de plaiſirs. « *Tels ſont*, diſoit madame de Maintenon, citée par madame de Sévigné; *tels ſont les noirs chagrins qui voltigent autour du trône. Qui pourroit voir ſans être ému, les rages des ambitieux, les déſeſpoirs des favorites, dans le temps que leurs places paroiſſent ſi miraculeuſes, les triſtes ennuis des dames de Verſailles, dont peut-être la plus enviée n'eſt pas la plus exempte? Concluons que dans ce pays,*

1675-81.

Mademoiſelle, t. 6, p. 188.

Sévigné, t. 4, p. 320, 330.

Sévigné, t. 2, p. 362. *Lettres de Maintenon*, t. 2, p. 98.

pour peu de grandeur qu'on ait, on en a toujours plus que de bonheur. 1675-81.

Le second mariage fut celui de Marie-Anne de Bourbon, fille de la duchesse de la Valliere, avec le prince de Conti. Le motif & le but de ce mariage de la part de la maison de Condé, sont exprimés dans le compliment badin du comte de Grammont à l'époux. « *Monsieur*, lui dit-il, *je me réjouis fort de votre mariage; croyez-moi, ménagez le beau-pere, ne le chicanez pas, ne prenez pas garde à peu de chose avec lui. Vivez bien dans cette famille, & je vous réponds que vous vous trouverez fort bien de cette alliance.* Le Roi maria sa fille comme si elle avoit été celle de la Reine qu'il eût mariée au Roi d'Espagne. Il lui donna cinq cent mille écus d'or, comme on fait toujours avec ces couronnes, hormis, dit madame de Sévigné, que ceux-ci seront payés, & que les autres fort souvent ne font qu'honorer le contrat. Tout le monde a été faire compliment à la sainte Carmélite. Elle a parfaitement bien accommodé son style à son voile noir, & mêle sa tendresse de mere

Mariage de mademoiselle de Blois.

Caylus, p. 59.

Sévigné, t. 5, p. 12 & 20.

1675 - 81.

à celle d'épouse de Jesus Christ.»

Disgrace de Pomponne.

D'Argenson, p. 104. Sévigné, t. 4, p. 376, 410; & t. 5, p. 3 & 75. Saint-Simon, t. 1, seconde partie, p. 83.

Enfin, la disgrace fut celle de M. de Pomponne, qui succomba victime, dit-on, de la jalousie de Colbert & de Louvois, mais victime aussi, on ne peut le dissimuler, de sa propre négligence, que ses ennemis surent faire valoir contre lui. « Il les offusquoit au conseil, par sa connoissance des affaires générales de l'Europe, des maisons, de leurs alliances, de leurs intérêts, des ressorts de leur politique; & quand ils se hasardoient de le contredire sur ces objets, sans sortir de sa modération & de sa douceur ordinaire, d'un mot placé à propos & bien appuyé, il les en faisoit repentir. Il est vrai qu'il n'empiétoit pas sur leur département; mais ils auroient voulu entrer dans le sien, & ils ne lui pardonnoient pas de s'en voir repoussés, & sans pouvoir s'en plaindre.

» Autre grief, & grief très-important; c'est que le Roi l'estimoit beaucoup, & lui marquoit une extrême considération : mais les ministres en étoient consolés par un défaut de Pomponne, très-grand dans

l'opinion de Louis XIV; c'étoit son nom, les liaisons de sa famille avec les jansénistes. *Sa signature*, dit madame de Sévigné, *étoit un crime*. Il ne se pouvoit que le Roi, dans ces dispositions, ne souffrît souvent avec ce ministre. Sa confiance étoit gênée en certaines occasions, & cet état violent se montroit quelquefois. Colbert & Louvois s'en apperçurent, & quoique peu d'accord ordinairement, ils se concerterent en cette occasion, se mirent ensemble à la sape, se relayerent, &, comme c'est la derniere goutte d'eau qui fait déborder le vase, une faute qui auroit peut-être été pardonnée sans les insinuations précédentes, détermina le Roi au sacrifice qu'on poursuivoit si vivement. 1675 - 81.

» Il faisoit alors traiter le mariage du Dauphin avec une princesse de Baviere, & on attendoit chaque jour le courier qui devoit apporter la conclusion. Dans ce moment critique, il crut qu'il auroit bien le temps d'aller passer quelques jours à Pomponne. Madame de Soubise, fort son amie, alors dans l'éclat de sa beauté & de sa faveur, étoit instruite du

1675-81. manege ; elle le conjura de remettre ce petit voyage ; elle s'avança jusqu'à lui dire qu'elle voyoit quelque nuage qui devoit le déterminer à ne pas s'absenter ; mais elle n'osa s'expliquer davantage, & se contenta de le presser autant qu'il lui étoit possible. Les gens les plus parfaits ne sont pas sans défauts. Fixé à son idée, Pomponne ne put comprendre ce que madame de Soubise vouloit qu'il entendît, ni ne voulut sacrifier ce petit voyage à son conseil & à son amitié. A peine est-il parti, que le courier arrive chargé des dépêches & d'une lettre particuliere à M. de Louvois, qui avoit des gens par-tout. Il la porte aussi-tôt au Roi, qui s'étonne de ne point recevoir des nouvelles d'ailleurs. Le courier arrivé à Paris le jeudi 16 novembre, étoit parti pour Pomponne. On le renvoie porter les papiers au secrétaire chargé de chiffres. Celui-ci étoit allé se divertir pendant l'absence du ministre, & ne put se mettre au travail que le vendredi. Pendant ce temps, Colbert & Louvois attisent l'impatience du Roi, & font si bien, que, de retour à Paris

le samedi, Pomponne trouve un ordre du Roi, de lui envoyer les papiers avec sa démission, & de s'en retourner dans son château. 1675-81.

» Ce grand coup frappé, Louvois, dont Colbert, qui avoit ses raisons, avoit exigé le silence à l'égard de le Tellier, son pere, se hâte de lui aller conter la menée & le succès. *Mais*, lui dit le vieux ministre, *avez-vous un homme tout prêt pour mettre à cette place? Non*, répond Louvois, *on n'a songé qu'à se défaire de celui qui l'occupoit, & maintenant qu'il n'y est plus, on ne manquera pas de trouver pour lui succéder. Vous n'êtes qu'un sot, mon fils, avec tout votre esprit & toutes vos vues*, répliqua le Tellier; *Colbert en sait plus que vous, & vous verrez qu'actuellement il a proposé le successeur. Vous allez être pis qu'avec l'homme que vous avez chassé, qui du moins n'étoit pas plus à Colbert qu'à vous. Je vous le répete, vous vous en repentirez.* En effet, Colbert s'étoit assuré de la place pour son frere de Croissi, alors envoyé à Aix-la-Chapelle. Ce fut un coup de foudre pour Louvois, une surprise qui le brouilla plus qu'auparavant avec Colbert, & par suite avec Croissi.

1676-81. » Pomponne se trouva ainsi sans place avec huit enfants, peu de biens, & de grosses dettes. Le Roi lui continua sa pension de ministre, &, le premier moment de colere passé, lui marqua tous les égards compatibles avec l'état de disgrace. Il eut presque aussi-tôt permission de revenir & de demeurer à Paris. Tout le monde s'empressa de lui montrer la part qu'on prenoit à son malheur. Les ministres étrangers, qui l'aimoient personnellement, continuerent à avoir pour lui les mêmes déférences; mais ils n'étoient pas fâchés d'être délivrés de sa capacité.

» Il ne se passa pas quatre mois que le Roi ne voulût le voir. Il le reçut dans ses cabinets de derriere, & le traita en prince qui le regrettoit. Depuis ce temps, il lui parloit très-gracieusement dans ses audiences, & quelquefois, mais rarement, de ses affaires. A la fin, dans une audience plus particuliere, Louis XIV lui témoigna la peine qu'il avoit sentie en l'éloignant, & celle qu'il ressentoit encore. Pomponne lui ayant répondu avec le respect & l'affection

qu'il devoit, le monarque lui dit : j'ai toujours envie de vous rapprocher de moi, je ne le puis encore : mais je vous demande votre parole de ne point vous excuser quand je vous manderai, & gardez-moi le secret. Pomponne le promit, & Louis l'embrassa. » 1675-81.

Changements dans le militaire en 1680.

Quoique Louvois profitât moins de cette disgrace que Colbert, tout l'odieux en tomba sur le premier, parce qu'il étoit plus haï. Il avoit fait dans l'état militaire des changements dont les gens de qualité, qui donnent souvent le ton en fait de murmures, se plaignoient hautement, parce qu'il ne les ménageoit pas plus que les autres, & aussi, il faut l'avouer, parce qu'il y mettoit bien de la dureté. Madame de Sévigné en rapporte cet exemple. « On a trouvé monsieur.... un paresseux, un homme haïssant le métier, ce qui s'appelle le contraire d'un bon officier; qu'a-t-on fait ? Sa charge achetée quarante mille écus, on l'a taxée à cent mille francs, avec ordre de s'en défaire à ce prix, & on l'a obligé d'en prendre une autre plus chere que

Sévigné, t. 4, p. 166.

1675 - 81. sa valeur, ou rien. Sa femme a crié, s'est jetée aux pieds du Roi, qui a dit que ce n'étoit pas aussi pour lui faire plaisir, qu'on lui prescrivoit cet échange. On va chez M. de Louvois, qui répond que le Roi ne veut pas être servi de cette sorte. Enfin la mortification est complete, & fait voir qu'il n'y a plus aujourd'hui de péché mortel si sévérement puni, que celui de paresse. Il y a des accommodements à tous les autres, à celui-ci point de pardon. » On peut encore citer en preuve de la fermeté impérieuse de Louvois, ce petit dialogue entre lui & M. de Nogaret. « *Monsieur, votre compagnie est en mauvais état. Monsieur*, répond celui-ci, *je ne le savois pas. Il faut le savoir*, dit Louvois. *L'avez-vous vue ?* ..... *Non, monsieur*... *Il faudroit l'avoir vue, Monsieur*..... *Monsieur, j'y donnerai ordre*.... *Il faudroit l'avoir donné. Il faut prendre un parti, Monsieur, ou se déclarer courtisan, ou s'acquitter de son devoir quand on est officier.* »

Sévigné, t. 6, p. 333.

Si Louvois, étoit si févere à l'égard de la haute noblesse attachée à la cour, on ne doit pas être surpris de

Saint-Simon, t. 6, p. 101.

de sa rigueur pour celle qui habite les provinces. Saint-Simon la regarde comme une dureté excessive. « Il avoit dit-il, l'œil attentivement ouvert sur les gentilshommes. Ceux qui ne servoient pas, ou qui quittoient le service mal-à-propos, étoient assurés, eux & leur famille, d'essuyer dans leur ville ou dans leur canton toutes les mortifications, & souvent toutes les vexations dont on pouvoit s'aviser, qu'on étendoit sur leurs terres & sur leurs biens. Les intendants étoient chargés d'y tenir la main. Ainsi, grands & petits, connus ou obscurs, furent forcés d'entrer & de persévérer dans le service. J'ai vu, continue-t-il, le Guerchois, intendant d'Alençon, me montrer un ordre de faire rechercher les gentilshommes de sa généralité qui avoient des enfants en âge d'entrer au service, de les presser, de les menacer, de doubler & même tripler leur capitation, s'ils ne les y mettoient pas. » 1676-81.

Saint-Simon présente avec humeur la nouvelle maniere d'initier les gens de condition dans le service. « Sous prétexte, dit-il, que tout service

1676-81. militaire est honorable, & qu'il est raisonnable d'apprendre à obéir avant que de commander, on a assujetti tout le monde, sans exception que les seuls princes du sang, à débuter par être cadets dans les gardes-du-corps, & à faire ce service dedans, dehors & à l'armée. On a ensuite changé cette école en celle des mousquetaires, où des gens nés pour commander se trouvoient confondus avec toute sorte de personnes, & n'apprenoient qu'à obéir servilement. Après une année de cette pédantesque & inutile assiduité, il falloit essuyer une seconde école, qui du moins en pouvoit être une : c'étoit une compagnie de cavalerie pour ceux qui choisissoient ce service; & pour ceux qui se destinoient à l'infanterie, une lieutenance dans le régiment du Roi, autre station subalterne dans laquelle on vous retenoit plus ou moins long-temps, avant que d'accorder l'agrément d'acheter un régiment. »

Comme cette marche en effet rendoit très-dépendant du ministre, Saint-Simon conclut qu'il l'avoit inventée exprès pour se rendre plus

puiſſant, & il en explique ainſi la maniere. « Excepté des occaſions ſingulieres, comme d'actions diſtinguées, de porter une grande nouvelle, & d'autres ſemblables, il fut établi que quel que l'on pût être, tout ce qui ſervoit demeureroit, quant au ſervice, dans une égalité entiere. Cela mit le moyen d'avoir un régiment bien plus dans la main du miniſtre, parce que tous les avancements dépendoient du premier grade qui ſe faiſoit ſuivant l'ancienneté, qu'on appelloit *l'ordre du tableau.* Par cet ordre, les ſeigneurs ſe trouvent confondus dans la foule des officiers, ſans qu'on ſoit tenu d'avoir pour eux aucune déférence de perſonne ou d'origine. Dans cet état de ſervice devenu populaire, on eſt abſolument ſous la puiſſance du miniſtre, qui a des occaſions continuelles de préférer & de mortifier qui il veut, & de préparer avec adreſſe les moyens d'avancer ſes protégés, malgré l'ordre du tableau, ou de retarder, par cet ordre, qui bon lui ſemble. Lorſque tout cela fut établi, ſi, d'ennui d'attendre, ou de dépit de préférence, ou pour quelque dégoût, on quittoit

1676-81.

P. 105.

le service, la disgrace étoit certaine,
1676–81. & c'étoit merveille, si, après des années redoublées de rebut, on parvenoit à revenir sur l'eau. »

P. 122. L'ordre du tableau est une institution qui choque toujours Saint-Simon, & qu'il ne cesse de regarder sous toutes ses faces, comme contraire au but de former de bons officiers généraux. « Les promotions, dit-il, qui se firent désormais selon le tour de l'ancienneté, réservé cependant les exceptions que Louvois sut bien y faire plus en mal qu'en bien, confondirent tout, mérite, actions, naissance : le prodigieux nombre de troupes que le Roi mit en campagne, servit à les multiplier, & à inonder les armées d'un grand nombre d'officiers généraux de tout grade ; d'où il est résulté que c'est beaucoup s'ils marchent chacun trois ou quatre fois dans une campagne. Or, sans leçons, quel moyen reste-t-il d'apprendre ? Il faut, dans ce métier, se trouver souvent en besogne, pour s'instruire par la besogne même.

P. 124. » Les troupes d'élite augmentent cet inconvénient. J'entends par-là, continue Saint-Simon, dans l'infan-

terie, les régiments des Gardes Françoises & Suisses, & le régiment du Roi ; dans la cavalerie, la maison du Roi & la Gendarmerie. Pour les distinguer, on y a accumulé les grades, en y faisant presque à chaque promotion une fourmilliere d'officiers généraux. Ceux de ces corps ne peuvent apprendre que le service de l'intérieur de leurs corps, qui est celui de lieutenant ou capitaine d'infanterie ou cavalerie. Ils passent d'un grade à l'autre, sans aucun exercice des fonctions propres à chacun : & il arrive souvent qu'ils ne servent, dans les armées, qu'à les embarrasser par eux-mêmes, ou par leurs équipages. 1676-81.

» Encore s'il avoit été libre au général de nommer pour les détachements & les actions de guerre, ceux dont il auroit connu le mérite, sans être astreint à l'ordre du jour ou de l'ancienneté ! Mais Louvois fit entendre au Roi, que l'emploi de commander une armée étoit de soi-même assez grand, sans qu'on laissât au chef la facilité de s'attacher des créatures, & même les familles de ces créatures, d'abord en choisissant ses officiers, en-

1676 - 81. suite en les employant selon sa volonté ; que ce seroit donner trop grand empire au général, & ouvrir la porte aux haines & aux jalousies. Il fut donc réglé que les officiers généraux & particuliers de même grade marcheroient pour les piquets & les détachements selon l'ordre de l'ancienneté, sans qu'il fût permis de l'intervertir. Il arrive de là, que si un général a un détachement délicat à faire, il est obligé de le donner à l'ignorant qui est en tour, & s'il en trouve plusieurs de ces ignorants de suite, ce qui n'arrive que trop souvent, il faut que le général en essuie le hasard, ou qu'il fatigue inutilement ses troupes par autant de détachements inutiles qu'il y a de détachements à marcher, jusqu'à ce qu'arrive le tour de celui qu'il veut charger du détachement important.

P. 114. » Les choses ne se passoient pas ainsi autrefois. Les généraux étoient en liberté, & dans l'usage de donner les détachements de leur armée, gros ou petits, à qui bon leur sembloit. C'étoit à eux, selon la force ou la destination du détachement, à choisir

qui ils vouloient, & nul officier général ou particulier n'avoit un droit de primauté pour y prétendre. Si le détachement étoit important, ils choisissoient le meilleur parmi leurs officiers généraux; s'il étoit petit, ils en choisissoient de moindre grade. Ils avoient soin d'essayer des jeunes gens qu'ils savoient appliqués & amoureux de s'instruire. Ils voyoient comment ils s'y prenoient, & proportionnoient le commandement aux talents qu'ils montroient. Ce n'étoit pas toujours un succès antérieur qui les décidoit. M. de Turenne disoit qu'il n'en estimoit pas moins un homme, pour avoir été battu; qu'au contraire, on n'apprenoit bien que par-là à prendre son parti, & qu'il falloit l'avoir été deux ou trois fois, pour devenir quelque chose. » 1676 - 81.

Après avoir reproché à Louvois *l'ordre du tableau* comme la cause de beaucoup de maux, & établi par l'unique motif d'étendre sa puissance, Saint-Simon l'accuse d'avoir, dans le même dessein, introduit une maniere de gouverner les armées, « qui a, dit-il, arraché les dernieres racines P. 110

Louis XIV, &, sous prétexte de le soulager, il fit lui-même le plan des campagnes, qui devinrent des loix pour les généraux. Peu-à-peu ils ne furent plus admis à le contredire dans la moindre partie. Par la même adresse, il les mit en brassieres pendant le cours même des campagnes, jusqu'à n'oser profiter d'aucune occasion, sans en avoir demandé la permission; & quand elle arrivoit, l'occasion étoit déja échappée. Par-là Louvois devint le maître de porter où il vouloit le sort de la guerre, de lâcher ou retenir la bride aux généraux à sa volonté, & par conséquent de les faire valoir, ou de les dépriser à son gré, ce qui les retenoit dans une dépendance absolue. Des hommes qui seroient devenus d'excellents capitaines sans cette servitude, se retirerent. C'est ce que demandoit le ministre, qui les remplaça par des gens dont le principal mérite étoit la docilité. 1676-81.

» Pour les rendre encore plus souples, on imagina un autre grade subalterne, celui de brigadier, assez inutile, puisque le plus ancien colonel pouvoit commander la brigade où

1676 - 81. il se trouvoit. Mais il falloit ce degré de plus pour reculer celui de maréchal de France, & n'en faire que de bien souples & bien obéissants. Aussi, au lieu d'avoir des généraux de quarante ans, dans la force de l'âge, comme on en avoit avant Louvois, on n'en a presque plus que de sexagénaires, qui communiquent souvent leur décrépitude à leur armée.

P. 116. » Après tant de montagnes rendues vallées, il restoit encore des collines à abattre. Comme si elles eussent été de sable, un souffle les applanit. Les régiments étoient sous la disposition des colonels; leur fortune dépendoit du soin de les tenir complets, beaux, bien disciplinés; leur honneur, de les avoir vaillants & bien composés; leur réputation, en un mot, de vivre au milieu de leurs officiers avec justice, avec une noble générosité, en peres de famille; & l'intérêt de ceux-ci, de plaire à leurs colonels & d'acquérir leur estime, puisqu'à cela étoit attaché leur avancement. Cette autorité si nécessaire au bien du service, si limitée, on peut même ajouter, si dépendante,

déplut encore au miniſtre ; il voulut en priver les colonels, & ſe l'attribuer. Afin d'y réuſſir, il ſe ſervit du foible du Roi pour les petits détails. Il l'entretint de ceux des troupes, des inconvénients qu'il lui forgea de les laiſſer à la diſcrétion des colonels ; que ces colonels étoient en trop grand nombre, pour tenir ſur chacun d'eux un œil auſſi ouvert, auſſi vigilant qu'il ſeroit néceſſaire pour ſavoir s'ils faiſoient leur devoir. Il lui propoſa d'établir des inſpecteurs choiſis entre les colonels les plus appliqués & les plus entendus au détail des troupes, qui les paſſeroient en revue dans les diſtricts qui leur ſeroient aſſignés, examineroient la conduite des colonels & des officiers, recevroient leurs plaintes & celles même des ſoldats, entreroient dans les détails avec autorité, tiendroient note des qualités de chacun, écouteroient & décideroient proviſoirement les prétentions, examineroient l'habillement, l'armement, le complet, & en rendroient deux ou trois fois l'année compte au Roi, c'eſt-à-dire, à lui miniſtre, par qui devoient paſſer

1676-81.

les rapports avant que d'aller au Roi;
1676-81. &, sous le prétexte encore de prévenir jusqu'à la moindre négligence, il imagina des contrôleurs qui devoient surveiller les inspecteurs eux-mêmes. »

En ôtant de cette police ce que Saint-Simon y mêle d'arbitraire, il semble qu'on devroit louer M. de Louvois de l'invention; mais voici comme le censeur du ministre en pré-
P. 129. sente le résultat. « Le Roi, charmé de ces nouveaux détails, & de la connoissance qu'il alloit si facilement acquérir de l'immensité d'officiers qui composoient ses troupes, donna dans le piege, & en rendit par-là Louvois le maître immédiat & despotique. Le ministre sut choisir des inspecteurs qui lui convenoient. C'étoient des graces de plus qu'il se donnoit à répandre. Dans le commencement, pour amuser le monarque & les autoriser, il les laissoit rendre compte directement au Roi; mais il avoit, comme on l'a dit, grand soin de voir tout auparavant avec eux, & de leur faire la leçon, qu'ils étoient bien obligés de suivre à la lettre, parce qu'il étoit toujours présent à leurs

rapports. Et de peur qu'ils ne lui échappaſſent, & ne devinſſent trop puiſſants dans leur diſtrict, il les changeoit tous les ans de département. 1676-81.

» Par-là il les rendit inutiles au but de leur création, qui étoit une manutention exacte dans tous les détails du ſervice. Ainſi changés d'année en année, ils ne pouvoient veiller à l'exécution des ordres qu'ils avoient donnés. Le ſuivant n'étoit pas inſtruit de ce qu'avoit ordonné le précédent, ou bien, par caprice, où pour ſe faire valoir, il preſcrivoit autre choſe. On crut remédier à ce mal, en faiſant des officiers généraux directeurs & inſpecteurs ſur eux : ce ne fut que plus de confuſion dans les ordres & dans les détails, plus de plaintes & de murmures, ſur-tout de la part des colonels & meſtres de camp généraux, que Louvois rendit de purs fantômes. Ainſi il ramena tout à ſes bureaux, où ſes commis décidoient ſouverainement du ſort de perſonnes qui n'auroient dû dépendre que du Roi & de leur mérite. » Il eſt aiſé de remarquer dans cette maniere de préſenter les

1676-81. choses, une obstination à prêter toujours à Louvois des vues intéressées & toutes différentes du bien public. Il y a de l'injustice à faire regarder des inconvénients que la meilleure intention n'auroit peut-être pu empêcher, comme les suites provoquées de son plan d'administration, & comme des effets non seulement nécessaires, mais préparés.

Chambre ardente en 1680.

Louvois, par ses innovations, se trouvoit en inimitié déclarée avec les plus grands seigneurs. Il ne redoutoit pas leurs attaques ouvertes ; mais on lui fit appréhender les fureurs secretes de la haine. On parloit beaucoup de poison. Une femme jeune, belle, de bonne famille, la comtesse de Brinvilliers, avoit introduit ce crime en France, & en avoit été punie par le feu en 1676. Cette malheureuse empoisonna amis, parents, domestiques, son mari & son pere. « Assassiner est une bagatelle, dit madame de Sévigné, en comparaison d'être huit mois à tuer son pere, à recevoir toutes ses caresses, toutes ses douleurs, à quoi elle ne répondoit qu'en doublant toujours la dose. Quant à son

Sévigné, t. 3, p. 307. 310, 328, 340, 342.

mari, la Brinvilliers, aimoit un nommé Sainte-Croix, son complice. Elle vouloit l'épouser, & empoisonnoit souvent son mari à cette intention; mais Sainte-Croix, qui ne vouloit pas d'une femme aussi méchante que lui, donnoit du contrepoison à l'époux, de sorte qu'ayant été ballotté ainsi cinq ou six fois, tantôt empoisonné, tantôt désempoisonné, il survécut à sa femme. » 1676-81.

En 1680, la Vigoureux & la Voisin, deux femmes de mœurs plus que suspectes, renouvellerent avec éclat, au sujet du poison, les terreurs du public, terreurs qui avoient sourdement subsisté, à cause du peu de recherches qui suivirent le supplice de la Brinvilliers. Ces femmes vendoient des breuvages, des essences, des pommades, se mêloient de deviner & de prédire l'avenir. Avec ces talents, elles virent chez elles la foule des gens de tout état de la cour & de la ville. Ce concours attira l'attention de la police. On découvrit que leur maison étoit un refuge d'intrigues & de séductions; que leur commerce ne se bornoit pas à des mêlanges sains & Sévigné, t. 4, p. 3, 4 & 15.

1676-81. utiles, qu'il y en avoit dont on pouvoit faire un fort mauvais usage, & que l'amour mécontent, le dépit d'un trop long hymen, les fureurs de la rivalité, le desir ardent des richesses, l'appât d'un héritage qui se fait long-temps attendre, pouvoient trouver dans leur arsenal des armes très-dangereuses. Elles furent arrêtées, & avec elles beaucoup de gens de condition & de la lie du peuple.

La Beaumelle, t. 2, p. 174.

Comme on ne sauroit trop se prémunir contre les traits cachés de l'envie, sur-tout quand la vue d'une fortune éclatante peut aiguiser ses fureurs, M. de Louvois & madame de Montespan qui jouissoient alors d'une grande faveur, se réunirent pour engager le Roi à examiner cette affaire avec plus de soin qu'on n'avoit fait celle de la Brinvilliers. Il établit pour cela une commission qui siégea à l'arsenal, & qu'on appella *chambre ardente*, parce qu'elle devoit connoître du poison, dont la peine est le feu. Après une longue procédure, les juges furent convaincus que ces femmes, pour tâcher de se sauver par le nombre & la qualité des accusés, avoient dé-

noncé leurs dupes comme complices, que les griefs reprochés n'étoient la plupart que des questions indiscrettes, tantôt badines, tantôt sérieuses, & qu'il y avoit beaucoup plus de personnes abusées que de coupables. On en conclut que Louvois s'étoit servi de ce moyen pour rendre suspects au Roi ceux qu'il craignoit ou haïssoit, & on appella la chambre de l'arsenal, *le tribunal de ses vengeances.* Il n'y eut de punis avec éclat que quelques misérables sans nom : mais plusieurs personnes qualifiées, sans être notées par un jugement flétrissant, subirent la peine de la disgrace ou de l'exil ; à la vérité déchargées de crime, mais honteuses de se trouver compromises dans une affaire peu honorable avec des aventuriers, des femmes perdues, & la plus misérable compagnie. 1676-81.

Le duc de Luxembourg

Deux personnages célebres eurent part à cette ignominie, M. de Luxembourg, & la comtesse de Soissons. Le premier étoit fils du comte de Montmorency-Boutteville, décapité sous Louis XIII, pour duel. Dès, l'enfance, il s'attacha au prince de Condé, & ce prince, en récompense, aida

Saint-Simon, t. 1, premiere partie, p. 25.

1676-81. Luxembourg, qui n'étoit pas riche, à faire rester dans sa famille le duché de Piney, dont il avoit grand besoin. Ce duché étoit entré dans la maison de Montmorency par alliance avec la maison impériale de Luxembourg qui le possédoit, & étoit prêt à en sortir par le mariage de mademoiselle de Luxembourg, qui épousa Henri de Clermont-Tonnerre. Elle en eut deux filles & un garçon. L'aînée fut faite religieuse, pour enrichir le fils qui se trouva foible d'esprit; de sorte que tout le bien de cette maison fut dévolu à la cadette. Boutteville jeta les yeux sur elle, & Condé entreprit de lui faire obtenir l'héritiere, & le titre du duché avec elle.

» Il fallut d'abord calmer les desirs de la religieuse, qui vouloit faire casser ses vœux. On la fit chanoinesse de Prussay, mais toujours sous le lien de ses vœux, & avec une petite marque du chapitre à sa coiffure, enseigne dont elle se défit bientôt. Pour lui fermer tout-à-fait la bouche, le prince fit recevoir cette amphibie à la cour sous le nom de princesse de

Tingry, & elle y eut un tabouret de grace. Quant au frere, on lui fit faire à sa sœur, par contrat de mariage, une donation de tous ses biens, & au duc de Boutteville une cession de sa dignité de duc de Piney, que le jeune possesseur parut avoir vendu. » 1676-81.

Madame de Boutteville la mere, après la mort tragique de son mari, s'étoit retirée en province, où elle vécut tristement jusqu'à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Absorbée par son chagrin, elle se mêla peu de l'éducation de ses enfants. Aussi sa fille, connue sous le nom de duchesse de Châtillon, devint une femme galante, & son fils le duc de Luxembourg n'étoit rien moins que réglé dans ses mœurs. « Un grand nom, beaucoup de valeur, une ambition, que rien ne contraignoit, infiniment d'esprit, mais un esprit d'intrigue, de débauche & du grand monde, lui firent surmonter le désagrément d'une figure d'abord rebutante : mais ce qui ne se peut comprendre de qui ne l'a point vu, une figure à laquelle on s'accoutumoit ; & malgré une grande diffor-

Saint-Simon, t. 1, premiere partie, p. 22, & p. 102.

1676-81. mité de taille & les accompagnements ordinaires de ce défaut, il avoit une aisance, une noblesse qui donnoit des graces à toutes ses actions. »

Sévigné, t. 5, p. 58. Déja il étoit illustre par plusieurs exploits de guerre, lorsqu'arriva l'affaire de la Voisin. « Apprenant qu'il y avoit un décret de prise de corps contre lui, il alla parler au Roi; Sa Majesté lui dit: *Si vous êtes innocent, vous n'avez qu'à vous mettre en prison; j'ai donné de si bons juges pour cette affaire, que je leur en laisse toute la conduite.* M. de Luxembourg alla parler au pere de la Chaise, resta une heure avec lui, se rendit à la Bastille, & remit lui-même au gouverneur l'ordre qu'il avoit apporté de Saint-Germain. Il entra d'abord dans une assez belle chambre; mais une heure après, il arriva un ordre de le mettre dans une des horribles chambres grillées qui sont dans les tours, avec défense de voir personne. Voilà, ajoute madame de Sévigné à sa fille, un grand sujet de réflexions. Songez à la fortune brillante d'un tel homme, à l'honneur qu'il avoit eu de commander les armées du Roi, & représentez-

vous ce que ce fut pour lui d'entendre fermer ces gros verrous ; & s'il a dormi par excès d'abattement, songez au réveil. Son intendant fut condamné aux galeres. Il avoit justifié son maître. C'est assurément, dit toujours la même, *un très-bon ou très-mauvais valet.* » Le crime du duc n'étoit apparemment pas bien noir, puisqu'après deux ans d'exil, le Roi lui redonna sa confiance, en lui rendant l'exercice de sa charge de capitaine des Gardes.

1676-81.

Ibid. p. 192.

La comtesse de Soissons au contraire fut obligée de se défaire de celle de surintendante de la maison de la Reine. « Son mari étoit mort fort brusquement à l'armee d'Allemagne en 1673, & dès-lors on en avoit mal parlé, mais tout bas, à cause de la faveur où étoit alors la comtesse. Quand elle se vit impliquée dans l'affaire de la Voisin, elle se sauva fort troublée à Bruxelles, & de-là elle passa en Espagne, sans qu'on pût trop deviner son motif; car les princes étrangers n'y ont point de rang; & ce devoit être une mortification pour une femme qui avoit tenu en France

La comtesse de Soissons.

Pelisson, t. 1, *p.* 375. *Saint-Simon, t.* 4, *p.* 153. *Sévigné, t.* 5, *p.* 159.

1676-81. un si grand état, de se condamner à vivre dans un lieu où elle ne pouvoit paroître publiquement avec distinction. La Reine, fille de Monsieur, qui, comme nous l'avons vu, s'étoit déterminée à ce mariage avec répugnance, y vivoit néanmoins plus heureuse qu'elle ne l'avoit espéré. Elle s'étoit si bien emparée de l'estime & de la tendresse de son époux, que la cour de Vienne craignoit qu'elle n'eût le crédit de le détacher des intérêts de l'Empire.

» Le comte de Mansfeld étoit alors ambassadeur de l'Empereur à Madrid. La comtesse de Soissons lia dès en arrivant un commerce intime avec lui. La Reine, qui ne respiroit que France, eut une grande passion de la voir; mais le Roi, qui avoit fort entendu parler d'elle, & auquel les avis pleuvoient de toutes parts qu'on vouloit empoisonner la Reine, eut toutes les peines du monde à consentir aux entrevues desirées. Néanmoins, à force d'importunités, on lui arracha la permission que la comtesse vînt quelquefois les après-dîners chez la Reine, par les escaliers dé-

robés, mais en préfence du Roi. Infenfiblement les vifites redoublerent 1676-81. & toujours avec répugnance & foupçon de la part de l'époux; au point qu'il avoit demandé en grace à la Reine de ne jamais rien prendre de la main de la comteffe qu'il n'en eût goûté le premier, parce qu'il favoit bien que ce ne feroit pas lui qu'on voudroit empoifonner.

» Le lait eft rare à Madrid. Un jour, dans les grandes chaleurs, la Reine en defira. La comteffe, qui avoit peu-à-peu ufurpé des tête-à-tête avec elle, lui en vanta d'excellent, qu'elle promit de lui apporter à la glace. On prétend qu'il fut préparé chez le comte de Mansfeld. La comteffe l'apporta à la Reine, qui l'avala & fe trouva mal auffi-tôt. A la faveur du trouble que caufa cet accident, la comteffe s'évada du palais, revint chez elle, où fes paquets étoient faits, & partit. Le Roi fit courir après elle; mais fes mefures étoient fi bien prifes, qu'on ne put l'atteindre. La Reine mourut brufquement comme fa mere, & laiffa en Efpagne les mêmes regrets qu'Henriette avoit laiffés en France.

1676-81. La comtesse se sauva en Allemagne, où elle traîna une vie obscure. Mansfeld au contraire fut rappellé, & décoré des plus beaux emplois de la cour de Vienne. Quand Charles II eut dans la suite épousé une Allemande, la comtesse obtint permission de retourner en Flandre. »

Sort des nieces du Cardinal.

Ici finit l'histoire des sept nieces du cardinal Mazarin. A l'exception de madame de Modene, qui mena une vie tranquille & estimable dans la maison qui l'avoit adoptée, toutes éprouverent des catastrophes ou des revers. La duchesse de Mercœur périt à la fleur de l'âge, emportée par une maladie aiguë. La princesse de Conti expira dans les transports d'un délire effrayant. On connoît les courses vagabondes de la connétable. Celles de la duchesse de Mazarin, quoiqu'un peu excusée par les bizarreries de son époux, ne lui font guere plus d'honneur. La duchesse de Bouillon, impliquée dans l'affaire de la Voisin, fut punie par un exil. Enfin la comtesse de Soissons mourut à Bruxelles, dans le plus grand délaissement, pauvre, & méprisée de tout le monde, & même

Sévigné, t. 2, p. 14

même fort peu considérée du prince Eugene son fils (1). 1680 - 85.

Madame de Montespan acheta de la comtesse de Soissons la charge de surintendante de la maison de la Reine, & le Roi donna à madame de Maintenon une charge de dame d'atours de madame la Dauphine. C'est le temps des grands combats entre ces deux femmes; mais la seconde étant parvenue à se mettre sur un pied d'égalité avec la première, devoit nécessairement bientôt l'emporter sur elle. Louis XIV, en 1680, avoit quarante - deux ans, âge dans lequel la fougue des passions s'amortit, & ne laisse plus que de la vigueur, qui commence à s'accorder avec la tempérance, & dispose aux réflexions. On a vu qu'il éprouvoit avec sa maîtresse des alternatives de tendresse & de repentir. Quelquefois

Conduite inégale du Roi & de madame de Montespan.

La Beaumelle, t. 2, p. 162.

(1) « *Le 15 mars 1695, la comtesse de* » *Soissons, réduite, pour ainsi dire, à l'au-* » *mône, la demande au duc de Mazarin,* » *qui lui envoie deux mille francs.* Dan- » geau. »

1680-85. ils se rencontroient dans le dessein de mener une vie plus réglée, & il en arrivoit des séparations qui édifioient la cour. Quelquefois le remords, moins fort d'un côté que de l'autre, cédoit à l'appât du plaisir, & le scandale recommençoit. A la fin, la honte de rechûtes si fréquentes saisit le Roi. Il ne succomboit plus que furtivement; & pour ne point déplaire au pere, madame de Montespan fut obligée de dérober aux yeux du public la naissance de ses deux derniers enfants, avec autant de soin qu'elle en avoit employé à cacher celle des premiers. Cette contrainte étoit très-désagréable à une maîtresse impérieuse, accoutumée à ne se point gêner & à prétendre subjuguer l'opinion.

Remontrances de madame de Maintenon au Roi.

La Beaumelle, t. 2, p. 161.

Elle en prenoit de l'humeur dont les effets rejaillissoient sur l'amant. Ils avoient souvent de vifs démêlés, dans lesquels elle se montroit aigre, caustique, & quelquefois insultante. Le monarque alors recouroit à madame de Maintenon, qu'il trouvoit douce & prévenante. Sans approuver ses foiblesses, elle y compatissoit, & lui

parloit avec tout l'intérêt de la tendresse, & l'autorité de la vertu. Elle l'accoutuma ainsi à s'entendre dire des vérités séveres, d'un ton de bienveillance qui le touchoit sans le révolter. Madame de Maintenon avoit sur-tout le talent de prendre les moments & même de les amener. « Le Roi ayant fait un jour la revue de sa maison, en parut très-satisfait, surtout des mousquetaires, qu'il loua beaucoup ; mais il observa que madame de Maintenon étoit extrêmement froide & sérieuse sur ces louanges. Le soir, au cercle, il lui en demanda la raison. *C'est que je n'ai pu*, dit-elle, *me défendre d'une pensée qui m'a assiégée pendant toute la revue.* Il la pressa de lui en faire confidence. Après s'être fait un peu prier, elle ajouta en souriant : *Je pensois, Sire, que tous ces mousquetaires étoient de francs libertins, & que leur capitaine ne valoit guere mieux.* Le Roi s'écarta de la compagnie en plaisantant de la réflexion. Elle le suivit, & quand elle ne fut plus à portée d'être entendue, elle lui dit : *Raillez, Sire, tant que vous voudrez, mais vous aimez vos mousque-* 1680-85.

1680-85. *taires : cependant si un d'eux avoit enlevé la femme de son prochain, & si vous le saviez, je suis sûre que quand ce seroit le plus brave., quand il n'auroit ravi que la plus vile créature, il ne coucheroit pas cette nuit à l'hôtel.* »

Ces réflexions ou de pareilles, présentées par une personne qu'on estime, font toujours impression, surtout quand cette personne qu'on estime est aimable, qualité qui n'est pas inutile au succès. Or madame de Maintenon, à quarante-cinq ans, n'avoit perdu que la fleur de la jeunesse, qui étoit remplacée en elle par un air de noblesse & de dignité imposant sans gêne. Avec une gaieté franche & un enjouement naïf, elle avoit une extrême réserve. Elle la tenoit de sa mere, qui ne l'avoit jamais embrassée que deux fois en sa vie (1). Le Roi lui-même, quand il se per-

(1) Ces marques de tendresse qu'on prodigue aux enfants, outre qu'elles fanent la beauté, familiarisent plus qu'on ne pense la pudeur avec des caresses moins innocentes.

mettoit quelques jeux avec les autres femmes, comme de les embrasser, ou quelque geste de familiarité, la passoit en la saluant. « *Oh ! pour celle-là*, disoit il, *je n'oserois.* » Outre la taille & le grand air qui la distinguoient, on remarquoit sa bonne grace : la bonne grace, qui pare mieux que les richesses. Il falloit qu'elle fût bien naturelle chez elle, puisque les personnes les moins faites pour s'y connoître s'en appercevoient. 1680-85.

« Madame de Maintenon s'habilloit fort simplement. Cette simplicité étoit élégante ; & M. Gobelin, son confesseur, y trouvoit du luxe. *Mais, Monsieur*, lui disoit-on, *ce ne sont que des étoffes communes, linge uni, étamine du Lude, point de dentelles, des rubans noirs. Cela est vrai*, répondit-il, *mais je ne sais, quand vous vous mettez à genoux, je vois tomber avec vous, ma très-honorée Dame, une grande quantité d'étoffes qui a si bonne grace, que je trouve en cela quelque chose de trop bien.* » Ces qualités qui frappent les yeux étoient soutenues par une conversation très-variée, légere ou solide, selon les circonstances, toujours pure dans les

La Beaumelle, t. I, p. 281.

choses & les termes. Madame de
1680 - 85. Montespan, bien capable d'en juger, lui rendoit justice à cet égard, même
Caylus, p. 70. pendant leurs brouilleries. « Se trouvant un jour embarquées à faire un voyage tête-à-tête dans le même carrosse, madame de Montespan prit la parole, & dit à madame de Maintenon : *Ne soyons pas dupes de cette affaire-ci, causons comme si nous n'avions rien à démêler. Bien entendu*, ajouta-t-elle, *que nous ne nous en aimerons pas davantage, & que nous reprendrons nos démêlés au retour.* Madame de Maintenon accepta la proposition, & elles se tinrent parole en tout. »

Le Dauphin & la Dauphine, 1680. Le Roi envoya sur la frontiere au devant de la Dauphine, M. Bossuet, son premier aumônier, & madame
La Beaumelle, t. 2, p. 165. de Maintenon, sa dame d'atours : deux personnes bien propres à donner grande idée de la cour de France
Mademoiselle, t. 6, p. 192. à la jeune princesse. Elle n'étoit pas
Caylus, p. 89. jolie. « *Sauvez le premier coup d'œil*, »
Sévigné, t. 5, p. 111. dit au Roi Sanguin, chargé par le Roi de lui rendre compte de sa figure
Fragments, t. 2, p. 48. « Et cela est fort bien dit, écrivoit madame de Sévigné ; car il y a quelque chose à son nez & à son front,

qui est trop long, & qui fait d'abord un mauvais effet. Mais elle a si bonne grace, de si beaux bras, de si belles mains, une si belle taille, un si beau port, de si belles dents, de si beaux cheveux, & tant de bonté! caressante sans être fade, familiere avec dignité; enfin tant de manieres propres à charmer, qu'il faut lui pardonner ce premier coup-d'œil. Si son visage lui sied mal, son esprit lui sied bien; elle ne fait ni ne dit rien qu'on ne voie qu'elle en a beaucoup. On connoît cette repartie spirituelle à Louis XIV, qui lui disoit : *Vous ne m'aviez pas dit, Madame, que madame de Toscane, votre sœur, étoit extrêmement belle. Puis-je, Sire, me souvenir que ma sœur a toute la beauté de la famille, pendant que j'en ai tout le bonheur ?* »

1680-85.

P. 129.

La Beaumelle, t. 2, p. 167.

Elle fut d'abord un peu étourdie du tourbillon de la cour, mais point embarrassée : « Etonnée, continue madame de Sévigné, de l'agitation qu'on se donne ici pour se divertir, car elle fait bien passer, sans s'ennuyer, des trois ou quatre heures toute seule dans sa chambre, à la musique, à la

Sévigné, t. 5, p. 97 & 130.

1680 - 85. lecture qu'elle peut faire en quatre ou cinq langues. »

Saint-Simon, t. 3, p. 56. C'étoit, en bien des choses, le contraire du Dauphin, son époux. « Monseigneur étoit plutôt grand que petit, fort gros sans être entassé, l'air haut & noble, sans rien de rude. Il auroit eu le visage agréable, si le prince de Conti, en jouant dans leur enfance, ne lui eût causé au nez, par une chûte, une difformité qui resta. Ses cheveux étoient d'un fort beau blond, son visage plein, rouge de hâle, sans physionomie, les plus belles jambes du monde, les pieds singuliérement petits & maigres. Il tâtonnoit toujours en marchant, & mettoit le pied à deux fois; pour peu que le chemin ne fût pas droit & uni, il se faisoit aider de peur de tomber. Ainsi en bonne grace, il ressembloit peu à la Dauphine, encore moins en amusements d'esprit : car on a déja vu qu'il ne pouvoit souffrir la lecture, & il bornoit toutes les siennes à la gazette.

Ibid. p. 65. » Monseigneur le Dauphin aimoit la table & la chasse, avoit bonne mine à cheval, mais n'y étoit pas hardi,

de la dignité par nature & par imitation du Roi. On lui trouvoit de l'opiniâtreté, trop d'ordre dans ses moindres actions, ce qui faisoit de sa vie un train de petitesses arrangées; trop de familiarité avec les valets, un peu d'insensibilité à la douleur & à la misere des autres; silencieux jusqu'à l'incroyable, & par conséquent fort secret. Très-arrangé pour ses affaires particulieres; il écrivoit lui-même sa dépense, savoit le prix des choses, ne les payoit que ce qu'elles valoient, & passoit à cause de cela pour peu généreux; mais il dépensoit noblement en aumônes & en gratifications aux personnes qui lui étoient attachées, dont il connoissoit les besoins. 1680 - 85.

» Son ignorance, qu'il sentoit bien, le rendoit timide, sur-tout devant le Roi, qui, de son côté, n'omit rien pour entretenir & prolonger cette terreur toute sa vie. Toujours Roi, & presque jamais pere avec lui, il lui échappoit rarement quelques traits de tendresse familiere, sans mélange de contrainte majestueuse. Le courtisan le plus novice étoit moins hum- *Ibid.* p. 66.

1680-85. ble devant le monarque, que son fils, & en étoit plus favorisé. On a reproché à Louis XIV, non-seulement de n'avoir donné aucun crédit au grand Dauphin, mais même d'avoir eu peur qu'il n'en eût l'ombre. En conséquence, c'étoit une mauvaise voie que sa recommandation pour obtenir. Il en avertissoit lui-même. Aussi demandoit-il rarement, & néanmoins il lui arrivoit d'être refusé. Il ne se pouvoit que cette conduite ne mît beaucoup de gêne dans le commerce du Roi avec son fils. La profonde retraite de la Dauphine, dont on l'a blâmée, son peu de communication & de liberté avec son beau-pere, peut-être doit-on les attribuer plutôt au chagrin de voir son époux si peu considéré, qu'à son goût pour une femme de chambre de son pays, avec laquelle elle se plaisoit, dit-on, à critiquer en allemand les modes & les plaisirs du nôtre (1). »

(1) On répandit à la cour plusieurs faux bruits contre elle, entr'autres qu'elle n'aimoit pas la France, & qu'elle seroit

Dans les commencements, le Roi étoit assidu auprès d'elle. On persuada à la princesse que c'étoit pour jouir de la compagnie de madame de Maintenon, & elle en fut jalouse. Il tâcha d'égayer cette cour, en lui donnant des filles d'honneur ; mais les ris & les jeux ne tinrent pas contre la gouvernante, madame de Montchevreuil, bien capable de les repousser, si elle ressembloit au portrait qu'en a tracé Saint-Simon, en ces termes : « Elle se nommoit Boucher d'Orsay, grande créature maigre, safranée, qui rioit niais, & montroit des dents longues & brunies ; dévote à outrance, d'un maintien composé, à qui il ne manquoit que la baguette pour être une fée parfaite. On sait que c'étoit une ancienne amie de madame de Maintenon, sur laquelle elle prit & conserva toujours un grand ascendant. Madame de Montchevreuil devint surveillante de tou-

1680-85.

Madame de Montchevreuil.

Caylus, p. 83.

Saint-Simon, t. 1, premiere Partie, p. 8.

un jour tout ce qu'elle pourroit, pour que le peuple fût surchargé d'impôts. *Fragments, t. 2, p. 54.*

1680-85. tes les femmes de la cour. De son témoignage dépendirent par la suite les distinctions & les dégoûts, & par contre-coup les fortunes des familles, & malheureusement ce témoignage n'étoit ni éclairé ni impartial. Les ministres tomboient devant elle. On ne l'approchoit que difficilement. Un de ses maussades souvenirs étoit une faveur que l'on comptoit pour beaucoup, parce que Louis XIV avoit une très-grande considération pour elle. »

Mademoiselle Fontange.

1680-1681.

La Beaumelle, t. 2, p. 181.

Caylus, p. 21, 58.

Fragments, t. 1, p. 103.

Ce prince se délassoit des visages tristes & répugnants que lui présentoit quelquefois la cour, en admirant Marie-Angélique d'Escorailles de Roussille, qu'il fit duchesse de Fontange, une des beautés les plus régulieres qu'il y ait jamais eu. Elle n'avoit que dix-huit ans, & le Roi près de quarante-trois. Tout ce que le desir de faire oublier la disproportion d'âge peut imaginer, Louis XIV l'employa auprès d'elle. Fêtes brillantes, maison superbement montée, la dignité de duchesse, riches présents, il prodiguoit tout, & elle jetoit; car personne ne fut jamais moins écono-

me, moins assujettie aux égards, même pour la Reine, plus insouciante pour tout ce qui n'étoit pas le Roi. Ses parents, bien méprisables, si l'imputation est véritable, connoissant sa beauté, la destinerent, dès l'enfance, au rôle qu'elle joua depuis. Dans cette intention, ils la firent recevoir au nombre des filles d'honneur de Madame, comme avoit été la Valliere ; & ce fut madame de Montespan qui la présenta au Roi, & lui fit valoir assez indécemment ses charmes. 1680-85.

On a soupçonné qu'elle auroit mieux aimé rendre ses services à mademoiselle de Thianges, sa niece, épouse du duc de Nevers ; & que celle-ci n'auroit pas été fâchée de se soustraire, par la protection du Roi, aux bizarreries d'un mari jaloux. « Il partoit pour un long voyage comme on va souper à ce qu'on appelle une guinguette, & on avoit vu madame de Nevers monter en carrosse, persuadée qu'elle alloit seulement se promener, entendre dire à son cocher : *à Rome*, & y aller. » Madame de Montespan l'introduisoit tant qu'elle pouvoit dans Madame de Nevers. *Caylus*, p. 59.

1680 - 85.

les plaisirs du Roi. Elle étoit fraîche, vermeille, toujours couverte de bouquets, mais peu spirituelle. « Flore, disoit madame de Coulanges, est sa bête de ressemblance. »

Sévigné, t. 5, p. 284.

Le pere la Chaise.

Saint-Simon, t. 4, p. 161.

De complaisante de mademoiselle de Fontange, madame de Montespan en devint jalouse, quand elle vit, contre ses espérances, que cette inclination duroit. Elle s'en prit à tout le monde, même au confesseur du Roi. Sous Louis XIV, celui qui exercoit cette fonction étoit, par sa place, un personnage important à la cour. Le fameux P. Cotton, confesseur de Henri IV, sembloit avoir annexé ce poste aux jésuites ses confreres. « Le P. la Chaise, alors en place, étoit son neveu. Son pere, bon gentilhomme & bien allié, avoit servi honorablement. Il auroit été riche dans son pays de Forez, s'il n'avoit pas eu une douzaine d'enfants. Un d'entre eux, qui se connoissoit très-bien en chiens de chasse & en chevaux, fut long-temps écuyer de l'archevêque de Lyon, frere & oncle des maréchaux de Villeroy. C'est le même la Chaise à qui son

frere, devenu confesseur du Roi en 1675, obtint la charge de capitaine des gardes de la porte, que son fils a aussi possédée. Les grandes fêtes, sur-tout celle de Pâques, causerent souvent à ce pere des maladies politiques: Il étoit d'un esprit médiocre, mais d'un bon caractere, juste, droit, sensé, sage, doux & modéré, fort ennemi de la violence & des éclats. Il avoit de l'honneur, de la probité, de l'humanité. On le trouvoit toujours poli, modeste, & très-respectueux; & il conserva toute sa vie, ainsi que sa famille, beaucoup de reconnoissance pour les Villeroy. » 1680-85.

Fontange & Montespan brouillées.

Le caractere de ce confesseur qui avoit plu à madame de Montespan, quand elle mettoit le Roi dans le cas d'avoir besoin d'indulgence, lui fut désagréable, quand ce besoin vint pour une autre; elle en fit des plaisanteries publiques (1). Mademoiselle Fontange s'en choqua. La discorde éclata entre ces deux rivales,

La Beaumelle, t. 2, p. 186.

---

(1) *Le pere la Chaise*, disoit-elle, *est une chaise de commodité.*

1680-85. auparavant si bien ensemble, & madame de Maintenon fut priée par Louis de se mettre entre deux. La jeune favorite ne voulut rien entendre. Elle bravoit l'ancienne, & lui rendoit tous les mépris que madame de Montespan avoit autrefois distribués aux autres : encore se prétendoit-elle insultée, & elle en demandoit justice & vengeance, avec des emportements qui inquiétoient le Roi. Madame de Maintenon s'entremit, non pour les engager à vivre avec plus de concert dans le désordre; car elle se rendoit à elle-même hautement ce témoignage, « *de n'avoir jamais rien dit aux maîtresses du Roi qui ne pût être affiché aux quatre coins du monde;* » mais pour tâcher de ramener à la vertu mademoiselle de Fontange, qu'elle croyoit plus susceptible de résipiscence. « Elle alla chez elle, essuya ses premieres vivacités, l'abattit en lui reprochant ses foiblesses, la releva en lui montrant les moyens de les expier. *Mais que dois-je faire?* lui dit cette affligée : *Renoncer au Roi*, répondit la conciliatrice. *Vous l'aimez ou vous ne l'aimez pas. Si vous l'aimez,*

La Beaumelle, t. 2, p. 188.

vous devez le sauver & vous sauver avec lui. Si vous ne l'aimez pas, l'effort ne doit point vous coûter. Quoi qu'il en soit, le quitter, c'est faire une action belle & louable. Ce n'étoit pas là la logique du cœur. Mademoiselle de Fontange, impatientée de tant de vérités affligeantes, s'écria : *Ne diroit-on pas qu'il est aussi aisé de quitter un Roi, que de quitter ses habits ?* » Elle versa quelques larmes d'embarras & de dépit, & les remontrances furent oubliées.

1680-85.

Dans l'histoire frivole d'une jeune fille séduite, on ne peut point omettre qu'elle donna son nom à un ornement de tête que les dames ont conservé. Le vent détacha sa coiffure dans une partie de chasse; elle se la fit attacher avec un ruban : dont les nœuds tomboient sur le front. Cette singularité plut si fort au Roi, qu'il la pria de ne se pas coiffer autrement tout le jour, &, dès le lendemain, toutes les dames parurent coiffées avec des *fontanges*. » Vers le même temps, une étrangere causa une révolution dans leurs coiffures. « Depuis dix ans, elles étoient un bâtiment de fil d'archal, de rubans, de che-

Ibid.

Coiffures.

Saint-Simon, t. 2, p. 43.

veux, & de toutes sortes d'affiquets
1680-85. de deux pieds de haut, qui mettoit le visage des femmes au milieu du corps. Pour peu qu'elles remuassent, le bâtiment trembloit & menaçoit ruine. C'étoit une incommodité extrême. Le Roi ne pouvoit les souffrir. Il les blâmoit, les critiquoit, s'en moquoit, & ne pouvoit les changer. La comtesse de Shaftsbury, femme de l'ambassadeur d'Angleterre, arrive en France, voit ces orgueilleux édifices, & conçoit le hardi projet de les abattre. Elle avoit été belle, & prétendoit l'être encore; mais elle étoit déja sur le retour, grande, grosse, hommasse, immodeste, pleine de rouge, de mouches & de petites façons; parloit haut & beaucoup en mauvais françois: en un mot, ses manieres étoient d'une folle; mais son jeu, sa table, sa magnificence, sa familiarité avec tout le monde la mit en crédit. Bien assurée de son ascendant, elle se déclare contre les coiffures, les trouve ridicules, en met d'opposées, & se donne pour modele. Son jargon, son exemple font une subite impression. Les py-

ramides tombent avec une rapidité surprenante, & en deux jours, de l'extrémité du haut, les femmes se jettent dans l'extrémité du bas. Les gens raisonnables, ajoute Saint-Simon, attendent quelque autre courageuse insulaire qui défasse nos dames de leurs parures bouffantes, incommodes à elles-mêmes & insupportables aux hommes (1). »

1680-85.

Mort de mademoiselle de Fontange.

La Beaumelle, t. 2, p. 190. *Fragments*, t. 1, p. 105.

Le regne de mademoiselle de Fontange fut court, & marqué par des caprices, des fantaisies, des demandes & des prétentions tantôt exorbitantes, tantôt puériles, qui faisoient

(1) Feu notre Roi disoit un jour : j'avoue que je suis piqué au vif, quand je vois qu'avec toute mon autorité, j'ai eu beau crier contre les coiffures trop hautes, personne n'a eu pour moi la complaisance d'abaisser la sienne. Arrive une inconnue, une petite guenille d'Angleterre, avec une coiffure basse ; tout-à-coup toutes les Princesses vont d'une extrémité à l'autre. *Fragments*, *t.* 1, *p.* 50. — Le Roi ne pouvoit pardonner aux dames Françoises, leur manie d'imiter les modes angloises. *Ibid.* *t.* 2, *p.* 42.

1680-85. souvent repentir le Roi de s'être attaché à un enfant. Elle étoit si tou-
Sévigné, t. 5, p. 333. chée de la grandeur, « *qu'il faut*, dit madame de Sévigné, *l'imaginer précisément le contraire de cette petite violette qui se cachoit sous l'herbe*, *& qui étoit honteuse d'être maîtresse*; *d'être mere*, *d'être duchesse. Jamais il n'y en aura sur ce moule.* » Celle-ci se montroit par-tout, paroissoit sans embarras, avec l'ingénuité de l'innocence, comme si elle eût ignoré qu'elle faisoit mal : tant la prévention, que la puissance royale légitime tout, avoit subjugué son esprit! Le cœur n'étoit pas moins captivé : en amante qui s'abandonne sans réserve, elle vouloit de Louis un retour de tendresse sans partage. Ordinairement ce prince, après les moments donnés à sa passion, se retiroit auprès de madame de Maintenon, pour se livrer au plaisir de la conversation & de la confiance, plaisir que ne pouvoit lui faire goûter une jeune personne, dont tout le mérite étoit la beauté. Elle devint jalouse, & se promettoit bien de faire sentir son triomphe, quand elle auroit donné un fils au Roi. Il naquit

ce fils, & mourut. La mere tomba elle-même dans une langueur mortelle. On ne manqua pas de dire qu'elle avoit été empoisonnée; comme si les accidents étoient rares dans cet état. 1680 - 85.

Cette infortunée, s'attachant à la vie à proportion qu'elle lui échappoit, s'excitant aux remords, & croyant à peine qu'il fallût se repentir, est une leçon pour la jeunesse éblouie qui se laisse égarer, & un reproche aux corrupteurs opulents qui abusent de l'inexpérience. Ses derniers moments furent mêlés de retours amers sur le passé, & de regrets sans terreur. Elle voulut voir le Roi. Il refusoit, crainte d'attendrissement. Cependant il céda. Dans quel état il la trouva! pâle, décharnée, à peine reconnoissable. Elle l'envisagea avec une espece d'avidité, lui fit un adieu touchant, le pria de payer ses dettes, & de marier sa sœur. Il le promit, & à sa promesse il vit le visage de la mourante se colorer des derniers rayons de la joie. Elle lui prit la main, la serra. Louis laissa couler des larmes. « *Ah!* s'écria-t-elle, *je suis contente, puisque mes derniers re-*

1680-85. *gards ont vu pleurer mon Roi.* » Elle expira à peine âgée de vingt ans.

La Beaumelle, t. 2, p. 194. « Le Roi fut long-temps à se remettre de ce spectacle. Il se représentoit toujours sa maîtresse défigurée par la pâleur de la mort, conservant peut-être une espérance criminelle au milieu des vives protestations d'un entier détachement, n'offrant à Dieu qu'un cœur encore palpitant d'amour, & déchiré par des regrets tardifs, peut-être enfin malheureuse pour l'éternité, & malheureuse par sa faute. » Madame de Montespan, qui se réjouit indécemment du triste sort de sa rivale, & qui s'étoit déja rendue méprisable par les ardeurs effrénées d'une passion pétulante, lui devint odieuse. Il se rejeta tout entier du côté de madame de Maintenon, qu'il trouvoit toujours ferme contre ses désordres, mais aussi toujours compatissante.

Naissance du duc de Bourgogne. La Dauphine accoucha du duc de Bourgogne, le 6 août 1682. Cet événement causa une joie universelle. *Caylus, p. 96.* On auroit cru qu'en augmentant la considération personnelle de la princesse, il l'auroit engagé à se livrer

davantage au monde ; mais elle n'en fut pas moins retirée. Monseigneur s'en lassa, & chercha ailleurs des amusements qu'il ne trouvoit pas dans la cour déserte de sa femme. 1680 - 85.

La princesse de Conti lui offrit une société plus gaie & plus vive. « Son mari, pour faire l'homme dégagé, & montrer qu'il n'avoit pas la foiblesse d'être jaloux, menoit chez elle les jeunes gens de la cour les plus éveillés & les mieux faits. Beaucoup de femmes, attirées par la compagnie, s'y rassembloient. » Monseigneur y fit connoissance avec mademoiselle Choin, qui eut depuis toute sa confiance. « Lorsque le Roi maria la princesse, comme elle étoit très-jeune, il mit auprès d'elle, pour être sa dame d'honneur, & comme une espece de gouvernante, madame de Bury, femme d'une grande vertu, d'une grande douceur & d'une grande politesse, avec de l'esprit & de la conduite. Elle fit venir du Dauphiné mademoiselle Choin sa niece, qu'elle plaça auprès de la princesse avec le titre de fille d'honneur de la princesse. » *Elle étoit*, dit madame de

Mademoiselle Choin.

Caylus, p. 99.

Saint-Simon, t. 1, *premiere partie*, p. 42.

1680-85. Caylus, *d'une laideur à se faire remarquer.* Saint-Simon, qui confirme ce témoignage, ajoute « qu'elle étoit camarde, fort épaisse, qu'elle avoit de l'esprit, mais un esprit de manege. Elle plut à Monseigneur, qu'elle amusoit; & elle étoit déja bien avant dans ses bonnes graces, quand on s'en apperçut. Madame de Lillebonne & ses deux filles, de la maison de Lorraine, pauvres & intrigantes, qui étoient elles-mêmes parvenues à l'intimité du prince, découvrirent les premieres l'ascendant de mademoiselle Choin, & se firent ses amies. » A elles se joignit le maréchal de Luxembourg avec plusieurs autres seigneurs qui avoient reconuu le foible du Dauphin, & sa facilité à se laisser gouverner. Ainsi se forma une cabale importante, qui n'attira pas alors l'attention de la cour, parce qu'une autre plus intéressante pour le moment fixoit les regards.

Cabale contre madame de Maintenon.

La Beaumelle, t. 2, *p.* 215.

Les chefs étoient M. de Louvois, madame de Montespan, & madame de Richelieu. Leur but étoit de faire disgracier madame de Maintenon. Le même motif pour les trois; la jalousie.

ſie. Jalouſie d'amour de la part de madame de Monteſpan ; de la part de Louvois, jalouſie de crédit, & jalouſie d'eſtime de la part de madame de Richelieu. C'étoit cette même dame de Richelieu qui avoit autrefois reçu dans ſa maiſon la veuve Scaron, qui l'avoit protégée, ſecourue, & à qui madame de Maintenon avoit marqué ſa reconnoiſſance en lui procurant la place de dame d'honneur de la Dauphine : « *Mais*, diſoit-elle en ſoupirant, *on eſt tous les jours trompé à des amitiés de trente ans.* » 1680-85.

Madame de Monteſpan ſe chargea de donner des ridicules à la dame d'atours, auprès de madame la Dauphine, & s'en acquitta parfaitement, racontant, embelliſſant avec le pinceau de la malice les traits de la vie de ſa rivale, qui prêtoient à la plaiſanterie : le mariage du cul de jatte, les amitiés équivoques de la veuve, les Montchevreuil, les Villarceaux, les hiſtoriettes de l'hôtel d'Albret, les ſervices de la ducheſſe de Richelieu mal reconnus. Celle-ci confirmoit ces imputations, & y joignoit méchamment des obſervations mali-

1680-85. gnes sur l'enjouement du Roi chez sa belle-fille, quand il y rencontroit la dame d'atours, & son sérieux lorsqu'il ne l'y trouvoit pas. Louvois dirigeoit l'intrigue par ses conseils, & ne manquoit pas lui-même de saisir les occasions d'inspirer des préventions défavorables. Il résulta de ce concours une haine très-marquée de la Dauphine pour madame de Maintenon.

Le Roi, fatigué de ces tracasseries, engagea un éclaircissement entre elles. Tout se dévoila. La princesse fut convaincue de l'innocence de sa dame d'atours, & de ses vues pures & honnêtes; mais il lui resta toujours pour elle une espece de répugnance qu'elle avoit peine à cacher. Louis XIV voulut congédier madame de Richelieu; mais son ancienne amie s'y opposa. « *Tracassiere pour tracassiere*, dit-elle, *il vaut mieux conserver celle qu'on connoît, que d'en prendre une qu'on ne connoîtra pas.* » Il avoit aussi pris le parti d'ordonner à madame de Montespan de se retirer totalement de la cour. Madame de Maintenon lui sauva cet affront; mais elle se chargea de lui dire de ne plus chercher de tête-

1680-85.

à-tête avec le Roi, & de songer à son salut, comme il vouloit songer au sien. Du reste, elle lui épargna le désespoir de paroître sans crédit; quand elle desiroit quelque grace, elle faisoit passer sa demande au Roi par madame de Maintenon, qui obtenoit & lui en laissoit les honneurs. Quant à Louvois, il ne fut pas puni autrement que par le dépit de n'avoir pas réussi : châtiment assez sensible pour un ambitieux. Peut-être cette trame mal ourdie fut-elle le principe de l'antipathie que madame de Maintenon eut toujours pour ce ministre, & du refroidissement du Roi, qui auroit pu causer sa disgrace, s'il n'avoit pas cru ce ministre encore nécessaire.

Mort de la Reine.

La Beaumelle, t. 2 ; p. 222, 227. Caylus, p. 100.

Ce complot s'étoit étendu jusqu'à vouloir aliéner la Reine de madame de Maintenon. Mais la calomnie échoua auprès de cette princesse. « *Pourquoi*, disoit-elle, *vouloir me prévenir contre elle ? Je crois au contraire que Dieu l'a suscitée pour me rendre le cœur que madame de Montespan m'avoit ravi. Jamais je n'ai été si bien traitée du Roi que depuis qu'il l'écoute.* » En effet,

1680-85. il recherchoit sa femme, converſoit avec elle, avoit un air d'amitié, & quelquefois les empreſſements de la tendreſſe. Madame de Maintenon entretenoit cette bonne intelligence, dont la Reine lui témoignoit ſa reconnoiſſance par des égards & des attentions. Elle lui donna un jour ſon portrait enrichi de diamants. Ce préſent excita l'envie de madame de Monteſpan; mais on lui fit entendre qu'une pareille marque de conſidération ne s'accordoit que par eſtime. Dans pluſieurs voyages que fit le Roi à Chambort, à Compiegne, ſur les frontieres, il mena la Reine & madame de Maintenon en tiers; madame de Monteſpan en fut exclue.

1683-85. Au retour d'un de ces voyages, en 1683, Marie-Thérese tomba malade; & lorſqu'elle commençoit à être heureuſe, à jouir de la tendreſſe de ſon époux, ſans aucun de ces ombrages qui avoient fait le tourment de ſa vie, elle mourut à l'âge de quarante-cinq ans, enlevée preſque ſubitement par une maladie qu'on traita d'abord de bagatelle. On a remarqué qu'elle étoit extrêmement

Mademoiſelle, t. 6, p. 195.

timide devant le Roi. Elle ne l'abordoit jamais ſans trembler. Soit que Louis XIV l'exigeât, ſoit qu'elle crût devoir ſe ſacrifier pour lui plaire, elle vécut bien avec ſes maîtreſſes, & ne lui donna jamais aucun ſujet de chagrin à cet égard. Elle avoit même la complaiſance de careſſer ſes enfants; mais elle ne s'abaiſſa jamais juſqu'à montrer de la conſidération à leurs meres tant que dura leur déſordre. Au contraire, elle en marqua toujours beaucoup pour madame de Maintenon, & en mourant, ou pour lui montrer ſon eſtime, ou par un ſecret preſſentiment de ce qui devoit arriver, elle tira ſa bague de ſon doigt & la lui donna (1).

1683-85.

Sévigné, t. 2, p. 321.

Mademoiſelle rapporte que Marie-Thérèſe ſe laiſſoit abſolument gouverner par une femme de chambre eſpagnole, nommée *Molina*; qu'elle ne trouvoit rien de bon que ce qui

La Moreſſe.

Mademoiſelle, t. 6, p. 195, 197.

(1) Ce fait eſt rapporté, t. 2, p. 229 des mémoires, par la Beaumelle, qui ne dit pas d'où il l'a tiré. Il méritoit cependant bien une citation.

1683 - 85. étoit apprêté par elle; qu'elle montroit beaucoup de tendresse à une autre espagnole, nommée *Philippa*, trouvée enfant dans le palais de son pere; & qu'enfin elle avoit auprès d'elle une naine très-brune & presque moresse, qui lui plaisoit fort. Cette bizarrerie de goût a fondé un soupçon, dont Saint-Simon rend compte en ces termes: « Il y avoit à Moret, petite ville auprès de Fontainebleau, un petit couvent où étoit professe une Moresse inconnue, & qu'on ne montroit à personne. Bontemps, gouverneur de Versailles, par qui passoient les choses du secret domestique du Roi, l'y avoit mise toute jeune, avoit payé une dot assez considérable, & continuoit à lui payer une grosse pension tous les ans. Il avoit attention qu'elle eût son nécessaire, que tout ce qu'elle pouvoit desirer en agréments & douceurs, & qui peut passer pour abondance pour une religieuse, lui fût fourni. La Reine y alloit souvent de Fontainebleau, & prenoit grand soin du bien-être du couvent, & madame de Maintenon après elle.

Saint-Simon, t. 1, seconde Partie, p. 14.

» Ni l'une ni l'autre ne prenoit de cette Moreſſe un ſoin direct, & qui pût ſe remarquer. Elles ne la voyoient même pas toutes les fois qu'elles alloient au couvent; mais elles s'informoient curieuſement de ſa ſanté, de ſa conduite, & de celle de la ſupérieure à ſon égard. Quoiqu'il n'y eût dans cette maiſon perſonne d'un nom connu, Monſeigneur y a été quelquefois, les princes ſes enfants auſſi, & tous demandoient & voyoient la Moreſſe. Elle étoit dans ſon couvent avec plus de conſidération que les autres, & ſe prévaloit fort des ſoins qu'on prenoit d'elle, & du myſtere qu'on en faiſoit. Quoiqu'elle vécût très-religieuſement, on s'appercevoit bien que la vocation avoit été aidée. Il lui échappa une fois, entendant Monſeigneur chaſſer dans la forêt, de dire négligemment : *c'eſt mon frere qui chaſſe.* On dit qu'elle avoit quelquefois des hauteurs; que, ſur les plaintes de la ſupérieure, madame de Maintenon alla un jour exprès pour tâcher de lui inculquer des ſentiments plus conformes à l'humilité religieuſe; que lui

1683-85.

1683-85. ayant voulu insinuer qu'elle n'étoit pas ce qu'elle croyoit être, elle lui répondit : *Si cela n'étoit pas, Madame, vous ne prendriez pas la peine de venir me le dire.* Ces indices ont fait conjecturer qu'elle étoit fille du Roi & de la Reine, & que sa couleur l'avoit fait séquestrer, en publiant que la Reine avoit fait une fausse couche. »

En effet, la fantaisie de garder devant ses yeux *une naine monstrueuse*, comme l'appelle Mademoiselle, peut faire conjecturer que Marie-Thérese n'aura pas été assez exacte à détourner ses regards d'objets qu'une femme prudente doit s'interdire ; qu'elle les aura fixés sur les negres que le progrès du commerce maritime commençoit à rendre communs en France, & que de-là sera venue la couleur de cette infortunée, qu'il aura fallu cacher dans un cloître. (1) Cette Moresse & l'homme au

(1) Les mémoires imprimés de Saint-Simon, t. I, p. 274, parlent d'un portrait de cette Moresse. Ce pourroit bien être celui qu'on voit au cabinet de Sainte-Genevieve à Paris.

masque de fer sont les deux mysteres du regne de Louis XIV. 1683–85.

Cette année, commencerent les pertes de ce monarque. On peut mettre entre ses plus grandes la mort de Colbert, ce ministre des finances & de la marine, dont le nom est devenu un éloge. Chargé de ces deux départements importants, il les faisoit marcher d'un pas égal, & soutenoit l'un par l'autre. Sully faisoit consister la richesse de l'état dans le *pâturage* & *labourage* ; Colbert, dans le *commerce* ; & ils avoient raison tous deux, selon le temps où ils vivoient. Le premier, ayant à rétablir un royaume épuisé par les guerres cruelles de la ligue, songeoit à la subsistance. Le second, quand il commença à administrer, trouvant l'état déja un peu remis des guerres de la fronde, moins ruineuses que celles de la ligue, s'applique à le rendre robuste. Par émulation contre nos voisins, que le commerce faisoit prospérer, il encouragea les négociants, & persuada au Roi de créer une marine pour les protéger. Il ne tint pas à lui que la France n'eût un port dans la Manche.

Mort de Colbert.

D'Argenson, p. 191, 200. *Saint-Simon*, t. p. 166.

1683 - 85. Il vouloit le creuser à la Hogue, & l'exécution de ce dessein, que les grandes dépenses de Louis XIV empêcherent, auroit sauvé bien des malheurs à la France.

Quoique la situation du royaume entre l'Océan & la Méditerranée soit très favorable à une marine, & même l'exige, Colbert eut beaucoup de peine à la former, toujours contrarié par Louvois, qui voyoit d'un œil jaloux s'élever en France une puissance autre que la sienne. Mais contre son dessein, il contribua lui-même, par ses injustices, à augmenter l'éclat & la force de la marine, & elle s'enrichit, sous ses yeux, des mécontents du service de terre.

D'Estrées. Colbert les épioit, pour ainsi dire, & les attiroit à lui. C'est ainsi qu'il s'attacha le comte d'Estrées, « fils & petits-fils de maréchaux de France, chevaliers de l'ordre : recommandable lui-même par son mérite personnel, estropié d'une main dès sa premiere campagne, il s'étoit distingué en beaucoup d'occasions à la tête du régiment de Navarre. A l'âge de quarante-trois ans, il étoit lieutenant-

Saint-Simon, t. 4, p. 71.

général depuis douze ans ; & comme on ne pouvoit différer, sans un passe-droit éclatant, de le faire maréchal de France, Louvois, à qui des gens capables de se passer de lui ne plaisoient pas, lui donna des dégoûts & se brouilla entiérement avec lui. Colbert s'en empara, & le présenta à Louis XIV pour commander la marine naissante. 1683-85.

» Quoique ce savant métier soit tout autre que celui de la guerre de terre, d'Estrées s'y montra d'abord aussi propre. Il fit une campagne aux isles de l'Amérique, & répara le désordre que les Anglois y avoient causé. Il battit & força les corsaires de Tunis & d'Alger à demander la paix en 1670, & ne cessa pas depuis de se distinguer à la mer, par de grandes actions. Quelque soulagé que fût Louvois de s'être défait d'un homme si capable, il fut outré de ses succès. Après s'être brouillé avec lui uniquement pour s'en débarrasser, il étoit venu à le haïr. Sa gloire unie à celle de la marine lui étoit odieuse, & la prospérité de l'état, que d'Estrées procuroit, lui déplaisoit, parce qu'il

1683 - 85. l'envisageoit comme la prospérité de Colbert. Celui-ci vouloit que la marine eût un maréchal de France : d'Estrées méritoit de l'être. Louvois eut le crédit de l'empêcher de passer avec ceux qu'on fit à la mort de Turenne. D'Estrées fut outré de cette injustice ; mais il ne se lassa pas de continuer à mériter cette dignité par des actions nouvelles. Le ministre ne se rebuta pas non plus, & continua aussi de représenter les services du guerrier, & l'importance de ne pas dégoûter la marine, & de n'y point jeter le découragement par l'exclusion de son général. Enfin, en mars 1681, le Roi le fit maréchal de France par une promotion particuliere, & quelques années après Vice-Roi de l'Amérique. Ce titre sans appointements ne le rendit pas plus riche. Il naquit, vécut & mourut pauvre, fort honnête homme, fort considéré, & toujours dans la plus étroite union avec ses freres, le duc & le cardinal d'Estrées, très-estimés aussi. »

Le Cardinal d'Estrées. *Saint-Simon*, t. 6 p. 100.

Le cardinal avoit une manie singuliere. Très-intelligent dans les affaires d'état, il ne vouloit pas en-

tendre parler des siennes. « Pressé & tourmenté par son intendant & son maître d'hôtel d'entendre leurs comptes, qu'il n'avoit pas vus depuis un grand nombre d'années, il leur donna un jour. Ils exigerent qu'il fermeroit sa porte, pour n'être pas interrompus, & il y consentit : *Excepté*, dit-il, *pour le cardinal de Bonzi, mon ancien ami, mon confrere, qui est actuellement à Paris, & auquel je ne pourrois m'empêcher d'ouvrir : mais ce seroit bien merveille si le seul homme que je ne saurois refuser, venoit précisément ce jour-là.* Dans cette confiance, on ouvre les livres, on étale les papiers, on présente les états. Le cardinal fait semblant d'écouter, dit mille choses ineptes sur les dépenses auxquelles il n'entend rien, bâille, se promene, regarde avec inquiétude à la fenêtre, comme un homme qui soupire après sa délivrance. A la fin, la porte de la cour s'ouvre, un carrosse entre, les gens d'affaires se fâchent contre le Suisse : mais c'est le cardinal de Bonzi. Il faut sur le champ replier comptes, papiers, états, & les deux éminences restent ensemble ; Bonzi, inquiet pourquoi

1683-85.

1683-85.

ſon ami lui avoit fait dire ſecrétement de ne point manquer de venir à heure préciſe, & d'Eſtrées avouant ſon motif, qui étoit de ſe débarraſſer de l'audience importune qu'il avoit été contraint de promettre; ils en rirent tous deux, & oncques depuis ſes gens d'affaires ne l'y rattraperent. »

Deſmarets, archevêque d'Auch.

Saint-Simon, t. 2, p. 42.

Cette inſouciance en rappelle une autre plus ſinguliere encore de Deſmarets, archevêque d'Auch. « Il paſſoit ſa vie à Paris, en hôtel garni, en robe de chambre, ſans voir perſonne, ni ouvrir aucune des lettres qu'il recevoit. Il les laiſſoit amaſſer par monceaux. Le Roi, informé de ſa longue réſidence dans la capitale, s'en laſſa, & lui fit dire de retourner dans ſon dioceſe. Il ne ſavoit où prendre de l'argent pour faire le voyage. Depuis long-temps il ne vivoit que d'emprunts. On étoit rebuté de lui prêter, & par-tout où il s'adreſſa il fut refuſé. Dans cet embarras, ſon ſecrétaire lui propoſe d'attaquer cette montagne de lettres, pour voir s'il n'y auroit pas quelque billet à ordre. Faute d'autre reſſources, l'archevêque y conſent. Le ſecrétaire ſe met au

travail, & trouve pour quinze cent mille livres de lettres de change de toutes sortes de dates, dans l'ignorance desquelles le prélat mouroit de faim & faisoit sécher ses créanciers. » 1683-85.

Des dépouilles de Colbert, Louvois eut la surintendance des bâtiments; Seignelay, fils du défunt, la marine, & Pelletier Desforts, les finances. Il paroît que Seignelay dut sa place principalement à la mémoire des services de son pere, car il n'avoit que 22 ans; « avec les défauts auxquels, dit d'Argenson, doivent toujours craindre d'être exposés les enfants des ministres, lorsqu'ils deviennent ministres eux-mêmes; c'est-à-dire, la présomption, la suffisance, & la légéreté. »

Seignelay & Pelletier.

D'Argenson, p. 191, 200.

La Beaumelle, t. 2, p. 245.

Lettres de Maintenon, t. 2, p. 120.

Le pere de Pelletier avoit été tuteur du chancelier le Tellier, qui, par reconnoissance, protégea ses enfants. A la mort de Colbert, le Roi jeta les yeux sur Pelletier, ancien prévôt des marchands, dont il s'étoit déja servi dans quelques affaires, & demanda au chancelier son avis. « *Sire*, répondit-il, *M. Pelletier est homme de*

Choisy, t. 2, p. 11.

1683-85. *bien & d'honneur, fort appliqué; mais je ne le crois pas propre aux finances, il n'est pas assez dur. Comment*, reprit Louis, *je ne veux pas qu'on soit dur à mon peuple, & puisqu'il est fidele & appliqué, je le fais contrôleur général* (1). On dit que madame Maintenon eut beaucoup de part au choix de Pelletier, son ami, & qui étoit même chargé de ses affaires. Il est vrai que dans ce temps elle jouissoit assez de la considération du Roi, pour qu'on ait pu, sans craindre de se tromper beaucoup, croire que déja elle influoit sur ce qui se faisoit.

Embarras de madame de Maintenon.

La Beaumelle, t. 2, p. 231. *Caylus*, p. 116.

Si-tôt qu'elle eut fermé les yeux à la Reine, elle voulut se retirer dans son appartement. Le duc de la Rochefouchault la prit par le bras, & la poussa vivement dans celui du Roi, en lui disant : « Il n'est pas temps, Ma-

(1) Le Roi ne vouloit point d'encheres aux fermes. « *Sa Majesté est persuadée que* » *quand ces Messieurs haussent le prix des* » *fermes, ils trouvent toujours moyen de se* » *dédommager aux dépens du peuple.* » Dangeau sur 1687.

dame, de vous retirer. Dans l'état où eſt le Roi, il a beſoin de vous, » & la laiſſa avec lui. De ce moment, ſon état devint très-embarraſſant à la cour. Etre ſans ceſſe recherchée par le Roi; paſſer des journées entieres tête-à-tête avec lui; ſe ſavoir expoſée aux traits empoiſonnés de l'envie, aux obſervations malignes & aux ſarcaſmes de madame de Monteſpan, aux conjectures des courtiſans, de cette foule d'hommes corrompus, qui croient ſi facilement au vice, preſque jamais à la vertu; n'avoir la force ni de fuir, ni d'interdire des aſſiduités toujours accompagnées d'un reſpect délicat; appercevoir avec étonnement les progrès & le développement d'une paſſion qu'on n'auroit pu imaginer; éprouver peut-être ſoi-même avec non moins de ſurpriſe les émotions d'une tendreſſe réciproque, & n'oſer en prévoir l'iſſue : c'eſt ainſi que ſe paſſa, pour madame de Maintenon, l'année qui ſuivit la mort de la Reine. 1683 - 85.

Cet événement n'apporta preſque aucun changement à la cour. Le Roi avoit commencé à être grave, il le devint ſeulement un peu davantage. Briſſac.

1683.-85. Son exemple occasionna plus d'extérieur de régularité & de religion ; mais aussi plus d'hypocrisie. Brissac, major des gardes, joua à ce sujet un étrange tour aux Dames. Avant que de le rapporter, il faut faire connoître le personnage. « C'étoit un homme sans respect humain, intrépide pour le service, qualité quelquefois plus rare qu'intrépidité pour la guerre. Louis XIV s'étoit servi de lui pour mettre ses gardes sur le grand pied militaire où ils sont parvenus. Pour tous les détails de dépense & de discipline, il avoit acquis l'entiere confiance du Roi par son inexorable exactitude, la netteté de ses mains, & son aptitude singuliere à ce genre de service. Brissac faisoit trembler les quatre compagnies des gardes du corps, & compter avec lui les capitaines, tout grands seigneurs & généraux d'armée qu'ils étoient. Avec un air févere & un extérieur de méchant homme, il n'étoit rien moins que ce qu'il paroissoit, mais serviable sans vouloir qu'on le fût, & ayant des manieres dures & désagréables même en obligeant : aussi étoit-il plus craint

Saint-Simon, t. 4, p. 104.

qu'aimé ; & le Roi ayant dit un jour que le service des majors, quand ils vouloient le bien faire, les faisoit haïr : *S'il faut être parfaitement haï pour être bon major*, dit M. de Duras, voilà, *Sire*, en prenant Brissac par la main, *le meilleur major de votre Royaume.* 1683-85.

» Brissac étoit d'une droiture inflexible, & ne pouvoit souffrir le faux. Depuis long-temps il voyoit avec impatience toutes les tribunes bordées de dames, l'hiver, au salut les jeudis & les dimanches, où le Roi ne manquoit guere d'assister ; & presque aucune s'y trouvoit, quand on savoit de bonne heure que le Roi n'y viendroit pas. Sous prétexte de lire dans leurs heures, elles avoient toutes de petites bougies devant elles, pour se faire connoître & remarquer. Un soir que le Roi devoit venir au salut, qui se fait après la priere, lorsque les dames & les gardes étoient postés, paroît le major à la tribune du Roi, tire son bâton, & crie : *Gardes retirez-vous. Rentrez dans vos salles, le Roi ne viendra pas.* Les gardes obéissent. Un petit murmure s'éleve entre les femmes, les bougies s'éteignent, & les voilà

toutes parties, à deux ou trois près.
1683-85. Briſſac avoit poſté aux débouchés de la chapelle, les brigadiers pour arrêter les gardes, & on leur fit reprendre leurs poſtes, quand les dames furent aſſez loin pour ne pas s'en douter. Là-deſſus arrive le Roi, qui, bien étonné de ne pas voir les dames remplir les tribunes comme à l'ordinaire, demande, au ſortir du ſalut par quel haſard il n'y avoit perſonne. Briſſac lui conte ce qu'il a fait. Le Roi en rit beaucoup; mais les femmes l'auroient bien étranglé.

Maintenon, dame de charité.

La Beaumelle, t. 2, p. 247.

Madame de Maintenon ſavoit bien que penſer des apparences de dévotion qu'on s'empreſſoit de lui montrer, mais elle s'en ſervoit pour faire des biens réels. Tel fut l'établiſſement d'un bureau de charité à Verſailles, en 1684. Toutes les dames voulurent en être, pour s'attirer l'eſtime du Roi, & elle en accepta la préſidence. Dans le même temps, elle refuſa la charge de dame d'honneur, la premiere place de la cour. Les opinions furent partagées ſur les raiſons de ce refus. Les uns l'attribuerent à modeſtie, les autres à fierté, & ce ne fut vraiſembla-

blement ni l'un ni l'autre de ces motifs; mais peut-être la répugnance de vivre auprès d'une princeſſe qui lui avoit déja donné des déſagréments, & dont elle pouvoit croire n'être recherchée que par politique, & pour ne pas déplaire au Roi. Peut-être auſſi fut-ce l'envie de ſe délivrer des aſſujettiſſements de la cour, ou du moins une lueur d'eſpérance de n'y être plus aſtreint en ſecond.

1683 – 85.

Mariage.

Bien des perſonnes ont cru, beaucoup ſont encore perſuadées que depuis long-temps madame de Maintenon ſe propoſoit ce but, que toutes ſes actions y tendoient, que ce fut par les efforts d'une coquetterie pleine de ruſes, d'une pruderie déguiſée en ſageſſe, d'une hypocriſie couverte du manteau de la religion, qu'elle y amena Louis XIV, & pour me ſervir des termes de Saint-Simon, « que la providence prépara ainſi au plus ſuperbe des Rois l'humiliation la plus profonde, la plus publique, la plus durable & la plus inouie. » Ces aſſertions méritent quelque diſcuſſion, d'autant plus que le mariage de Louis XIV avec madame de Main-

Saint-Simon, t. 6, p. 202.

1683 – 85.

tenon eſt peut-être l'action la plus importante de la vie privée de ce monarque, & celle qui a eu le plus d'influence ſur la cour. Nous examinerons donc ſi ce mariage bleſſoit les convenances, ce qui a pu y déterminer le Roi, s'il étoit néceſſaire, & quel intérêt madame de Maintenon a eu de le contracter : ce qui nous fera juger de la pureté de ſes motifs.

La Beaumelle, t. 1, *p.* 5, 88.

1°. On ne refuſera pas à un homme de quarante-ſept ans le droit de chercher dans le mariage un abri contre les écueils d'un célibat procuré par le veuvage ; encore moins doit-on ſe récrier contre l'uſage de ce droit de la part d'un Roi environné de ſirenes avides de s'enrichir de ſes naufrages. Pere d'un Dauphin dont l'épouſe déja féconde promettoit encore des héritiers au Trône, il n'auroit pas été prudent à Louis XIV de mettre de nouveaux enfants dans une maiſon ſurchargée de princes & de princeſſes légitimés à établir. Il trouva dans ſa cour une femme de cinquante ans, qui n'étoit pas d'une naiſſance aſſez diſtinguée pour exiger la publicité qu'il ne vouloit pas donner, ni aſſez

abjecte pour le faire rougir. Françoise d'Aubigné comptoit dix-sept générations, depuis Geofroi d'Aubigné, déja chevalier en 1160. Elle n'étoit pas moins noble du côté de mademoiselle de Cardillac sa mere. Les nœuds qu'elle avoit formés avec un homme de robe de bonne famille, s'il avoit été un sot obscur, ne l'auroient point exposée à une célébrité désagréable; mais comme il se rendit fameux par sa muse burlesque, les plaisants & les mal-intentionnés en firent rejaillir sur sa veuve une espece de ridicule, que le Roi, disoient-ils, n'auroit pas dû mépriser. Il n'y a donc que ce hasard, si c'est un défaut, qui auroit pu faire une très-petite breche à la bienséance. 1683-85.

2°. Nous avons raconté comment Louis XIV s'étoit insensiblement accoutumé à madame de Maintenon, après l'avoir d'abord peu goûtée. Les attachements qui commencent par la répugnance, sont ordinairement les plus durables, parce qu'ils sont l'ouvrage de la réflexion & de l'expérience. Il la trouva tendre & appliquée dans les premiers soins donnés à ses *La Beaumelle*, t. 2, p. 236.

enfants, solide dans leur éducation,
1683-85. patiente dans ses démêlés avec madame de Montespan, au-dessus de la haine & de la vengeance, quoique contrariée & insultée, discrette dans l'effusion de la confiance, douce, enjouée, compatissante à ses foiblesses sans lui en cacher la honte. L'austérité de la religion n'étoit pas rebutante chez elle, parce qu'elle encourageoit le Roi par des espérances, plus qu'elle ne le troubloit par des reproches. Si sa piété n'avoit pas été sincere, il est impossible qu'elle ne se fût trahie par quelques traits d'hypocrisie aux yeux d'un homme qui l'examina longtemps, & qui étoit si intéressé à la pénétrer. Enfin, reconnoissante des bienfaits de Louis, triste de ses peines, réjouie de ses plaisirs, elle lui fit connoître l'amitié, sentiment si nouveau pour un Roi.

La Beaumelle, t. 2, p. 238. Ses contemporains, & même ses envieux, se sont réunis sur la délicatesse de son esprit & l'agrément de sa conversation, sa pénétration & la sureté de son jugement; & quand ils n'en auroient point parlé, nous en trouverions la preuve dans ses lettres

écrites

écrites avec une simplicité touchante & sans apprêt, un style pur, une éloquence douce & insinuante, dans lesquelles tous les états trouvent des leçons qui coulent naturellement & sans affectation, qui, en un mot, respirent par-tout l'amour du bien public & l'odeur de la vertu. A ces qualités se joignoient des attraits, qui contribuerent aussi sans doute pour leur part à déterminer le Roi. « Tout ce qui peut être beau sans fraîcheur, l'étoit encore en elle ; les mains, les bras parfaits ; le bas du visage d'un agrément infini ; la taille à effacer les plus régulieres de la cour ; les yeux si vifs & si brillants, qu'on devinoit ce qu'elle alloit dire ; le souris si juste, qu'on savoit, sans l'avoir entendu, ce qu'elle avoit dit ; le visage d'une si éclatante blancheur, que le feu sembloit sortir du milieu des neiges ; l'esprit le plus jeune du monde. Sa beauté ne vieillissoit point. Ce qu'elle avoit perdu d'agréments, elle savoit le réparer par ce que l'art de la parure avoit de plus ingénieux, par les graces qui sont de tous les âges, par la modestie qui est la premiere de toutes,

1684-85.

& par mille choses aimables qui ne
1684-85. sont pas sous les loix du temps. »

3°. Dans la situation où se trouvoit Louis XIV, il ne pouvoit se passer d'une personne propre à tenir sa cour, & à le soulager dans les détails de sa famille. La Dauphine, depuis la mort de la Reine, ne se montroit pas plus disposée qu'auparavant à remplir les fonctions extérieures du premier rang. Toujours également retirée & sauvage, elle n'offroit ni au Roi, ni aux courtisans, un centre de réunion où l'un pût venir amuser son oisiveté, & l'autre se délasser de ses affaires. De plus, les enfants du Roi croissoient en âge : ces enfants, fruits de ses amours d'autant plus chers à son cœur, qu'il ne leur voyoit d'autre ressource que sa tendresse ; deux princes, trois princesses de madame de Montespan, qu'il falloit élever, veiller sur leurs mœurs, pourvoir à leur établissement. La mere, par une suite de ses orgueilleuses prétentions, s'étoit flattée, après la mort de la Reine, que Louis, dans la vue d'assurer l'état de ses enfants, pourroit rompre les nœuds qui l'attachoient à

M. de Montefpan & lui donner la main. Quel fcandale c'eût été qu'une pareille union ! Au lieu qu'en prenant une femme vertueufe, fans reproche, & intelligente, le Roi étoit sûr que par reconnoiffance & par amitié pour lui, elle prendroit tous les foins néceffaires à leur éducation, qu'elle lui épargneroit dans l'intérieur de fa famille une infinité de détails minutieux & indifpenfables, que par fon mérite, & l'habitude de la refpecter, elle leur en impoferoit dans les démêlés que ces enfants, devenus grands, pourroient avoir, foit entre eux, foit avec les princes légitimes, dont la fécondité de la Dauphine promettoit une nombreufe lignée; que lui-même enfin trouveroit dans cette union, outre les douceurs de la confiance, des attentions pour fa fanté & fon repos, quand l'âge des infirmités feroit arrivé. Sous tous ces points de vue, on ne peut difconvenir que ce mariage ne fût utile, & même néceffaire à Louis XIV; mais ce fut peut-être de la part de madame de Maintenon un facrifice. 1684-85.

Uu facrifice! s'écrieroit ici fon frere;

1684-85. « *veut-elle donc épouser Dieu le Pere?* » Cette plaisanterie de d'Aubigné a été regardée comme un reproche à sa sœur sur son ambition. Mais il est à présumer qu'elle a bien plus connu les amertumes de cette passion, que les jouissances. Elle s'en expliquoit ainsi à ce même frere, en 1684 : « *Après ceux qui ont les premieres places, je ne connois rien de plus malheureux que ceux qui les envient. Si vous saviez ce que c'est!* » Les personnes nées dans ce rang n'en connoissent point les dégoûts, ou se familiarisent avec eux. « *Dès le berceau*, dit-elle, *on leur prépare leur ennui.* » Ce que madame de Maintenon appelloit *la perte de la liberté*, *est pour elles un état naturel*. Quant à celles qui ne sont pas chargées, en naissant, de ces chaînes brillantes, il n'est pas étonnant qu'elles en sentent le poids & qu'elles s'en plaignent. Outre la gêne de l'étiquette, & la monotonie fastidieuse de la représentation à laquelle madame de Maintenon sentoit bien que le mariage alloit l'asservir, que n'avoit-elle pas à craindre des suites d'un engagement inégal? Pouvoit-elle présumer de fixer

Lettres de Maintenon, t. 1, p. 241.

Lettres, t. 1, p. 93.

Lettres, t. 1, p. 241.

un Roi qui venoit tout récemment, par son attachement pour mademoiselle de Fontanges, de se montrer si peu maître de ses passions? Il ne falloit qu'un caprice pareil, pour la faire dédaigner, peut-être reléguer, & condamner à passer le reste de sa vie dans un triste abandon. Au lieu que, maîtresse d'elle-même, sûre d'une aisance dont son ancienne indigence lui faisoit sentir tout le prix, elle pouvoit se flatter de couler des jours heureux à Maintenon qu'elle embellissoit pour cela: « *J'avois espéré d'y mourir*, écrivoit-elle le 4 janvier 1684, *& je n'aurai pas seulement le plaisir d'y vivre.* » Cette date indique à peu près l'époque à laquelle le Roi lui déclara ses dispositions, c'est-à-dire, six mois après la mort de la Reine. Vingt-deux mois se passerent ensuite à les affermir: espace de temps qui ne laisse pas lieu de soupçonner qu'il y ait eu surprise de sa part ou aveuglement du côté du monarque (1). Il résulte donc de ces

1684-85.

Lettres, t. 2, p. 120.

(1) Le 13 août 1684, le Roi dit qu'on a décidé dans le conseil que les secondes

1684-85. réflexions, qu'approchée du trône par des circonstances extraodinaires, madame de Maintenon s'y laissa asseoir, & si l'on veut qu'elle ait fait quelques pas pour y monter, nous dirons avec le poëte.

> **Qui n'a pas dans la tête, une fois en sa vie,**
> **Un petit grain d'ambition!**

Papiers d'état.

La Beaumelle, t. 3, p. 54, 86.

Saint-Simon, t. 6, p. 42

Le mariage se fit vraisemblablement après le retour de Fontainebleau, en 1685, en présence du marquis de Montchevreuil & de Bontemps, de Harlay de Chanvalon archevêque de Paris, & du pere de la Chaise, par le ministere de l'un des deux: Saint-Simon y ajoute Louvois. On seroit surpris qu'il n'en soit resté aucune preuve par écrit, si on ne savoit qu'il n'y avoit point alors de

---

noces sont malheureuses. Un conseiller d'état lui répond : *Sire, ce n'est que pour les particuliers. Il y a de grands inconvénients*, réplique le Roi, *pour toutes sortes de gens sans exception.* Il faut donc que Louis XIV ait eu de bonnes raisons pour se déterminer. *Dangeau.*

dépôt néceſſaire de ces ſortes d'actes.
« Bien plus juſque fort avant dans le regne de Louis XIV, on n'avoit eu ſoin, ſous aucun Roi, de ramaſſer les papiers qui concernoient l'état, à l'exception de la partie des finances, laquelle ayant des formes juridiques, avoit par conſéquent des greffes & des dépôts publics à la chambre des comptes. Louvois fut le premier qui ſentit le danger que les dépêches & les inſtructions qui, du Roi & de ſes miniſtres, étoient adreſſées aux généraux d'armées, au gouverneurs, aux autres chefs de guerre, & aux intendants des frontieres, & d'eux au Roi & à ſes miniſtres, reſtaſſent entre les mains de ces particuliers, & après eux de leurs héririers, & même de leurs valets, qui en pouvoient faire de dangereux uſages. Car, quoique les guerres dont il s'agiſſoit dans ces papiers, fuſſent finies, & quelquefois depuis long-temps, ceux contre qui la France les avoit ſoutenues y pouvoient trouver l'explication dangereuſe de bien des énigmes, l'éclairciſſement de beaucoup de myſteres importants à n'être

1684-85.

Ibid. t. 3 p. 23.

1684-85. pas mis au jour, des trahisons achetées, fatales à découvrir pour des familles intéressées au secret. Ces considérations frapperent M. de Louvois. Il rechercha tout ce qu'il put trouver d'ancien en ce genre, & à mesure que ces sortes de papiers lui rentrerent, il les fit ranger par années dans l'hôtel des invalides. Croissy, chargé des affaires étrangeres, réveillé par l'exemple de Louvois, en fit autant pour son département, ainsi que Torci, son fils & son successeur. Pontchartrain l'imita pour la marine, & on peut dire que cet établissement n'est pas un des moindres ni des moins importants qui aient été faits sous le regne de Louis XIV. »

Saint-Simon, t. 6, p. 42, 46. Mais quand même ce prince auroit fait, pour la conservation des actes qui intéressent l'état des citoyens, les loix qui ont été établies depuis, il n'y a pas d'apparence qu'il y eût soumis celui d'un mariage qu'il vouloit tenir très-caché au grand regret de madame de Maintenon, dit Saint-Simon. Il rapporte qu'elle fit deux violentes tentatives pour obtenir qu'il fût déclaré. La premiere, du

vivant de Louvois. « Ce ministre avoit des espions par-tout ; il sut que le Roi, dans un moment de foiblesse, s'étoit laissé arracher la promesse de rendre public son secret, & qu'il alloit l'exécuter. Il se rend auprès de lui, le prie de faire sortir les valets. Ils sortent en effet, mais ils laissent les portes ouvertes, de maniere qu'ils entendoient tout & voyoient tout par les glaces. Louvois expose au monarque ce qui l'amene, lui rappelle qu'il lui a promis à lui-même de ne jamais, pour quelque raison que ce soit, déclarer son mariage. Il s'étend avec chaleur sur la honte & les inconvénients d'une pareille action. Louis XIV n'ose nier sa nouvelle disposition. Il s'entortille de subterfuges, & se met à marcher pour gagner une autre piece & se délivrer d'une présence importune. Louvois se jette au devant, se précipite à ses genoux, & tirant une petite épée qu'il portoit toujours à son côté, la présente au Roi par la garde : *Tuez-moi*, lui dit-il, *afin que je ne voie pas une infamie qui va vous déshonorer aux yeux de toute l'Europe*. Le Monarque pétille d'im- 1684-85.

1684-85. patience & veut s'échapper. Le ministre le serre davantage. *Ah! Sire*, s'écrie-t-il, *vous n'aurez pas plutôt eu cette foiblesse, que vous en mourrez de honte & de confusion*. Et il obtint une seconde fois la promesse de ne le jamais déclarer. L'archevêque de Paris, que Louvois avoit mandé pour faire effort avec lui, survient, & confirme le Roi dans sa résolution. Madame de Maintenon, frustrée de son espérance, ne tarda pas à découvrir à qui elle étoit redevable de ce bouleversement, & la lui garda bonne. »

Saint-Simon, t. 6, p. 241.

La seconde tentative trouva des adversaires non moins redoutables. Elle eut lieu lorsque le Roi fit ouvrir l'appartement de la Reine, pour y exposer à l'admiration de la cour les superbes ornements qu'il envoyoit à l'église de Strasbourg: ce qui fut regardé comme un prétexte pour y loger madame de Maintenon. Il ne lui manquoit plus que le nom: elle l'attendoit d'un moment à l'autre; mais le Roi jugea à propos de consulter auparavant Bossuet, évêque de Meaux, & Fénélon, archevêque de Cambrai. « Bossuet tenoit au Roi par l'habi-

tude & l'estime. L'habitude s'étoit formée dans le temps qu'il étoit précepteur de Monseigneur, & l'estime venoit de ce que l'honneur, la vertu, la droiture étoient en lui aussi inséparables que la science & la vaste érudition. Louis XIV s'étoit adressé plus d'une fois à lui dans les scrupules de sa vie, & Bossuet lui avoit parlé là-dessus avec une liberté digne des premiers siecles, & des premiers évêques de l'église. » Fénélon, peu d'accord avec Bossuet sur d'autres articles, se rencontra avec lui dans la maniere de conseiller le Roi sur celui-ci. Ce fut alors un fait assez reçu, qu'à la premiere ouverture du monarque à Fénélon, celui-ci lui dit : *Sire, vous me perdez*, présumant bien que Louis n'auroit pas la force de cacher à madame de Maintenon les auteurs du conseil. Malgré cette crainte, il s'éleva courageusement, comme Bossuet, contre le projet de déclarer le mariage, & la dame fut priée par le Roi, de manière à n'être pas refusé, de cesser pour toujours ses instances. 1684-85.

Si elle en a fait de si vives, on

1684 - 85. ne conçoit pas trop comment, ne pouvant obtenir une déclaration authentique, elle ne s'est pas du moins permis quelques indices propres à le faire soupçonner. Or il n'en est resté ni titres ni monuments. Il paroît même qu'elle a poussé jusqu'au scrupule la délicatesse de n'en laisser subsister aucun. Dans ses lettres à son confesseur & à son directeur, on n'en trouve point de l'année 1685; & on peut conjecturer qu'elles ont été supprimées par elle-même ou par ses ordres, pour ensevelir dans un éternel oubli ce qu'elle s'étoit engagé à ne jamais révéler. Un seul aveu indirect lui est échappé; encore peut-on dire qu'il fut dérobé par surprise. « Elle se présentoit chez les grandes Carmélites, où les Reines seules ont droit d'entrer. La supérieure lui dit : *Vous savez nos usages, Madame, c'est à vous à décider. Ouvrez toujours*, répondit-elle, *ouvrez, ma Mere.* »

La Beaumelle, t. 3, p. 72.

Ayant donc été si attentive à ne point déceler son état, malgré l'envie extrême qu'on lui suppose de le faire déclarer, c'est un mérite de

plus qu'une pareille discrétion avec un pareil desir. Du reste il y eut assez d'autres indices, pour que personne ne s'y trompât. Le Roi & elle avoient sans gêne tous les dehors d'époux très-unis ; & madame de Montespan, tout en voulant jeter un doute sur le genre de cette union, en attestoit la légitimité lorsqu'elle disoit : « *S'ils étoient mariés, ils ne s'aimeroient pas tant; mais s'ils ne l'étoient pas, se permettroient-ils ces familiarités ?* » Ce qui est au reste une preuve incontestable du mariage, preuve qui a duré trente ans, c'est la continuation non interrompue d'égards, de déférences, d'attentions, de confiance de la part de Louis XIV, & du côté de madame de Maintenon, de soins affectueux, de sollicitudes pour la santé du monarque, d'autorité sur sa famille, & sur sa cour dont elle changea les mœurs, les habitudes, les inclinations au point qu'on va, pour ainsi dire, se croire dans un nouveau regne.

1684-85.

La Beaumelle, ibid.

Pendant les années écoulées depuis 1684 jusqu'à la guerre de 1688, comme certains astres, qui, parvenus

1684-88.

1684-88.

à leur apogée, paroissent quelque temps immobiles, la gloire de Louis XIV resta, pour ainsi dire, *stationnaire*. Alors s'acheva l'édifice de sa grandeur, alors aussi se prépara sa décadence.

Soumission des étrangers. *Reboulet*, t. 5, p. 250. *Avrigny*, t. 4.

Les contestations avec le Roi d'Espagne, soutenu par l'Empereur, touchant les droits de Marie-Thérese d'Autriche, duroient toujours. Louis, pendant la vie de son épouse, avoit souffert patiemment les délais affectés de la cour de Madrid, & s'étoit long-temps borné à une guerre de plume; mais après la mort de la Reine, il se détermina à faire parler *la derniere raison des Rois* (1). Ce langage réussit. En peu de temps le Roi d'Espagne se vit enlever Luxembourg & quelques autres objets des prétentions respectives. Alors il se trouva trop heureux d'accepter une treve qu'il avoit rejetée auparavant.

Les Génois, qui s'étoient imprudemment mêlés dans cette querelle,

(1) On lit sur les canons cette inscription *Ratio ultima Regum*.

en prêtant de l'argent à l'Empereur & des galeres au Roi d'Espagne, furent punis de leur partialité. Louis envoya contre eux une flotte commandée par le fameux Duquesne, & montée par Seignelay, ministre de la marine, chargé de leur signifier les intentions du Roi, & de faire grace s'ils se soumettoient. Ils ne le firent qu'à la derniere extrémité, lorsque les bombes lancées de la flotte eurent ruiné leurs plus beaux palais, & qu'une descente leur eut fait voir de près le danger d'être enlevés d'assaut. Alors la république consentit d'envoyer son doge, accompagné de quatre sénateurs, porter ses excuses à Versailles. Il y parut «*moins étonné*, disoit-il, *des merveilles qu'on étala à ses yeux*, *que de s'y voir.*» 1684-88.

Les Algériens, consternés par deux bombardements consécutifs, & en craignant un troisieme, signerent aussi un traité de paix, dont une condition expresse étoit qu'ils enverroient au Roi un ambassadeur lui demander pardon des hostilités commises contre ses sujets. L'éclat de tant de succès qui n'avoient jamais été interrompus *Choisy*, t. 2, p. 23.

1684-88. par aucune disgrace, rendit le nom de Louis célebre dans les pays les plus éloignés, & lui attira entre autres témoignages de l'estime générale, une ambassade du Roi de Siam, qui envoya des côtes les plus reculées de l'Asie rechercher son amitié.

Admiration des sujets.

Une prospérité si constante enfloit le cœur des François, fiers d'un tel maître. Ce qui se passoit sous leurs yeux contribuoit à enorgueillir les peuples par la haute opinion que les entreprises du monarque & sa réussite leur donoient de sa capacité & de sa puissance. Dans ce temps, s'achevoient les palais de Trianon, Marly & Versailles. Leurs jardins, déja ornés de parterres & de bosquets ingénieusement dessinés, s'embellissoient de statues dignes des grands maîtres d'Athenes & de Rome. Les eaux de la Seine, poussées par la machine de Marly, y serpentoient en ruisseaux, s'étendoient dans de larges bassins, s'élevoient en jets, & retomboient en cascades. Des meubles aussi élégants que riches décoroient les appartements, par-tout brilloit une somptuosité majestueuse.

Il étoit difficile que le possesseur, le créateur de ces magnificences ne sentît lui-même des mouvements d'orgueil, sur-tout environné sans cesse des prestiges de l'adulation. On vit jusqu'où elle pouvoit porter ses excès, dans la *païenne dédicace* de la statue du Roi à la place des Victoires. « *J'y étois*, dit Saint-Simon, *& je conclus par les bassesses dont je fus témoin, que s'il avoit voulu se faire adorer, il auroit trouvé des adorateurs.* » Aussi ne doit-on pas être surpris que long-temps encore après il restât à ce prince, pour une des principales vertus du christianisme, un tel éloignement, que madame de Maintenon ne pouvoit s'en taire. « *Le Roi*, disoit-elle, *ne manque à aucune abstinence ; mais il ne comprend pas qu'il faille s'humilier.* » Sur la base de cette statue *consacrée* au son des instruments militaires, au bruit des salves d'artillerie, avec l'encens, les génuflexions & toutes les cérémonies employées par les idolâtres dans leurs déifications, on grava en lettres d'or ces mots : *Viro immortali* ; *à l'homme immortel :* inscription emphatique, qui rappelle par le contraste celle-ci,

1684 - 88.

La place des Victoires.

Reboulet, *t.* 5, *p.* 257. *Saint-Simon*, *t.* 6, *p.* 29.

Lettres de Maintenon, *t.* 4, *p.* 181.

1684-88. expression d'amour & de reconnoissance : *A Henri IV, après sa mort* (1).

Maladie du Roi. *Lettres de Maintenon, t. 2, p. 256. Choisy, t. 1, p. 231.*

Pendant que la flatterie s'efforçoit de persuader à son héros qu'il étoit au-dessus de l'humanité, la douleur l'y rappelloit. Il fut attaqué successivement de deux maux dont la cure exigeoit le tranchant des instruments & l'action des caustiques : savoir, un anthrax, & la fistule. Comme on n'étoit pas encore expert dans le traitement de cette derniere maladie, il fallut recourir à des essais. On en fit de nombreux dans les hôpitaux, & chez M. de Louvois, sur des personnes que l'appât des récompenses & l'espérance de la guérison déterminoient à subir l'opération. « La plu-

(1) Je ne me rappelle pas où j'ai lu cette inscription. Celle de la place des Victoires est bien inférieure à celle de la statue décernée en 1712 en l'honneur de Louis XIV, & qui n'a été érigée à Montpellier qu'en 1717 : *Ludovico Magno Comitia Occitania incolumi vovêre. Ex oculis sublato posuêre.* Elle est de M. Mandajors, maire d'Alais, de l'académie royale des inscriptions & belles-lettres de Paris.

part en mouroient. On les enterroit de nuit. Malgré cette précaution, on vit des cadavres sortir de l'hôtel du ministre. Soudain le bruit se répandit qu'on avoit découvert une conspiration contre le Roi, que M. de Louvois interrogeoit les coupables, & les faisoit périr par le poison ou la torture. On étoit dans la consternation, & chacun craignoit d'être enlevé. Exemple des terreurs paniques qui saisissent quelquefois le public, trop prompt & trop enclin à soupçonner le crime. »

1685 - 88.

La Beaumelle, t. 3, p. 87.

Le Roi se soumit aux incisions, & les supporta avec la plus grande fermeté. Tout le monde l'ignora, même la famille royale. Il ne s'y trouva que les personnes nécessaires, avec madame de Maintenon. Quand la nouvelle s'en fut répandue, on vit, par l'inquiétude du peuple, à quel point le Roi étoit aimé. Les églises se remplirent de gens de tout état, qui alloient demander à Dieu sa guérison. « *Il ne falloit pas les y appeller, ils y alloient d'eux-mêmes.* » La même affection se manifesta, quand le Roi vint à Paris rendre à Dieu ses actions

Reboulet, t. 5, p. 356.

1685 - 88. de grace pour son rétablissement. Non-seulement la foule le pressoit dans les rues, mais elle le suivit à son départ, bien loin au-delà des fauxbourgs, avec de vives acclamations, & il fut si touché de ces transports, qu'il ne voulut auprès de lui que la garde bourgeoise. Ce fut un des moments les plus heureux de ce prince, & il dut d'autant mieux en goûter le plaisir, que sa vie commençoit à se mélanger d'amertumes.

Mort de Charles II.

Hénault sur 1685.

Il perdit en 1685 son fidele allié Charles II, roi d'Angleterre. Le président Hénault dit de lui, d'après Burnet, historien anglois : « *Qu'avec de grands défauts ce prince n'avoit presque point de vertus pour les réprimer, & que ce n'étoit guere chez lui que quelques défauts plus légers qui servoient de contre-poids aux autres.* » Mais ce caractere sans énergie pour le vice & pour la vertu étoit peut-être celui qui convenoit le mieux à un monarque uniquement occupé du desir de couler des jours sans agitation, sur le trône peut-être le moins stable de l'univers. Saint-Simon rapporte de lui un trait

qui peint son penchant dominant : l'amour des plaisirs faciles. 1685 - 88.

« Outre la duchesse de Portsmouth, ce prince avoit de petites maîtresses dont il étoit assez jaloux. Saint-Simon, t. 2, p. 136. Le grand-prieur de France, alors jeune & aimable, & depuis si célébré par Chaulieu & les autres convives du Temple, s'étoit fait exiler pour quelques irrégularités de conduite, & passoit le temps de sa disgrace en Angleterre, où il avoit été fort bien reçu du Roi. Pour remerciements, il lui débaucha une de celles auxquelles Charles étoit le plus attaché. Le monarque fit demander grace au grand-prieur, qui n'en tint compte. Il lui offrit de l'argent, des dignités, & de le raccommoder en France : propositions inutiles. Le Roi lui défendit son palais. Il s'en moqua. Tous les jours il alloit à la comédie avec sa conquête, & se plaçoit vis-à-vis du monarque qu'il bravoit. Charles, ne sachant plus comment s'y prendre pour s'en délivrer, pria Louis XIV de le rappeller en France; mais comme il ne s'ensuivit qu'une permission de revenir, le grand-prieur ré-

1685 – 88. pondit qu'il se trouvoit bien en Angleterre, & continua son manege. Le Roi, désolé de cette opiniâtreté, en vint jusqu'à faire confidence au Roi de France, de l'état où le réduisoit son rival, & obtint enfin un commandement absolu qui lui fit sur le champ repasser la mer (1). »

Bussi, t. 2. p. 74. (1) Bussi raconte d'un autre grand-prieur son oncle, *qui ne s'étoit pas plus contraint que celui-ci sur son vœu de chasteté*, un trait assez plaisant. « C'étoit, » dit-il, un bon homme, d'une politesse de corsaire, & qui avoit mieux » appris à faire la guerre que les principes de la religion. Dans la maladie » dont il mourut, l'ayant déterminé » avec assez de peine à se confesser, je » lui amenai deux bons religieux, & » lui demandai, quand ils furent sortis, » comment il se trouvoit de ces gens-» là : Fort bien, répondit-il, ils disent » *que j'ai l'attrition*. L'état où il étoit » m'empêcha de rire de la maniere dont » il parloit de ces matieres-là. Je com-» pris que ces bons peres lui avoient » dit, pour le consoler sur les affaires » de l'autre monde, qu'il n'avoit pas » encore *la contrition*, mais qu'il avoit » *l'attrition*; & ce mot lui étoit resté dans

1685 – 88.

Le maréchal d'Humieres.

Saint-Simon, t. 1, premiere partie, p. 39.

A Charles succéda Jacques II, que Louis XIV envoya complimenter par le maréchal d'Humieres. Il ne pouvoit mieux lui marquer le cas qu'il faisoit de sa personne & de son alliance, qu'en lui députant un des hommes de son royaume qu'il estimoit le plus. « Le maréchal d'Humieres méritoit ces sentiments. Il avoit tous les talents de la cour & du grand monde, & les manieres d'un fort grand seigneur. C'étoit la probité la plus nette, & quoique haut avec les ministres, il étoit fin courtisan. Il se montra toujours très-attaché à M. de Louvois, qui contribua beaucoup à sa fortune, & ne le fit point attendre; mais dans l'occasion il parut meilleur en second qu'en premier.

» Ce maréchal étoit magnifique en tout. Bien, & même familier avec le Roi, qui le distinguoit fort. On peut dire que sa présence ornoit la cour, & tous les lieux où il se trou-

» l'esprit, sans qu'il en connût la force.
» Il se doutoit seulement que c'étoit quel-
» que chose de bon. »

de la guerre. En récompenſe de la complaiſance du grand - maître, le miniſtre contribua de tout ſon crédit à lui faire obtenir le titre de duc vérifié, avec la grace très-ſinguliere inſérée dans ſes lettres, de tranſmettre cette dignité à celui qui, avec l'agrément du Roi, épouſeroit ſa derniere fille. Il avoit fait paſſer ſur elle toute ſon affection, depuis la perte de ſon fils unique, tué fort jeune au ſiege de Luxembourg. Ses deux filles aînées étoient mariées, l'une au prince d'Iſenghein, l'autre, veuve de Vaſſé, vidame du Mans, remariée à Surville, cadet d'Hautefort, qu'elle épouſa malgré ſon pere, ce qui la brouilla long-temps avec lui. » 1685-88.

On remarquera pour l'inſtruction de ceux qui imitent la vie noble, généreuſe, magnifique du maréchal d'Humieres, « qu'en mourant il fut tourmenté de vifs regrets ſur trois choſes, qu'il regarda alors comme capitales; ſavoir, de n'avoir pas aſſez penſé à ſes affaires, à ſa ſanté, & à ſon ſalut. Autre remarque, mais ſur un objet de pure ſingularité: c'eſt que dans ſes derniers moments, il fut

1685-88. aidé par trois antagonistes ; Bossuet & Fénélon, qui écrivirent bientôt l'un contre l'autre, & le P. Caffaro Théatin, auteur d'une apologie de la comédie, qui fut réfutée par l'évêque de Meaux (1). »

Révocation de l'édit de Nantes. *Reboulet*, t. 5, p. 312. *Choisy*, t. 1, p. 217.

Comme la révocation de l'édit de Nantes eut lieu à la fin de cette année 1685, on conjectura qu'outre la commission de renouveller l'alliance entre les deux couronnes, le maréchal d'Humieres avoit eu celle d'engager Jacques II à rétablir le libre exercice de la religion catholique en Angleterre, en même temps que Louis XIV interdisoit en France celui de la religion prétendue réformée. Saint-Simon prête en cette occasion au monarque François trois motifs de sa

(1) Cet ouvrage, intitulé, *Lettre d'un Théologien illustre par sa qualité & par son mérite*, fut désavoué par le pere Caffaro, qui, dans une lettre à M. de Harlay, archevêque de Paris, du 11 mai 1694, assure qu'on la lui a supposée. La réfutation est intitulée : *Maximes & Réflexions sur la comédie, par M. Jacques-Benigne Bossuet, évêque de Meaux*. Paris, 1694.

conduite, l'orgueil, la dévotion, & la politique ; il lui donne aussi trois instigateurs, M. de Louvois, madame de Maintenon, & les jésuites. 1685 - 88.

« Le jansénisme, dit-il, par lequel les jésuites s'étoient acquis le droit de commander aux consciences, commençoit à paroître usé. Il ne leur sembloit plus bon que faute de mieux, & ils crurent avoir besoin d'un autre moyen, pour donner un nouveau ressort à leur puissance ; bien sûrs de trouver long-temps, dans le premier, matiere à brouilleries, quand un peu d'intervalle & de diversion l'auroit rajeuni. La destruction du huguenotisme leur parut toute propre à cela. Le Roi étoit devenu dévot, &, malgré cela, toujours sensible, jusqu'à l'incroyable, à ce qui pouvoit effleurer le moins du monde son autorité. On lui représenta les huguenots solemnellement frappés des plus éclatants anathêmes par l'église universelle, dignes par conséquent de toute l'indignation d'un monarque religieux ; une société d'hommes, qui formoit un état dans l'état, parvenue à ce point de licence, à force de révoltes,

Inspirée par les Jesuites.

Saint - Simon, t. 6, p. 221.

1685-88. de guerres civiles, d'alliances étrangeres, société qu'un Roi politique & ami de ses peuples ne devoit pas tolérer; combien il lui seroit glorieux de faire une action qui surpassoit le pouvoir de ses ancêtres; que cette action d'ailleurs ne pouvoit que lui être très-méritoire devant Dieu; & quelle douce satisfaction que celle de faire, aux dépens d'autrui, une pénitence facile, qu'on lui persuada très-sûre pour l'autre monde!

Et par Louvois. » Ainsi parloient les jésuites & leurs émissaires. Louvois, avide de *Ibid. p.* 222. guerre, atterré sous le poids d'une treve de vingt ans, qui ne faisoit presque que d'être signée, espéra qu'un si grand coup porté aux huguenots ruineroit tout le protestantisme de l'Europe; & s'applaudit en attendant, de ce que le Roi, ne pouvant frapper sur ces hérétiques que par ses troupes, il seroit le principal exécuteur des ordres donnés, & par-là de plus en plus en crédit. Il encouragea donc le Roi à cette entreprise, de concert avec le pere la Chaise; & pour vaincre ses scrupules & ses craintes, l'un & l'autre, au rapport

de madame de Maintenon, lui promirent *qu'il n'en coûteroit pas une goutte de ſang.* 1685-88.

Lettres de Maintenon, t. 2, p. 123.

Saint-Simon, t. 6 p. 218.

» Et n'eſt-ce pas du ſang que des exils & des proſcriptions, des tourments & des ſupplices ? Peut-on ſe rappeller ſans frémir le pillage public & avoué des dragons, la déſunion des familles, parents armés contre parents pour ſe ravir leurs biens ? Le ſpectacle d'un peuple nombreux, errant, nu, fugitif; nobles, riches, vieillards, gens ſouvent très-renommés par leurs vertus & leur ſavoir, foibles, délicats, accoutumés à une vie aiſée, jetés dans les cachots, enchaînés à la rame, périſſant ſous le nerf des comites, pour cauſe unique de religion ? Cette réſolution funeſte, qui fit paſſer nos manufactures à l'étranger, qui fit fleurir & regorger leurs états aux dépens du nôtre, Saint-Simon l'attribue à la mauvaiſe habitude de Louis XIV, de ſe tenir, en affaires, barricadé contre tout le monde, ſous la clef de deux ou trois miniſtres ; & c'eſt ainſi, dit-il, que par les vues ſecretes & intéreſſées de quelque confidents, ſont menés ſouvent à des

Ibid. p. 227.

1685 - 88. fautes irréparables, les princes qui, par pareſſe ou par abandon, ſe livrent à ceux qui flattent de près leur pareſſe ou leur orgueil, & les monarques qui mettent ainſi entre eux & leurs ſujets une barriere inſurmontable, qui empêche la vérité d'arriver juſqu'à eux.»

Manége des miniſtres. Il paroît cependant que cette confiance de Louis XIV dans la droiture *Ibid. p.* 262. de ceux qui l'approchoient, n'étoit pas ſans précaution & ſans réſerve; mais il lui étoit difficile d'échapper aux ruſes qu'on employoit pour le circonvenir, tant en affaires que dans le choix des perſonnes. « Quand on vouloit l'amener à une opinion, les miniſtres & madame de Maintenon convenoient enſemble avant le travail. Si c'étoit pour une place ou un emploi, le miniſtre propoſoit, ou bien montroit une liſte. Lorſque le Roi s'arrêtoit par haſard, du premier coup d'œil, à celui qu'on déſiroit, on s'en tenoit là, & on faiſoit en ſorte de ne pas aller plus loin. S'il s'arrêtoit à quelque autre, le miniſtre propoſoit de parcourir ceux qui étoient inſcrits, laiſſoit dire le Roi, & profitoit de ſes réflexions pour donner du deſſous

au premier. Rarement propofoit-il expreffément celui auquel il en vouloit venir ; mais il en avoit toujours plufieurs, qu'il tâchoit de balancer également, pour embarraffer le Roi. Alors Louis XIV lui demandoit fon fon avis. Il reprenoit encore les prétendants, difoit quelques raifons pour & contre, & tomboit enfin fur celui qu'il vouloit. Le Roi prefque toujours héfitoit, & finiffoit par demander à madame de Maintenon ce qu'elle en penfoit. Elle étoit prefque toujours dans un coin à lire ou à filer, comme fi elle ne fe fût mêlée de rien. Sur la queftion du Roi, elle fembloit revenir de fa rêverie, fourioit, faifoit l'incapable, difoit quelquefois un mot de quelque autre, puis revenoit fur celui que le miniftre avoit appuyé, & y déterminoit prefque toujours le Roi. S'il s'opiniâtroit à fon premier choix, il y avoit une autre rufe, c'étoit d'éviter la décifion, en brouillant & alongeant la matiere, fubftituant une autre affaire, comme venant à propos de celle-là, ou propofant quelques éclairciffements à prendre. On laiffoit ainfi émouffer les premieres idées,

1685-88.

1685-88. & on revenoit une autre fois à la charge avec la même adreſſe, qui réuſſiſſoit ſouvent, mais cependant pas toujours.

Ibid. p. 277. » Ce manege eſt aſſez bien dépeint dans une confidence que fit le chancelier le Tellier à un de ſes amis, qui deſiroit fort d'obtenir une grace, dont il alloit être queſtion dans ſon travail avec le Roi. *Je ferai ce que je pourrai*, lui dit le vieux miniſtre. *Dans la place & le crédit où vous êtes*, lui répliqua ſon ami, *cet air d'incertitude m'étonne; je m'attendois à une autre réponſe. Vous ne connoiſſez pas le terrein*, reprit le Tellier. *De vingt affaires que nous portons au Roi, nous ſommes ſûrs qu'il en paſſera dix-neuf à notre gré, mais nous ſommes également ſûrs que la vingtieme ſera décidée contre notre avis & contre notre deſir, & c'eſt ſouvent celle à laquelle nous nous intéreſſons le plus. Le Roi nous réſerve cette biſque, pour nous faire ſentir qu'il eſt le maître & qu'il gouverne; & ſi par haſard il ſe préſente quelque choſe ſur laquelle il s'opiniâtre, & qui ſoit aſſez importante pour que nous nous opiniâtrions auſſi, alors nous ſommes ſûrs d'une ſortie vive & pétulante; mais*

aussi, la sortie essuyée & l'affaire manquée, le Roi, content de nous avoir montré que nous ne pouvons rien, & peiné de nous avoir fâchés, devient souple & flexible, & c'est alors que nous faisons tout ce que nous voulons. » 1685 - 88.

Madame de Maintenon éprouvoit aussi ce que Saint-Simon appelle *le coup de caveçon.* « Le Roi étoit fort en garde contre elle, & il lui est arrivé plusieurs fois, lorsqu'elle ne s'y prenoit pas avec assez de détours & de délicatesse, & qu'il s'appercevoit que le ministre favorisoit un de ses parents ou de ses protégés, de le refuser pour cela même, & de tenir ferme contre toutes les instances. *Un tel*, disoit-il ensuite d'un ton ironique, en parlant du ministre, *un tel a bien fait sa cour. Il n'a pas tenu à lui de bien servir le parent ou le protégé de madame de Maintenon.* Il s'applaudissoit quelquefois devant elle-même de cette fermeté. Elle se mettoit à pleurer, & étoit plusieurs jours sur les épines. Quand elle eut fait nommer Fagon premier médecin, sûre désormais d'un homme qui pouvoit la servir tous les matins auprès du Roi, elle faisoit la

Et de madame de Maintenon.

Ibid. p. 273, 278, 279.

1685 – 88. malade, lorsqu'il lui arrivoit de ces scenes, & c'étoit ordinairement par où elle les faisoit finir à son avantage.»

Madame de Maintenon justifiee.

Ibid. p. 226.

Pour s'affermir par la dévotion, elle aida, dit Saint-Simon, le ministre & le confesseur à inspirer au Roi la résolution de révoquer l'édit de Nantes, mais cette révocation eut lieu à peu près deux mois après son mariage; & peut-on présumer qu'ayant une preuve de la tendresse du Roi aussi récente, elle ait dès-lors songé à se soutenir auprès de lui par des moyens autres que l'attachement & l'estime? Si, de l'empressement qu'elle montra pour ramener les réformés, ceux même de sa famille, à la religion catholique, on étoit tenté de conclure qu'elle excita le Roi à cet acte d'autorité, il faudroit, avant que de prononcer contre elle, faire réflexion qu'elle ne pouvoit guere se dispenser de se conformer dans cette circonstance à la volonté du Roi, & que tout ce qu'on peut demander, c'est qu'elle ait apporté dans l'exécution des ordres toute la douceur & les ménagements possibles; ce qu'elle fit.

La Beau. Il reste d'ailleurs des preuves de

son éloignement pour toute contrainte en fait de religion. « Ayant appris que d'Aubigné, son frere, étant gouverneur d'Amersford, cherchoit à se distinguer par son ardeur à convertir les calvinistes, en les opprimant, & qu'il les traitoit avec inhumanité, elle lui écrivit : *Soyez favorable aux catholiques, & ne soyez pas cruel aux huguenots. Ils sont dans l'erreur, mais dans une erreur où nous avons été nous-mêmes, où a été Henri IV, où sont encore plusieurs grands princes. Jesus-Christ a gagné les hommes par la douceur : c'est aux prêtres à convertir. Dieu n'a pas donné aux soldats charge d'ame. Je crois*, écrivoit-elle à un cardinal, *qu'il est de mon devoir de dégoûter le Roi des actes violents le plus qu'il m'est possible..... Je lui ai dit que les exils contre les formes tourmenteroient tôt ou tard sa conscience. Il m'a répondu : J'en ai toujours vu user ainsi. Si je l'aimois moins, je me rebuterois ; mais je lui dois la vérité, & s'il plait à Dieu, je la lui dirai tant que je vivrai.* » Elle ne se cachoit pas du desir qu'elle avoit de voir employer, pour la conversion des calvinistes, des moyens plus doux que ceux qu'avoit imaginés Louvois.

1685-88.

Mémoires de Maintenon, t. 2, p. 148.

Lettres de Maintenon, t. 4, p. 79; ibid. p. 182.

1685 – 88. Ibid. p. 116. « *Ne siéroit-il pas à l'abbé de la Châtre & à quelques autres*, écrivoit-elle au même, *d'aller passer trois mois dans les Cevennes? Il y a dans le clergé tant de gens désœuvrés, tant de gens actifs sans occupation, nous voyons tant de listes de ceux qui voudroient être évêques! Je les voudrois missionnaires auparavant. J'en ai parlé au Roi, qui a trouvé cette idée très-bonne. Je paie bien cher les missionnaires*, m'a-t-il ajouté, *& il ne m'en revient que beaucoup de plaintes & très-peu de conversions.* »

Les conversions. Saint-Simon, t. 6, p. 230. Le bandeau commençoit à tomber, l'illusion cessoit, quand Louis XIV parloit ainsi. « Car, dans le commencement, trompé par la liste des convertis, que les intendants & autres commandants des provinces lui envoyoient de toutes parts pour se faire valoir, séduit par les louanges que les jésuites faisoient retentir à ses oreilles, il se regardoit comme un apôtre, & se croyoit par-là bien avancé devant Dieu dans la réparation de ses péchés, & des scandales de sa vie. C'étoit par milliers que l'on comptoit ceux qui avoient abjuré & communié; deux mille dans un lieu,

six mille dans l'autre, tout à la fois & dans un instant; *& cela à la seule vue de vos troupes*, lui disoit Louvois, *comme je l'avois prédit à Votre Majesté.* Le Roi, qui étoit naturellement vrai, ne s'imaginoit pas qu'un homme à qui il avoit donné sa confiance, pût le tromper, & les fautes qu'il a faites n'ont souvent eu pour cause que cette opinion de probité, pour des gens qui ne la méritoient pas.

1685-88.

Caylus, p. 13.

» Le monarque ne doutoit pas de la sincérité de cette foule de conversions, pendant que la plupart des victimes de l'erreur ne faisoient que sacrifier leur conscience à leur fortune & à leur repos, & achetoient l'une & l'autre par des abjurations simulées, d'où, sans intervalle, on les entraînoit à adorer ce qu'ils ne croyoient pas, & à recevoir le Saint des Saints, tandis qu'ils étoient persuadés qu'ils ne mangeoient que du pain qu'ils abhorroient. Ainsi la France se remplissoit de sacrileges. Les vrais catholiques, les bons évêques gémissoient de voir les orthodoxes imiter contre les errants, ce que les tyrans hérétiques & païens avoient fait contre les confesseurs &

Saint-Simon, t. 6, p. 228, 231.

1685 - 88. les martyrs. Plusieurs adoucirent par leur prudence & leur charité, le sort de ces infortunés ; on peut mettre à leur tête M. de Coislin, évêque d'Orléans.

Coislin. » Ce prélat, quoiqu'élevé à la cour, & ayant passé sa vie dans le plus grand monde, avoit inviolablement conservé une vertu & une pureté de mœurs qui le faisoient universellement respecter. Sa résidence, ses continuelles sollicitudes pastorales, & ses grandes aumônes, lui attachoient tous les cœurs dans son diocese. Nous citerons de lui deux actions biens capables de donner une haute idée de sa bienfaisance. Outre les aumônes publiques, qui de regle consommoient tous les ans le revenu de l'évêché, M. de Coislin en faisoit quantité d'autres, qu'il cachoit avec grand soin. Entre celles-ci, il donnoit quatre cents livres de pension à un vieux gentilhomme sans femme ni enfants, qu'il admettoit journellement à sa table. Un jour, deux fortes pieces d'argenterie se trouverent égarées ; & un des gens de l'évêque s'étant rappellé d'avoir souvent vu le gentilhomme roder

Saint-Simon, t. 4, p. 4.

autour de l'endroit où on les mettoit, 1685 - 88.
communiqua ses soupçons aux autres, qui le dirent à leur maître. Il les rejeta ; mais ne le voyant plus paroître, il eut quelque doute, l'envoya chercher, & tête-à-tête lui fit avouer le larcin. *Il faut*, lui dit-il avec bonté, *que vous ayez été étrangement pressé, pour vous déterminer à une pareille action, & j'ai grand sujet de me plaindre de votre peu de confiance. Voilà douze louis ; revenez manger ici comme à l'ordinaire, & sur-tout oubliez ce qui s'est passé aussi parfaitement que je l'oublie moi-meme.* Il défendit à ses gens de parler jamais de leurs soupçons, & on n'a su ce trait que par le gentilhomme, qui, pressé par ses remords & sa reconnoissance, n'a pu s'en taire.

» L'autre acte de bienfaisance regarde les protestants. Après la révocation de l'édit de Nantes, on envoya à Orléans un régiment de dragons pour être répandu dans son diocese. Dès qu'il fut arrivé, l'évêque manda les officiers, leur dit qu'il ne vouloit pas qu'ils eussent d'autre table que la sienne, fit mettre leurs chevaux dans ses écuries, les pria qu'aucun dragon

1685-88. ne sortît de la ville, qu'aucun ne fît le moindre désordre, & que, s'ils n'avoient pas assez de subsistance, il se chargeoit de fournir ce qui manqueroit : sur-tout qu'ils ne disent pas un mot déplaisant aux huguenots, & ne logeassent chez aucun d'eux. Le séjour dura un mois, & lui coûta bon. Au bout de ce temps, il fit en sorte que le régiment sortît de son diocese, & qu'on n'en renvoyât plus. Cette conduite pleine de charité, & qui n'eut pas assez d'imitateurs, gagna plus de huguenots, que la barbarie qu'ils souffroient ailleurs. Ceux qui se convertirent le voulurent & l'exécuterent de bonne foi. Ils furent préalablement bien instruits. Rien ne fut précipité, & aucun d'eux ne retourna à l'erreur. »

Idem. t. 1, seconde partie, p. 4; & t. 4, p. 4.

» Il falloit à M. de Coislin du courage pour blâmer, quoiqu'en silence, tout ce qui se passoit alors, & ce que le Roi affectionnoit si fort, & pour l'improuver par une conduite absolument oppsée à celle du ministere. La bénédiction qui suivit l'action du prélat, s'étendit jusqu'à empêcher le mauvais gré qui pouvoit naturellement en résulter, car Louis XIV ne l'en

confidéra pas moins, & lui procura le chapeau de cardinal. J'étois présent, dit Saint-Simon, lorsque le Roi, en sortant du conseil, lui mit la calotte sur la tête avec beaucoup d'amitié. *A présent*, lui dit-il, *sans doute on vous verra avec des habits de goût & d'invention. Moi, Sire*, répondit le nouveau prince de l'église, *je me souviendrai toujours que je suis prêtre avant que d'être cardinal.* Il tint parole, & ne changea rien à la frugalité de sa table, & à la simplicité de ses habits. Le Roi, qui s'en doutoit bien, loua fort sa réponse & sa conduite, qui le mit de plus en plus en vénération.

1685-88.

» Entre les seigneurs que la révocation de l'édit de Nantes força de quitter la France, on remarque le comte de Roye, de la maison de la Rochefoucault, qui se retira en Danemarck avec sa femme, un fils & deux filles. Comme il étoit lieutenant-général en France, il fut fait grand-maréchal, chevalier de l'Eléphant, & se trouva tout d'un coup bien établi dans cette cour. Une indiscrétion de sa femme bouleversa presque aussi-tôt cette belle fortune. Ces Rois du

Le comte de Roye. Madame Pannache.

Idem. t. 1, seconde partie, p. 207.

1685 - 88. Nord mangent ordinairement avec du monde, & le comte & la comtesse de Roye & leur famille avoient souvent l'honneur d'être appellés à leur table. Il arriva à un dîner, que la mere, frappée de l'étrange figure de la Reine, se retourna vers une de ses filles, & lui demanda si elle ne trouvoit pas qu'elle ressembloit à madame *Pannache*. Quoiqu'elle eût fait cette question en françois, & assez bas, la Reine l'entendit, & lui demanda ce que c'étoit que madame *Pannache*. La comtesse surprise, lui répondit d'un air embarrassé, que c'étoit une dame de la cour de France fort aimable. La Reine, qui avoit remarqué l'embarras, s'inquiete de la comparaison, écrit à l'envoyé de Danemarck à Paris, de lui mander ce que c'est que madame Pannache, son âge, sa condition, sa figure, sur quel pied elle est à la cour de France, & qu'il prenne bien garde à ce qu'il dira, parce qu'elle ne veut pas être trompée.

» L'envoyé fort étonné, mande à la Reine qu'il ne comprend pas par où le nom de madame *Pannache* est allé jusqu'à elle, beaucoup moins la

férieufe curiofité qu'elle lui marque 1685-88.
C'eft, lui écrit-il, une petite & fort vieille créature, avec des lippes & des yeux éraillés à faire mal à ceux qui la regardent, une efpece de mendiante qui s'eft introduite à la cour fur le pied d'une maniere de folle, qui eft tantôt au fouper du Roi, tantôt au dîner de Monfeigneur, de madame la Dauphine, de Monfieur, à Verfailles & à Paris. Chacun fe divertit à la mettre en colere; elle chante pouille aux gens à ces fortes de repas, mais fouvent très-férieufement avec des injures & des vérités crues qui embarraffent les rieurs, & divertiffent d'autant plus les princes & les princeffes. On lui emplit fes poches de fucreries & de ragoûts pêle-mêle. Les uns lui donnent une piftole, les autres des croquignoles, dont elle entre en furie à tort & à travers, parce qu'ayant la vue très-baffe, elle ne fait pas qui l'a frappée. En un mot, c'eft le paffe-temps de la cour.

» A cette réponfe, la Reine fut fi piquée, qu'elle ce put plus fentir la comteffe de Roye; elle en demanda juftice au Roi fon mari. Il trouva fort

1685 - 88. mauvais que des étrangers qu'il avoit gratifiés des premieres charges & des premiers honneurs de sa cour avec de grosses pensions, se moquassent de la Reine d'une maniere si cruelle. Il se trouva des seigneurs du pays, & des ministres jaloux, qui se joignirent à la princesse irritée, de sorte que le comte de Roye ne put conjurer l'orage, & fut obligé de se retirer. Il erra quelque temps avec sa famille, incertain de son sort, jusqu'à ce que le Roi Jacques le reçut en Angleterre, & lui donna la pairie de Lifford en Irlande, dont son fils Marton François prit le nom (1). »

Réflexion sur les fous. Nous avons parlé de la folle de don Juan d'Autriche, qui amusa, en passant la cour de Louis XIV dans sa jeunesse : en voici une qui l'égaie dans un âge plus avancé : & en y réfléchissant, on trouvera peut-être que ces sortes de personnages ne sont ni si déplacés dans les cours,

(1) Dangeau raconte la disgrace du comte de Roye en Danemarck, le 12 septembre 1686.

ni si inutiles qu'on le pense communément, sur-tout quand ces cours deviennent sérieuses, & penchent vers la tristesse, comme commençoit à faire celle de Louis XIV. On pourroit même avancer que les bouffons sont nécessaires auprès des grands. Ils sont quelquefois diversion à des pensées sombres, quelquefois aussi ils détournent l'attention du public curieux, & empêchent qu'on ne lise sur le front des maîtres du monde & de leurs ministres, les projets qui les occupent & les soucis qui les dévorent. 1685-88.

Sérieux de la cour.

Saint-Simon, t. 6, p. 282.

Après la révocation de l'édit de Nantes, il y avoit peu de familles qui n'eût des malheureux dont les gémissements perçoient à travers les éloges par lesquels on tâchoit d'étourdir la sensibilité du monarque, soit crainte d'entendre malgré lui des plaintes affligeantes, ou de se laisser deviner, appréhension naturelle à l'âge de la circonspection : on s'apperçut que le Roi devenoit beaucoup plus retiré & moins communicatif. « Il se défioit des conversations que ses grands officiers auroient pu tenir de-

1685-88. vant lui dans son carrosse; & pour obvier à cet inconvénient, lorsqu'il alloit tirer, se promener, coucher à Marly ou à Meudon, il montoit seul dans une caleche. C'étoit surtout la liberté du vieux Charost, qui lui avoit fait prendre ce parti, parce qu'il choisissoit volontiers ces moments pour dire bien des choses, & d'autres courtisans à son exemple: ce qui ne plaisoit pas aux ministres. »

Des promenades, un peu de chasse, des musiques, petit jeu, des conversations graves, souvent contraintes, de temps en temps quelques cérémonies, voilà à quoi se bornoient les plaisirs de la cour.

Mariage de mademoiselle de Nantes.

Caylus, p. 138.

Le Roi maria, en 1686, Mademoiselle de Nantes, l'aînée des filles de madame de Montespan, à M. le duc. Il y eut beaucoup de magnificence; mais les réjouissances furent médiocres. La princesse, âgée de douze ans, succomboit sous le poids des pierreries. *Sa coiffure*, dit madame de Maintenon, *pesoit plus qu'elle*. L'année suivante, Louis XIV donna une fête à Versailles, remarquable aussi par sa magnificence, & qui rappelloit le

fouvenir des profufions de Mazarin. 1685.-88.
« On avoit dreffé dans le grand fa-
lon quatre boutiques afforties de tout Reboulet,
ce qui peut convenir dans les quatre t. 5, p. 396.
faifons de l'année. Le Dauphin & madame de Montefpan, tenoient la boutique de l'automne; le duc du Maine & madame de Maintenon, celle de l'hiver; le duc de Bourbon & madame de Thianges, celle de l'été, & le duc de Chevreufe avec la ducheffe de Bourbon celle du printemps. Il y avoit dans ces quatre boutiques pour plus de quinze mille louis d'étoffes d'or, de bijoux & de pierreries. Tous les courtifans, hommes & femmes, y jouoient fans donner d'argent, & emportoient ce qu'ils avoient gagné. Quand ils ne voulurent plus jouer, le Roi & le Dauphin donnerent tout le refte. » Mais il manquoit à ces fêtes le principal agrément, la gaieté & la liberté: la gaieté, l'apanage de la nation; la liberté qui lui eft fi céceffaire, que la jeuneffe de la cour, raffafiée de grandeur, alloit la chercher dans les camps étrangers, & demandoit les combats comme un délaffement.

1686-88. Le prince de Conti, gendre du Roi, & le prince de la Roche-sur-Yon, son frere, étoient les chefs de ces volontaires, au nombre desquels se trouva le prince Eugene & beaucoup de jeunes seigneurs qui les suivirent en Hongrie, où ils se distinguerent contre le Turc, sous les drapeaux de l'Empereur. Le marquis de Louvois sachant que beaucoup d'autres vouloient les imiter, jugea qu'il n'étoit pas de la saine politique que les François allassent rendre victorieuses les armées d'un prince contre lequel on étoit près d'entrer en guerre. Pour découvrir quels étoient ceux qui projetoient de les joindre, il jugea à propos d'intercepter leurs lettres, & porta le paquet tout cacheté au Roi. Il s'y trouva ce qu'il ne cherchoit pas, une de son fils, une de son gendre, plusieurs de jeunes courtisans, la Roche-Foucault, Villeroy & d'autres, & une du cardinal de Bouillon, « qui étoit une satire amere de la conduite du Roi, de son gouvernement, de sa personne, & pleine de ces vérités dures qui laissent un long souvenir. Les autres contenoient des

Lettres interceptées. *Reboulet*, t. 5, p. 145. *Caylus*, p. 140. *Dangeau* sur 1685 en juillet.

La Beaumelle, t. 3, p. 10.

des plaisanteries sur le personnel du Roi, *bourgeois, qui vieillissoit avant le temps avec sa campagnarde*. Ils le railloient sur sa capacité pour les sieges, & son aversion pour les batailles, sur l'ennui des fêtes de la cour, qu'ils tournoient en ridicule, ainsi que le monarque & sa compagne, qu'ils ne nommoient jamais qu'avec opprobre. 1686-88.

» Louis XIV lut ces lettres avec le plus grand sang froid. Il y avoit dans sa modération plus de magnanimité que d'indifférence : car enivré d'encens, pénétré de sa propre grandeur, il ne pouvoit qu'être profondément blessé de tout ce qui lui apprenoit ses défauts, de tout ce qui l'instruisoit de la fausseté des louanges dont il étoit accablé, de la sagacité des courtisans à découvrir ce qu'il leur cachoit, de leurs malignes conjectures sur ce qu'ils ne découvroient pas, & leur injuste mépris pour la femme qu'il estimoit le plus. Quant à elle, elle se fût volontiers jetée sur ces lettres, pour épargner au Roi la lecture de tant d'outrages. Elle regardoit le marquis de Louvois comme pour lui repro-

1686-88. cher un si cruel service, & elle ne concevoit pas comment ce ministre, qui se permettoit tant de choses, ne s'étoit pas permis d'ouvrir ces lettres, de faire une forte réprimande à ceux qui les avoient écrites, de menacer de les montrer au Roi, & de les brûler. »

Saint-Simon, t. 6, p. 149.

L'ouverture des lettres est fort blâmée par Saint-Simon, & représentée comme fort commune sous Louis XIV. « C'est, dit-il, ce qui donna tant de crédit aux Pajot & aux Rouillé, qui avoient la ferme des postes, qu'on ne put jamais leur ôter, ni la faire guere augmenter, ce qui les enrichit énormément. On ne sauroit comprendre la promptitude & la dextérité de cette opération. Le Roi voyoit l'extrait de toutes ces lettres, où il y avoit des articles que les chefs de la poste, & le ministre qui l'avoit dans son département, jugeoient devoir aller jusqu'à lui. Il voyoit même les lettres entieres, quand elles en valoient la peine par leur tissu, ou la considération des personnes. » Saint-Simon affirme généralement ce qu'on pourroit tout au plus conjecturer

avoir été fait en quelques circonſtances, « que les gens de la poſte & les miniſtres ſe ſervoient de ce moyen pour perdre ceux qui leur déplaiſoient. Ils n'avoient pas beſoin, ajoute-t-il, de forger ni de ſuivre une intrigue : un mot de mépris ſur le Roi ou le gouvernement, une raillerie, un article ſpécieux détaché des phraſes qui auroient pu l'innocenter, noyoit un homme ſans reſſources, & il eſt incroyable combien de gens de toutes ſortes en ont été plus ou moins perdus. » On pourroit ajouter à cet inconvénient de l'ouverture des lettres ; qu'il eſt peut-être très-rare que cet abus de confiance, cette violation de la foi publique ait produit des découvertes intéreſſantes : tout au plus des vérités mortifiantes, abſolument inutiles, à moins que les princes ne s'en ſervent pour ſe corriger. 1686-88.

Tout ce qui revint à Louis XIV du zele inconſidéré de Louvois, ce fut d'être ſûr de l'indifférence & de l'ingratitude des perſonnes dont il auroit mieux aimé ſe croire eſtimé & chéri. Entre elles ſe trouva la princeſſe de Conti, ſa fille, qui avoit *La Beaumelle, t. 3, p. 12.*

1686-88. glissé dans une lettre au prince son mari, quelques mots peu obligeants pour le Roi. « Foudroyée d'un coup d'œil, elle alla pleurer chez madame de Maintenon, qui lui dit : *Pleurez, pleurez, Madame, car c'est un grand malheur de n'avoir pas le cœur bon.* » Elle eut pour pénitence de paroître tous les jours devant son pere & son Roi, dont les regards attendris marquoient plus de chagrin que de colere. Les jeunes gens furent punis par des exils qui ne durerent pas long-temps. Le seul cardinal de Bouillon, grand-aumônier, que son âge & son état rendoient plus coupable, & contre lequel d'ailleurs Louvois avoit un ancien ressentiment, fut banni de la cour pour n'y plus reparoître. Les princes de Conti & de la Roche-Sur-Yon, qui n'avoient pas été exempts de faute dans le cours de cette aventure, furent accueillis peu favorablement à leur retour. Le premier mourut peu de temps après, laissant la plus belle veuve de France. Le second, qui prit le nom de son frere, privé des bonnes graces du Roi, s'en dédommageoit par l'amitié du grand Condé son oncle.

Depuis l'année 1675, que ce prince quitta le commandement des armées, jusqu'à 1686, il coula des jours heureux dans sa délicieuse retraite de Chantilly, qu'il rendit le centre des beaux arts & des sciences. M. d'Argenson dit que, « si le siecle dans lequel il a vécu n'eût pas été un temps de trouble & de guerres continuelles, mais pacifique comme le nôtre, ses talents pour la guerre eussent été en pure perte, & le prince de Condé n'ût jamais porté le surnom de Grand. » C'est que malheureusement la prévention des hommes ne donne ordinairement ce titre qu'à ceux qui ont le funeste talent de conduire avec art la ruine, les incendies & les massacres; mais privé de ce dangereux avantage, Condé n'en auroit pas moins été ce qu'il se montra, sur-tout dans les dernieres années de sa vie, un prince bienfaisant, généreux, magnifique, arbitre du goût, protecteur des gens de lettres dont il aimoit à s'environner; inclination qui, ainsi que le courage & la science militaire, s'est perpétuée dans sa maison.

1686-88. Retraite du grand Condé. *Reboulet*, t. 5, p. 349. *Choisy*, t. 2, p. 84. *D'Argenson*, p. 147.

» Entre les beaux esprits de sa

Santeuil.

1686 - 88.

Santeuil.

Saint - Simon, t. 1, seconde Partie, p. 6.

cour, brilloit Santeuil, chanoine régulier de Saint-Victor, fameux poëte latin, très-gai, d'excellente compagnie, bon convive, mais sans débauche, & quoique doué de qualités si peu propres au cloître, aussi bon religieux qu'il pouvoit être avec ce genre de caractere. Il pétilloit d'esprit, étoit plein de feu, homme à saillies & à boutades plaisantes, bien différentes du caprice inhumain qui lui coûta la vie. Le prince l'avoit toujours à Chantilly. Les princesses ne pouvoient s'en passer. Le duc, fils du grand Condé, le mettoit de toutes ses parties, & allant à Dijon tenir les états de Bourgogne à la place de son pere, il voulut l'emmener. Santeuil, par une espece de pressentiment, s'en défendit sérieusement; mais il fallut obéir. Tous les soirs, c'étoient des soupers dont Santeuil faisoit tout le plaisir. Dans un de ces repas, le duc se divertit à le pousser de vin de Champagne, & de gaieté en gaieté, il trouva plaisant de verser sa tabatiere pleine de tabac d'Espagne dans un verre de vin, & de le lui faire avaler, pour voir ce qui en ar-

riveroit. Il ne fut pas long-temps ſans en être éclairci. Les vomiſſements & la fievre le prirent, & en vingt-quatre heures le malheureux mourut dans des douleurs de damné, mais dans les ſentiments d'une grande pénitence, avec leſquels il reçut les ſacrements, & édifia autant qu'il fut regretté par toute cette compagnie peu portée à la piété, mais qui déteſta une ſi cruelle expérience. » 1686 - 88.

Le prince de Condé venoit rarement à la cour, parce que le Roi ne quittoit jamais avec lui le ſérieux d'un monarque, ni lorſqu'il le revoyoit après les victoires dont il lui étoit redevable, ni lorſque ſon front ſévere auroit dû être épanoui par les complaiſances auxquelles Condé ſe prêtoit; car on regarda comme telles ſon conſentement aux mariages du prince de Conti & du duc de Bourbon, avec deux filles légitimées de Louis XIV. Le Roi, malgré cet air de réſerve, l'eſtimoit ſincérement. Il lui en donna une preuve en revoyant à ſa priere le prince de Conti, & quand Condé mourut de la maladie qu'il prit auprès de la ducheſſe de Bourbon, &

Mort du prince de Condé.

Reboulet, t. 5, p. 352. *Avrigny*, t. 4, p. 146.

1686 - 88.

ainſi victime de l'amour paternel, Louis lui donna des larmes.

Ligue d'Augsbourg.

Reboulet, t. 5, p. 360.

Il dut en effet vivement regretter un ſi grand capitaine, dont les conſeils pouvoient lui être fort utiles dans un temps où il ſe voyoit prêt à avoir toute l'Europe ſur les bras. Cette formidable confédération, connue ſous le nom de *Ligue d'Augsbourg*, fut l'ouvrage de la haine de Guillaume, Stadhouder de Hollande, contre Louis XIV dont la puiſſance l'offuſquoit. Il excita la jalouſie non-ſeulement des princes, mais des nations, en noirciſſant les actions du Roi, & lui prêtant des projets d'envahiſſement. Par ces manœuvres odieuſes, il arma l'empire, tout le reſte de l'Allemagne, la Savoie, une grande partie de l'Italie, l'Eſpagne, la Hollande; quant à Jacques II, roi d'Angleterre, ſon beau-pere, qu'il déſeſpéra de pouvoir détacher de la France, il le détrôna.

Saint-Cyr.

Avrigny, t. 4, p. 134.

Caylus, p. 114 & 120.

Choiſy, t. 2, p. 27.

Ces alliances n'avoient pu ſe former ſans qu'il en vînt quelque connoiſſance à Louis XIV; mais il n'en eut la certitude qu'en 1687. Il auroit dû ſe préparer à ſoutenir un ſi grand effort, en réglant ſes finances, en amaſſant

de l'argent, qui est le nerf de la guerre; mais il ne retrancha rien de son luxe en toutes choses, & sur-tout en bâtiments. Ce fut même dans ce temps qu'il s'occupa de la fondation de Saint-Cyr, établissement fort louable malgré la dépense, & quoique fait dans des circonstances très-onéreuses.

1686 - 88.

La Beaumelle, t. 3, p. 118.

« Madame de Montespan avoit donné par sa protection & ses bienfaits, beaucoup de lustre à la communauté des filles de Saint-Joseph, fondée pour l'instruction des jeunes filles & pour leur apprendre toutes sortes d'ouvrages. Il en est sorti de parfaitement beaux en ornements d'église & en meubles superbes pour le Roi. L'émulation porta madame de Maintenon à des vues plus hautes & plus vastes, qui doivent la faire regarder comme la protectrice de la noblesse. » Et elle n'avoit même pas attendu l'exemple de madame de Montespan. Dans le temps que celle-ci, conformément à son caractere ami de l'éclat, travailloit pour le faste, la premiere, suivant le sien, porté à l'utile, ramassoit, selon ses moyens, à Auvers, à Ruel, & ensuite à Noisy,

Saint-Simon, t. 6, p. 234.

1680-85. château situé dans le parc de Versailles, plus ou moins de jeunes demoiselles qu'elle faisoit former, & formoit elle-même à la piété, aux vertus sociales, aux travaux d'économie, qui peuvent faire de bonnes meres de famille.

Lettres de Maintenon, t. 1, p. 287. Tel est encore le but de l'établissement de Saint-Cyr. Les qualités exigées pour y être reçu, sont comprises dans deux questions que faisoit madame de Maintenon au sujet de plusieurs demoiselles qu'on lui recommandoit. « *Sont-elles bien pauvres? Sont-elles bien nobles?* Les réglements furent conçus par l'institutrice, & rédigés par les plus habiles gens en tout genre. La substance en paroît contenue dans une de ses lettres à la supérieure des dames de Saint-Louis. Elle vouloit d'abord qu'elles s'accoutumassent à bien ordonner les détails intérieurs. *Si nous ne songeons*, écrivoit-elle, *à instruire nos filles, on les mettra en tutelle dès le lendemain de ma mort. On leur donnera au dehors un économe qui les troublera sans cesse, s'il ne les ruine ou ne les vole. Je crois qu'il faut être patiente avec elles, que de longtemps elles ne pourront être bien habiles.*

Ibid. t. 3, p. 184.

C'est pour cela même que je me dépêche d'y travailler. Je m'offre avec tous mes gens pour les servir, & je n'aurois nulle peine à être leur intendante, leur femme d'affaire, & de tout mon cœur leur servante, pourvu que tous mes soins leur apprennent à s'en passer. » 1686-88.

Mais en leur représentant ainsi l'avantage de se former à une bonne administration, madame de Maintenon avoit soin de les prémunir contre la tentation de trop épargner : « *Point d'économie indiscrette*, leur disoit-elle ; *si elle est nécessaire, qu'elle tombe sur vous, qui êtes religieuses, & non sur les demoiselles. Dans les temps de calamité, qu'elles ne mangent du pain bis, qu'après que vous en aurez mangé du noir. Que le bon esprit de les regarder en tout comme le premier objet de l'institut, se perpétue dans votre maison. Par ce même principe, sacrifiez toujours le temporel au spirituel. Soyez plus attentives à maintenir vos réglements, qu'à faire valoir votre bien. La chûte des maisons religieuses ne commence jamais par le desintéressement. S'il y a un bon esprit dans la maison, ne l'employez pas à tenir les comptes, mais à former les novices & à instruire les enfans.* » *Ibid.*

1686-88.

La Fayette, seconde partie, p. 128.

On se permit des pronostics sur cet établissement. « Il est, écrivoit madame de la Fayette, digne de la grandeur du Roi, & de l'esprit de celle qui l'a inventé & qui le conduit; mais quelquefois les choses les mieux instituées dégénerent considérablement, & cet endroit qui, maintenant que nous sommes dévots, est le séjour de la vertu & de la piété, pourra quelque jour, sans percer dans un profond avenir, être celui de la débauche & de l'impiété. Car de songer que trois cents jeunes filles qui y demeurent jusqu'à vingt ans, & qui ont à leur porte une cour de gens éveillés, sur-tout quand l'autorité du Roi n'y sera plus mêlée; de croire, dis-je, que de jeunes filles & de jeunes hommes soient si près les uns des autres sans sauter les murailles, cela n'est presque pas possible ni raisonnable à penser. » Ces conjectures ne se sont point réalisées; la cour, dans ses plus grands désordres, a toujours respecté cet asyle de la vertu. Madame de Maintenon se souvenant des dangers & des détresses de ses premieres années, l'a imaginé pour en préserver

ſes ſemblables, & elle a réuſſi. Toutes les heures qu'elle pouvoit dérober à l'ennui de la repréſentation & aux hommages intéreſſés des courtiſans, elle les paſſoit à Saint-Cyr, dans l'exercice de ſon occupation favorite, qui étoit l'inſtruction de la jeuneſſe. Elle y trouvoit, ce qui ſe rencontre rarement dans les palais des Rois, la reconnoiſſance, la candeur, l'innocence, qui jettent encore tous les jours des fleurs ſur ſon tombeau. 1686-88.

Louis XIV montra, dans cette fondation, la généroſité d'un grand monarque & la bonté d'un pere. Madame de Maintenon ne vouloit que cent demoiſelles, il en mit à Saint-Cyr deux cents cinquante, les dota richement, de maniere que leur éducation finie, elles euſſent encore une ſomme pour leur établiſſement. Il entra dans tous les détails d'approviſionnements, de conſtruction, de néceſſité & d'agrément, pourvut à tout, traça de ſa main l'ordre & l'emploi de chaque choſe, & dit à la ſupérieure, en l'inſtallant, ces paroles remarquables: « *Je ne doute point de votre attention à choiſir les ſujets* La Beaumelle, t. 3, p. 144.

1686-88. *dont vous composerez ce nouvel institut. Il est tout entier pour la gloire de Dieu & pour le soulagement de ma noblesse. Je l'ai fait dans des motifs très-purs & très-désintéressés, il doit être conduit de même.* »

Effets de la révocation de l'édit de Nantes.

Les louanges que lui attira cet établissement, le dédommagerent un peu des satires ameres que répandoient contre lui les protestants vexés dans le royaume, & les émigrants unis de haine & d'intérêt avec les confédérés d'Augsbourg. Il y a peu d'exemples d'une conjuration aussi générale & aussi animée. On sait les motifs qui déterminerent les princes à la guerre. Ils se liguerent, les uns pour borner les prétentions de la France, les autres pour recouvrer des pays ou des places qui leur avoient été enlevés; ceux-ci par crainte, ceux-là par espérance. Mais l'animosité & l'acharnement qu'ils montrerent, il faut les chercher dans quelque tort du Roi. Rarement on a raison seul contre tous.

Les protestants, que les exécutions qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes épouvantoient, se répandirent

en fugitifs dans les pays voisins, principalement dans les contrées d'Allemagne, limitrophes de la France, dans l'Angleterre & la Hollande. Partout où ils passoient, ils se déchaînoient contre la violence qu'on vouloit exercer sur leurs consciences, & contre la tyrannie qui, par un seul acte de despotisme, les privoit de leurs biens, & les forçoit d'aller chercher loin de leur patrie la liberté & la vie. Leurs hôtes, témoins de la misere à laquelle étoient réduits des gens, la plupart nés pour avoir leurs commodités & leurs aises, se pénétroient des sentiments de ces persécutés contre l'auteur de leurs souffrances. Le nom de Louis XIV ne se prononçoit dans tous ces pays qu'avec exécration. Les princes qui avoient quelquefois éprouvé les hauteurs du Roi & de ses ministres, n'étoient pas fâchés de voir leurs sujets adopter une haine dont ils comptoient faire leur profit. L'électeur Palatin, qui soutenoit devant des arbitres, contre les princesses de son sang mariées en France, une espece de procès dont il appréhendoit que Louis XIV ne

1686-88.

1686-88. se mêlât, accueillit les émigrants avec une bonté fastueuse qui naît rarement d'une générosité désintéressée. Il leur donna des établissements dans ses états, & pourvut à leurs besoins les plus pressants. Autant en fit le prince d'Orange en Hollande. Chaque officier trouva dans les troupes de la république un grade égal, souvent supérieur à celui qu'il avoit en France. Les ouvriers étoient reçus & préférés dans les manufactures, & les marchands & autres aidés par des avances à faire valoir leur industrie. Les Anglois leur ouvrirent leurs ports, & firent pour eux des collectes, dont l'abondance étoit proportionnée à leur jalousie contre la France, & à la défiance que commençoit à leur inspirer Jacques II, leur Roi, catholique zélé. De proche en proche, les états d'Allemagne, grands & petits, jusqu'à la Prusse, la Suede & le Danemarck, se peuplerent de François, bien reçus & favorisés de tous ces princes, moins, peut-être, par compassion pour eux, que pour faire dépit à leur souverain. Il n'y eut pas jusqu'au Pape Innocent XI, qui, piqué de ce que

le Roi vouloit conſerver dans Rome des droits de franchiſe auxquels les autres couronnes avoient renoncé, diſoit hautement que la révocation de l'édit de Nantes, qu'il n'oſoit blâmer, étoit moins l'ouvrage de la religion que de la politique : & Louis XIV, ſourd au bruit de ces clameurs preſque univerſelles, tranquille ſur ſon trône qu'il croyoit inébranlable, ſongeoit à peine à ſuſpendre les efforts de tant de mains occupées à en miner les fondements. 1686-88.

Peut-être auroit-on pu obvier aux ſuites de cette prévention générale, en traitant & en faiſant quelque ſacrifice à propos. « C'étoit un principe de Richelieu, qui vouloit qu'on entretînt toujours des négociations; mais Louvois en détourna Louis, dans la crainte que le miniſtre des affaires étrangeres n'en prît auprès du Roi plus de crédit que lui. Il s'étoit fait un ſyſtême d'embrouiller les affaires, afin de ſe rendre néceſſaire. » A l'appui de cette inculpation, Saint-Simon rapporte une anecdote qui eſt en même temps un exemple de grands événements produits par les petites cauſes. *Saint-Simon, t. 6, p. 23.*

1686 – 88.

Fenêtre de Trianon.

Saint-Simon, t. 4, p. 171.

« Le Roi, qui aimoit à bâtir, & qui n'avoit plus de maîtresses, avoit abattu le petit Trianon de porcelaine, fait par madame de Montespan, & le reconstruisoit pour le mettre dans l'état où on le voit encore. Louvois étoit surintendant des bâtiments. Le Roi, qui avoit le coup d'œil de la plus fine justesse, s'apperçut qu'une fenêtre étoit un peu plus étroite que les autres. Les trumeaux ne faisoient encore que s'élever, & n'étoient pas joints par le haut; il la montre à Louvois pour la réformer, ce qui étoit alors très-aisé; le surintendant soutient qu'elle est bien. Le Roi insiste ce jour & le lendemain, sans que Louvois, qui étoit entier, brusque & enflé de son autorité, veuille céder. Le surlendemain, le Roi apperçoit le Nôtre dans la galerie; quoique son métier ne fût guere que les jardins, où il excelloit, ce prince ne laissoit pas de le consulter sur ses bâtiments. Il lui dit d'aller mesurer la fenêtre; le lendemain, quand il le revoit: *Avez-vous été à Trianon?* lui demanda-t-il. *Non, Sire.* Le Roi comprit ce que signifioit cette espece de désobéis-

ſance, & un peu fâché, lui commanda de s'y trouver l'après-midi même à l'heure qu'il y feroit avec Louvois. 1686-88.

» Pour cette fois, le Nôtre n'oſa y manquer. On parle auſſi tôt de la fenêtre. Louvois s'opiniâtre à ſoutenir qu'elle eſt de largeur égale. Le Roi dit à le Nôtre d'aller la meſurer. Il ne bougeoit, & auroit voulu être bien loin, mais il fallut aller. Pendant ce temps, le miniſtre gronde, s'emporte, maintient avec audace l'égalité de la fenêtre. *Hé bien !* dit le Roi à le Nôtre qui revenoit. *Votre Majeſté*, répondit-il, *a raiſon de quelques pouces.* Louvois veut répliquer ; mais le Roi perdant patience, lui impoſe ſilence, lui ordonne de faire recommencer la fenêtre, & contre ſon ordinaire, le mene fort durement. Qu'on juge du dépit de Louvois, d'eſſuyer une pareille mortification en préſence de tout ce qui ſuivoit le Roi dans ſes promenades ordinaires, ſeigneurs, courtiſans, officiers des gardes, & autres. La veſperie fut forte & longue, & accompagnée de trop juſtes réflexions ſur ce que l'inégalité remarquée plus tard auroit forcé de recom-

mencer la façade, & jeté dans de
1686-88. grosses dépenses.

» Louvois, qui n'avoit pas coutume, même dans ses torts, d'être traité de la sorte, revient chez lui en furie & comme un homme au désespoir. Saint-Pouanges, les Trilladets, & tous ses familiers qui se trouvent à son arrivée, en sont effrayés. Dans leur inquiétude, ils tournent pour savoir ce qui est arrivé : à la fin son désespoir éclate. *Je suis perdu*, s'écrie-t-il, *pour quelques pouces de méprise dans un bâtiment ; le Roi oublie tous mes services ; mais j'y mettrai ordre, & je lui donnerai des occupations qui lui feront oublier la truelle.* Il ne tarda pas à tenir parole, & provoqua le commencement de la guerre en ménageant l'élection du cardinal de Furstemberg à l'archevêché de Cologne, contre les intérêts de la maison de Baviere, notre alliée naturelle. Il rendit ensuite cette guerre cruelle & opiniâtre en mettant tout à feu & à sang dans le Palatinat, & en laissant toute liberté au projet du prince d'Orange contre le Roi d'Angleterre son beau-pere. Enfin il la porta d'Allemagne en

Italie, & la rendit générale en traitant ſi indignement le duc de Savoie à l'inſu du Roi, qu'il le força de ſe joindre à nos ennemis. » 1688-90.

Madame de Maintenon penſoit à peu près comme Saint-Simon ſur le crédit de Louvois dans ce temps, & ſur ſes tentatives pour le conſerver. Elle écrivoit en ſeptembre 1688 à madame de Saint-Geran, ſa confidente intime : « Il ne tient plus qu'à un fil, il en paroît déſolé. Il m'envie ma faveur, m'attribue les dégoûts du Roi, & veut ſe rendre néceſſaire par quelque guerre nouvelle. Il n'oubliera rien pour engager par les premiers ſuccès à la continuer. Je n'oſe le dire au Roi ; mais il me ſemble que ces conteſtations pour l'élection d'un archevêque de Cologne, pourroient ſe terminer ſans répandre tant de ſang. » Cependant il faut convenir que ſi le prétexte de l'élection de Cologne eût manqué à la ligue d'Augsbourg, elle en auroit trouvé un autre, & qu'il étoit prudent de prévenir ſes efforts.

Guerre.

Lettres de Maintenon, t. 2, p. 132 & 135.

Sans doute Louvois ſut faire valoir ſes raiſons, pour obtenir que la guerre fût commencée & avec éclat ; car le

1688 - 90. Roi mit à la tête de sa principale armée le Dauphin son fils, appellé Monseigneur. Comme l'avoit prédit madame de Maintenon, le ministre prit si bien ses mesures, que Philisbourg & plusieurs autres villes étant presque aussi-tôt prises qu'attaquées, ces succès répandirent, selon son desir, l'enthousiasme de la guerre. Le Dauphin porta dans les camps le courage qui attire l'estime du soldat, & l'affabilité qui gagne son amour. Le duc du Maine fit avec lui ses premieres armes, ainsi que François-Louis, prince de Conti, & Louis de Condé, dit M. le duc de Bourbon, fils du prince Henri-Jules.

Le prince Henri-Jules. C'est de celui-ci que Saint-Simon rapporte des bizarreries dont les grands seront peut-être surpris, parce qu'ils s'imaginent souvent être privilégiés de la nature. « Il étoit petit de stature & de mine, & ne laissoit pas d'en imposer par le feu & l'audace de ses yeux. En tout, un composé des plus rares qui se soient rencontrés. Personne n'a eu plus d'esprit & de toutes sortes d'esprits, ni rarement tant de savoir dans presque tous les genres.

Saint-Simon, t. 4, p. 176.

Connoiſſant les arts à fond, juſqu'aux mécaniques, avec un goût exquis & univerſel. Une valeur franche & naturelle, la bravoure du ſoldat, ſans avoir jamais pu, quelque effort qu'eût fait le grand Condé ſon pere, parvenir à l'intelligence du général. Un diſcernement fin, des graces, même de la gentilleſſe, une politeſſe raffinée, un talent rare pour l'invention & l'exécution de fêtes, auxquelles il ſavoit donner un agrément qui ſurprenoit & enchantoit. Dans ces occaſions, dit madame de Caylus, l'eſprit, la galanterie, la magnificence réparoient en lui une figure qui tenoit plus du Gnome que de l'homme.

1688-90.

Souvenirs, p. 58.

» Elle annonçoit beaucoup de malice, & ne trompoit pas. M. de Luxembourg en fit l'épreuve. Nous avons vu que ſa femme, riche en bien, ne l'étoit pas en beauté. Le bruit couroit qu'elle ne l'étoit pas non plus en vertu; mais ſon mari n'en avoit pas le moindre ſoupçon. Il y eut un bal chez le Roi, auquel il vouloit aſſiſter, & il pria M. le prince de l'aider à ſe déguiſer. Celui-ci y conſentit, & le maſqua à ſa fan-

Maſcarade de Luxembourg.

Saint-Simon, t. 1, premiere partie, p. 93.

1688 - 90. taisie. J'arrivois, dit Saint-Simon; & à peine assis, je vois derriere moi force mousseline plissée & voltigeante, surmontée d'un bois de cerf naturel, sur une coiffure la plus bizarre, si haute qu'elle s'embarrassoit dans les lustre. On est tout étonné d'une mascarade si étrange, & on se dit à l'oreille, qu'il faut que ce masque soit bien sûr de son front, pour oser le parer ainsi. Pendant qu'on cherche à le deviner, il se retourne & nous découvre M. de Luxembourg. L'éclat de rire fut universel. Le bon seigneur n'y entendoit pas finesse. Il prit bénignement les éclats de rire comme excités par la bizarrerie de l'accoutrement, & il n'en étoit que plus encouragé à se pavaner, sur-tout quand le Roi parut avec toute la cour. La gravité du monarque en fut déconcertée. La duchesse sa femme, qui se trouvoit à ce bal, étoit enchantée de son air de confiance; cependant, comme le jeu duroit, elle perdit un peu contenance, & pendant que la salle retentissoit d'éclats, Condé sourioit dans un coin, & s'applaudissoit en secret du succès de sa malice.

Avec

Avec d'affez belles qualités, dit Saint-Simon en termes plus durs que ceux qu'on emploie ici, « le prince Henri-Jules fut fils indifférent, pere impérieux, voifin dangereux, maître redouté, & époux difficile. Sa femme étoit victime perpétuelle de fes caprices. Egalement laide & vertueufe, elle n'en fut pas moins l'objet d'une jaloufie effrénée. Sa piété, fon attention infatigable à le prévenir, fa douceur, fa foumiffion de novice ne la garantiffoient pas toujours des mauvais traitements qu'on croiroit abandonnés à la plus vile claffe du peuple. La princeffe n'étoit pas maîtreffe des plus petites chofes, n'ofoit demander, ni en propofer aucune. Il la faifoit partir d'un lieu à l'autre, au moment que la fantaifie lui en prenoit, la mandoit, la renvoyoit fans avoir égard aux lieux ni aux temps, par une fuite de l'incertitude perpétuelle où il étoit lui-même. Car il avoit toujours quatre dîners prêts, un à Paris, un à Efcouen, un à Chantilly, & le quatrieme à la cour; mais ces repas étoient commandés par la fobriété

1688-90.

Vie intérieure du Prince.

Saint-Simon, t. 4 p. 178.

1688 – 90. & la parcimonie (1). Il ne donnoit presque jamais à manger, ne recevoit à Chantilly que quelques jésuites & autres savants qui lui tenoient compagnie; mais quand il faisoit tant que d'inviter, il étoit charmant. Personne n'a jamais si bien fait les honneurs de chez lui. Il auroit été difficile à un particulier d'être aussi attentif, & son application à ne rien omettre étoit cachée sous un air d'aisance qui répandoit la plus grande liberté.

Madame de Nevers.

» Extrême dans ses amours comme dans ses dépenses de table, avare pour sa femme, il étoit prodigue pour ses maîtresses, un vrai Jupiter transformé en pluie d'or. Ayant été averti par madame de Nevers, avec laquelle il étoit en commerce réglé, que son mari devoit l'emmener à Rome, ce qui les auroit fort dérangés, il se fit demander par Monseigneur, une fête à

Caylus, p. 59.

(1) C'étoit un potage, & la moitié d'une poule rôtie sur une croûte de pain, dont l'autre moitié servoit pour le lendemain. *Saint-Simon*, t. 4, p. 210.

Chantilly, alla trouver M. de Nevers, qu'il connoissoit envieux de faire briller son talent en poésie, le pria de l'aider pour les vers & pour la fête. Elle coûta plus de cent mille écus, & à ce prix madame de Nevers se trouva dispensée d'aller à Rome. Ce fut aussi pour cacher ses rendez-vous, qu'il loua tout un côté d'une assez longue rue, & perça toutes les maisons par lesquelles il arrivoit mystérieusement auprès d'elle. 1688 - 92.

» Mademoiselle de Richelieu étoit une autre de ses maîtresses. Je la nomme, dit Saint-Simon, parce qu'elle ne vaut pas la peine d'être tue. » Et nous raconterons son aventure, parce qu'elle montre de quoi est capable une femme quand elle s'est une fois obliée. « M. le prince en étoit éperdument amoureux, & dépensoit des millions, tant pour elle, que pour être instruit de ses déportements. Il sut que le comte de Roucy partegeoit ses faveurs. Elle le nia, mais il la convainquit. La frayeur de perdre un amant si riche & si prodigue, lui fit sur le champ imaginer un moyen de mettre l'esprit de Condé en repos.

Mademoiselle de Richelieu.

Saint-Simon, ibid. p. 213.

1688 - 90. *Cachez*, lui dit-elle, *des gens dans ma maison, je l'attirerai par un rendez-vous, & vous vous en déferez sans risque.* Au lieu du succès qu'elle attendoit d'un expédient si humain, le prince fit avertir le comte de Roucy, & ne la revit plus. »

Roze. *Saint-Simon, t. 1, seconde partie, p. 102.*

Ce n'étoit pas là sa maniere de se venger; on la trouve plus plaisante & encore assez maligne dans une altercation qu'il eut avec Roze, président à la chambre des comptes, & secrétaire du cabinet. Il faut expliquer, d'après Saint-Simon, ce que c'est que cet emploi. « Avoir la plume, dit-il, c'est être faussaire public, & faire par charge ce qui coûteroit la vie à tout autre. Cet exercice consiste à imiter si bien l'écriture du Roi, qu'on ne puisse distinguer la copie de l'original, & à écrire de cette sorte toutes les lettres que le Roi doit ou veut écrire de sa main sans en prendre la peine. Il y a de ces lettres aux princes étrangers & aux sujets de haut rang pour secret d'affaires, à l'insu des ministres, ou par marque de bonté & de distinction.

» Il n'étoit pas possible de faire

parler Louis XIV avec plus de dignité, ni plus convenablement à chacun, & sur chaque matiere, que faisoit Roze. Fidele & secret, le Roi s'y fioit entiérement. Fin, rusé, adroit, il étoit d'autant plus dangereux pour ceux qui l'offensoient, qu'il avoit infiniment d'esprit, des saillies & des reparties très-salées, beaucoup de liberté & de hardiesse avec son maître. Mazarin le donna à Louis XIV; il travailla cinquante ans sous celui-ci, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-sept ans, gai, dispos, & doué jusqu'à la fin d'une mémoire nette & admirable qui le rendoit fort utile au Roi. 1688 - 90.

» Roze possédoit, près de Chantilly, une belle terre qu'il aimoit fort. Il rendoit à M. le prince tous les respects que son rang exigeoit, mais il étoit fort attentif à ne se pas laisser dominer chez lui, sur-tout pour la chasse. Le prince, fatigué d'un voisinage qui le resserroit, fit proposer au président de s'en accommoder. Celui-ci n'y voulut pas consentir pour quelque prix que ce fût.

1688 – 90. Condé, piqué, & sans doute excité par ses officiers des chasses, imagine de faire jeter trois ou quatre cents renards & renardeaux dans le parc de son opiniâtre voisin. On peut se représenter le désordre que fit cette compagnie, & la surprise de Roze & de ses gens à la vue de cette fourmilliere de renards venus là en une nuit. Le bon homme ne se trompa pas sur l'auteur de cette espiéglerie. Fort courroucé, il va trouver le Roi. *Sire*, lui dit-il, *permettez-moi une question. Y a-t-il deux Rois en France? Qu'est-ce à dire?* répond Louis; *expliquez-vous. C'est*, répond le petit vieillard, *que si M. le prince est Roi comme vous, il faut pleurer & baisser la tête sous sa tyrannie; mais s'il n'est que prince du sang, je vous demande justice, & vous me la devez comme au reste de vos sujets.* Alors il se met à raconter au Roi toute l'aventure. Louis XIV vit dans cette malice une vexation qu'il ne devoit pas autoriser par son silence. Il manda le prince, lui ordonna de faire ôter par ses gens & à ses frais jusqu'au dernier renard, & de réparer

lè dommage causé dans le parc par ces animaux (1).

1688-90.

Saint-Simon, t. 4, p. 200.

---

(1) Voici un échantillon de la tournure d'esprit du président Roze. « Il avoit marié à M. Portail, qui devint depuis premier président, sa petite-fille, à laquelle il devoit laisser de très-grands biens. Elle ne montroit pas grande estime pour cette alliance, & disoit, qu'au lieu d'entrer dans une grande maison, elle étoit restée au portail. Le reste de sa conduite répondoit assez à cette maniere de penser, & tous les jours Roze recevoit des plaintes du pere, vieux conseiller de grand'chambre, & du mari. A la fin impatienté, il leur dit : *C'est une sotte, une impertinente, & si j'entends encore parler d'elle, je l'ai résolu, je la déshériterai.* On ne dit plus mot. »

Saint-Simon, t. 1, seconde Partie, p. 107.

Pour pendant du tour des renards, nous en rapporterons un autre, mais moins méchant, fait aussi à un voisin incommode, par un gentilhomme Angevin nommé Charnacé. « Il avoit devant » sa maison une longue avenue, qui » étoit interrompue par la maison d'un » paysan & son petit jardin ; le tout » existoit avant que l'avenue fût plantée. » Jamais Charnacé ni son pere n'avoient » pu réduire le paysan à la vendre,

Saint-Simon, t. 1, seconde Partie, p. 15.

1688-90. Saint-Simon ajoute que cette passion effrénée d'agrandir sa chasse, lui

---

» quelque avantage qu'ils lui eussent offert. Enfin, fatigué de cette chaumiere qui lui ôtoit tout l'agrément de son avenue, il imagina un moyen de s'en débarrasser. Le propriétaire étoit tailleur. Charnacé le fait venir, & lui dit qu'il a de l'ouvrage pressé à lui donner, & que, pour être sûr de l'avoir à temps, il veut qu'il travaille au château, qu'il n'en sorte pas, qu'il le couchera, le nourrira, le paiera sur le champ, & même ajoutera au prix convenu, s'il est content de sa diligence. Le paysan tombe d'accord, & se met au travail. Pendant qu'il y est occupé, Charnacé fait prendre avec la derniere exactitude le plan & les dimensions de sa maison & de son jardin, des pieces intérieures jusqu'à la place des petits meubles & ustensiles, la fait démonter & remonter telle qu'elle étoit au juste dedans & dehors, à quatre portées de mousquet à côté de son avenue, replace tous les meubles & ustensiles, rétablit le petit jardin, & fait en même temps applanir & nettoyer l'endroit de l'avenue où elle étoit, en sorte qu'il n'y parût pas.

» Tout cela bien exécuté, Charnacé

fit employer des supercheries dont ses autres voisins ne se garantirent 1688 - 90.

» paie son homme, & le lâche au commencement d'une nuit bien noire. Le voilà qui enfile l'avenue. Bientôt il la trouve longue, va aux arbres, & n'en trouve plus; il s'apperçoit qu'il a passé le bout, revient chercher les arbres, les suit à l'estime jusqu'à l'endroit à peu près où devoit être sa maison; il va, revient, ne comprend rien à cette aventure. La nuit se passe dans cet exercice. Le jour arrive, & devient bientôt assez clair pour lui faire appercevoir sa maison, si elle y eût été; mais il ne voit rien, se frotte les yeux, & cherche d'autres objets pour découvrir si c'est la faute de sa vue. Enfin il croit que le D.... s'en mêle & qu'il a emporté sa maison. A force d'aller & de venir, & de porter sa vue de tous côtés, il découvre une maison qui ressemble à la sienne. Nouveau sujet d'étonnement. Jamais il n'en avoit vu dans cet endroit. Il y va cependant. Plus il s'approche, plus il reconnoît la sienne. Pour s'en assurer, il présente sa clef, tourne, entre, & trouve tout ce qu'il y avoit laissé précisément à la même place. La tête lui tourne, il croit que c'est un tour de Sorcier; mais bientôt

1688-90. pas si heureusement que le président Roze. Condé avoit pour réussir dans les entreprises litigieuses, un moyen qui apparemment lui parut bon; « c'étoit de prêter aux gens du parlement, & d'emprunter d'eux tant

P. 211. qu'il pouvoit, afin de les intéresser dans ses affaires, & de se les dévouer par ses procédés flatteurs. Aussi étoit-il bien rare qu'il ne réussît pas. »

Le premier président de Novion.

Saint-Simon, t. 1, premiere partie, p. 29; t. 2, p. 102.

Cette espece de séduction ne devoit pas être difficile, s'il y avoit dans le parlement de Paris beaucoup de conseillers semblables à Novion, premier président. « Il se donnoit quelquefois la liberté de changer les arrêts en les signant. Les rapporteurs s'en apperçurent long-temps avant que d'oser s'en plaindre. A la fin, les principaux de la grand'chambre lui en parlerent, & l'obligerent à souffrir un témoin d'entre les commissaires, quand il

---

» les risées du château & du village l'instruisent de la vérité. Il veut plaider, » il écrit à l'intendant; on s'en moque, » & le Roi, qui en fut instruit, ne fit » qu'en rire. »

ſigneroit. Il avoit une façon encore plus hardie pour les arrêts d'audience, 1683 - 90. il les prononçoit à ſon gré. Chaque côté du banc fut long-temps à admirer comment l'autre tout entier avoit pu être d'un avis différent de celui qui, du ſien, étoit le plus nombreux. Les conſeillers, après avoir long-temps ſouffert, s'en parlerent au ſortir de l'audience, convinrent d'épier le premier préſident, ne tarderent pas à le ſurprendre. Ils lui firent leurs remontrances. Il s'agiſſoit, dans cette cauſe, d'un *marguillage*. Novion voulut d'abord ſe juſtifier; mais ſe voyant convaincu, il ſe mit à rire, & leur répondit d'un ton goguenard : *Un premier préſident ſeroit bien malheureux, s'il ne pouvoit pas faire un marguillier quand il en a envie.* Ces gentilleſſes furent enfin portées au Roi avec les couleurs qu'elles méritoient. Il réſolut de le chaſſer ; mais Novion, en homme qui a toute *honte bue*, ſe prit à la forme qui rendoit ſon expulſion difficile, & ne ſe rendit que quand on lui montra une charge de préſident à mortier pour ſon petit-fils. » C'étoit trop de capituler avec un pa-

1688 - 90. reil homme. Le retard qu'occasionnoit la négociation pouvoit ôter à la compagnie, dans le public, la considération dont elle a besoin. C'est ce qui arrivoit dans le même temps en Provence. Madame de Sévigné en écrivoit ainsi à sa fille : « *Je sens le mépris que l'on a pour votre parlement, en lui baissant le chef que nous connoissons.* »

Sévigné, t. 7, p. 168.

François-Louis, prince de Conti.

Saint-Simon, t. 4, p. 177. *Caylus*, p. 140, 157.

Pendant la campagne de Philisbourg, il se découvrit à la cour une intrigue dont le prince de Conti étoit l'ame, secondé par le maréchal de Luxembourg & le duc de Montmorency son fils : ce Conti, dont nous allons rapporter tout le mal qu'en a écrit Saint-Simon, afin de nous étendre comme lui sur le bien qu'il en a dit avec complaisance, & même avec emphase. « Sa figure étoit charmante ; jusqu'aux défauts de son corps & de son esprit avoient des graces infinies. Il portoit les épaules trop hautes, la tête un peu penchée de côté, avoit un rire bruyant & désagréable, & une distraction étrange. Galant avec toutes les femmes, & bien traité de plusieurs, il étoit en-

core coquet avec tous les hommes, c'eſt-à-dire qu'il prenoit à tâche de plaire à l'artiſan, aux domeſtiques, au plus bas journalier, comme au miniſtre d'état. Encore qu'il ſe reſpectât, il étoit bas courtiſan, avide de biens, ardent à les chercher, flatteur pour les obtenir, reconnoiſſant autant qu'il le falloit pour ne pas paroître ingrat, ſans véritable attachement, & uſant de ſes amis comme de ſes meubles. 1688 - 90. P. 181.

» Malgré cela, il fut les conſtantes délices du monde, de la cour, des armées, la divinité du peuple, le héros des officiers, l'amour du parlement, l'admiration des ſavants, théologiens, juriſconſultes, aſtronomes & mathématiciens les plus profonds. C'étoit un bel eſprit, lumineux, juſte, exact, étendu, d'une lecture infinie, qui n'oublioit rien, qui poſſédoit les hiſtoires générales & particulieres, qui connoiſſoit les généalogies, leurs chimeres & leurs réalités; qui ſavoit où il avoit pris chaque fait, en diſcernoit les ſources, jugeoit ſans confuſion, ſans mêlange, & avec une ſinguliere netteté. M. de Montau- P. 178.

sier & M. de Meaux, qui l'avoient
1688 - 90 vu élever auprès de Monseigneur, l'aimoient tendrement. Il vivoit avec eux en intime confiance, de même avec les ducs de Chevreuse & de Beauvilliers, les cardinaux de Janson & d'Estrées, & par la suite avec l'archevêque de Cambrai. M. le prince, le héros, ne se cachoit pas d'une prédilection pour lui au-dessus de ses enfants; il fut la consolation de ses dernieres années, le cœur & le confident de M. de Luxembourg. Ces deux grands généraux trouvoient & cultivoient en lui le talent du commandement qui les avoit rendus fameux.

P. 180. » Conti avoit des amis, savoit les choisir, vivre avec eux, se mettre à leur niveau sans hauteur & sans bassesse. Doux jusqu'à être complaisant dans le commerce, extrêmement poli, mais d'une politesse distinguée, selon le rang, l'âge & le mérite; il ne déroboit rien à personne, rendoit tout ce que les princes du sang doivent, & ne rendoit pas plus. Il s'expliquoit ouvertement sur les distinctions usurpées, & sur les altérations apportées

à ce cérémonial. Ses lectures lui fournissoient abondamment de quoi placer dans la conversation, avec un art imperceptible, ce qu'il pouvoit de plus obligeant sur les familles ; & ses reparties, quoique vives, ne blessoient jamais. Jeunes & vieux y trouvoient leur instruction & leur plaisir. Ce n'est point une hyperbole, mais une vérité cent fois éprouvée, qu'on y oublioit l'heure du repas (1). Le Roi

1688 - 90.

P. 184.

(1) Ceci rappelle un à-propos assez plaisant du chevalier Temple, Anglois, fameux par ses négociations, homme naïf & sans goût. « Il fut un matin rencontré par le duc de Chevreuse dans » la galerie de Versailles. Les voilà à » parler de machines qu'ils aimoient fort » l'un & l'autre. Le Duc, qui ne connoissoit pas d'heure quand il causoit, » le tint si long-temps, que deux heures » sonnerent. Au coup de l'horloge, le » Chevalier interrompt le Duc, & le » prenant par le bras, lui dit : *Monsieur,* » *de toutes les machines, je n'en connois au-* » *cune qui soit si belle à ce moment, qu'un* » *tourne-broche, & je m'en vais de ce pas* » *en éprouver les effets.* Il part aussi-tôt, » & laisse son homme stupéfait rêver » machines tout à son aise. »

Saint-Simon, t. 1, seconde Partie, p. 42.

1688-90. le voyant dans le salon de Marli, entouré & écouté avec une espece d'avidité, ne pouvoit s'empêcher d'en témoigner de la peine; mais quoiqu'on sût que ce n'étoit pas faire sa cour, on ne laissoit pas de l'approcher comme par une force irrésistible. Madame de Maintenon n'étoit pas exempte de cette jalousie, non pour elle, mais pour le duc du Maine, son éleve chéri, que le prince de Conti

P. 187. effaçoit. Jamais il ne put atteindre à quoi que ce fût, moins encore au commandement des armées. C'étoit le seul prince sans charge, sans gouvernement, même sans régiment, quoique les autres, sur-tout les prin-

P. 187. ces légitimés en fussent accablés. Il alloit se consoler de ses disgraces chez sa belle-sœur, la jeune douairiere de Conti; & en voyant son assiduité, on ne manqua pas de dire qu'ils avoient l'un pour l'autre des sentiments plus tendres qu'il ne convient entre parents si proches. »

Mademoiselle Choin, & la princesse de Conti. On doit se rappeller que c'étoit dans cet asyle de la gaieté que Monseigneur alloit se délasser de l'ennui de sa cour, auprès de mademoiselle

Choin, fille d'honneur de la princesse. Là aussi se réunissoient les seigneurs qui avoient des prétentions à la faveur du Dauphin. Conti l'avoit conservée entiere depuis leur enfance. Luxembourg, estimé de Louis XIV, mais peu aimé, se tourna vers l'héritier du trône, & tous deux connoissant son penchant à se laisser gouverner, travaillerent à s'assurer le dévouement de la personne qui le captivoit, pour inspirer par elle au prince les sentiments qu'ils voudroient.

1688-90.

Caylus, p. 96, 98, 135, 136. Saint-Simon, t. 1, p. 43.

« Clermont, de la branche des Chatel, enseigne des gardes, leur parut propre au rôle qu'il falloit jouer. C'étoit un grand homme parfaitement bien fait, qui n'avoit rien que beaucoup d'honneur, de valeur, & un esprit porté à l'intrigue. Il plut à la princesse de Conti, chez laquelle Luxembourg, son parent, l'avoit introduit, & devint en même temps favori de Monseigneur, deux bons acheminements à la confiance intime du Prince; mais Conti & Luxembourg jugerent, que pour mieux assurer leur empire sur lui, il falloit le concours de mademoiselle Choin, & la chose

1688-90. ne fut pas difficile. Il suffit aux intéressés de faire connoître à Clermont les termes où la demoiselle en étoit avec le Dauphin : *C'est*, lui dirent-ils, *un attachement qui ne passe point la simple amitié. Travaillez à plaire, tâchez de l'épouser, & en cas d'événement, vous pouvez compter sur la plus grande fortune.* Clermont bien endoctriné, fait sa cour à mademoiselle Choin, & est écouté. Elle lui objecte la passion qu'on lui croyoit pour la princesse de Conti. Sans hésiter, il sacrifie à la fille d'honneur les lettres qu'il avoit reçues de la maîtresse. Monseigneur donne les mains à un arrangement qui unissoit deux personnes qu'il aimoit, sans le priver de l'une ni de l'autre. Tout le monde est content, jusqu'à la belle douairiere, qui ne s'imagine pas être abandonnée ni trahie ; & pendant que les hommes sont à l'armée, le Dauphin & Conti en Allemagne, Luxembourg & Clermont en Flandre, les lettres vont & reviennent en pleine sécurité.

P. 46. » Tout cela ne put être si secret que le Roi n'en eût vent. Il se douta de quelque manege auprès de son fils,

& pour s'en éclaircir, il usa du moyen qui lui étoit familier ; savoir, d'intercepter, & se faire apporter les paquets de la poste & des couriers. Il y lut le complot, & une après-midi que le mauvais temps l'empêchoit de sortir, il fit appeller sa fille. Elle qui, comme ses sœurs, n'alloit jamais chez le Roi qu'entre son souper & son coucher, fut très-étonnée du message, & très en peine de ce qu'il lui vouloit ; car il étoit encore plus redouté de sa famille que de ses autres sujets. Elle entre dans le premier cabinet. Sa dame d'honneur y reste ; le Roi l'emmene plus loin, & après un court préambule, il lui dit d'un ton sévere : *Je sais tout, il seroit inutile de me rien dissimuler sur votre commerce avec Clermont. Connoissez-vous ces écritures ?* ajouta-t-il en tirant les lettres de sa poche. A ce début, la pauvre princesse se trouva mal. La pitié prend au pere, qui la remet comme il peut, & lui donne les lettres sur lesquelles il la chapitre, mais assez humainement. 1688-90.

» Quand il la vit un peu rassurée : *Ce n'est pas tout*, lui dit-il, *il faut*

1688-90. *vous montrer combien vous avez mal placé vos affections, & à quelle rivale on vous sacrifie.* Ce coup de foudre, peut-être plus accablant que le premier, renverse de nouveau la princesse. Le Roi la remet encore ; mais ce fut pour en tirer un cruel châtiment. Il voulut qu'elle lût en sa présence ses lettres sacrifiées, celles de Clermont & de la Choin, pleines d'une ironie amere. Voilà où elle pensa mourir de douleur. Elle se jeta aux pieds de son pere, baignée de larmes, ne pouvant presque articuler, étouffée par les sanglots, qui ne laissoient échapper que les mots de *pardon* & de *vengeance*. Elle fut bientôt faite. Le Roi envoya au duc de Luxembourg ordre de mettre Clermont dans la citadelle de Tournay, de lui demander la démission de sa charge, & de le faire partir pour le Dauphiné, avec défense de sortir de la province. Mademoiselle Choin fut condamnée au couvent. Le Roi jugea le prince de Conti & les Luxembourg assez punis de voir leurs desseins avortés. Il manda tout à leur *gros ami*, ainsi appelloient-ils Monseigneur dans leurs lettres ; &

afin delui ôter l'envie de demander la grace des coupables, il l'instruisit de la maniere dont on disposoit de ses affections. Comme la fille d'honneur savoit les secrets de sa maîtresse, celle-ci jugea à propos de la ménager. Elle l'envoya dans un de ses carrosses à l'abbaye de Port-Royal de Paris, & lui donna une pension & ses voitures pour emporter ses meubles. Mademoiselle Choin fut assidument visitée dans son couvent par les Lillebonne, & autres personnes de la cour du Dauphin, qui savoient que le prince n'avoit pas pris l'aventure fort à cœur, & que ses sentiments pour la favorite, n'en étoient en rien diminués (1). » 1688-90.

Louis XIV avoit trois filles qui fai- Conduite des filles du Roi.

(1) Madame de Coulanges écrivant à madame de Sévigné, lui marque la disgrace de mademoiselle Choin comme la nouvelle du jour, le 27 août 1694. Je croirois assez que c'est la vraie date, quoique Saint-Simon la mette pendant le siege de Philisbourg qui fut fait en 1688. On a suivi cette derniere époque, pour la facilité de la narration. *Lettres de Sévigné, t. 8, p. 276.*

foient l'ornement de sa cour, mais
1688 - 90. qui n'y étoient pas toujours des mo-
Saint-Simon, t. 1, premiere partie, p. 178. deles de prudence & de discrétion. Nées de meres différentes, elles sembloient avoir hérité des sentiments que la rivalité fit quelquefois naître entre mesdames de la Valliere & de Montespan. Il y avoit souvent entre elles ce que Saint-Simon appelle des *picoteries*, & il en raconte nne assez vive, qui arriva à Marli. « Le Roi & Monseigneur y tenoient chacun une table à même heure, soir & matin. Les dames s'y partageoient sans affectation, excepté que la princesse de Conti étoit toujours de celle de Monseigneur, & les deux autres sœurs de celle du Roi. Madame de Maintenon dînoit à celle du Roi, & se plaçoit vis-à-vis de lui. Elle ne mangeoit jamais qu'à celle-là, & soupoit toujours chez elle.

» Pendant un dîner, le Roi s'amusa à badiner avec la duchesse de Bourbon, &, au grand étonnement de tout le monde, sortit de la gravité qui ne le quittoit pas, pour jouer avec elle aux olives. Cela fit boire quelques coups de plus à la duchesse,

& le Roi fit semblant d'en boire un ou deux. La princesse de Conti, un peu jalouse de ce badinage, ne le regardoit pas de bon œil. A la sortie de la table, le Roi passant devant elle, choqué du sérieux qu'il lui remarqua, lui dit assez séchement : *Votre gravité apparemment ne s'accommode pas de notre ivrognerie ?* & il passa. Quand il fut sorti, la princesse de Conti dit assez haut un mot très-désobligeant pour ses sœurs, au sujet de quelques repas alongés qu'elles avoient faits depuis peu ensemble. Ce mot fut entendu par une des sœurs, qui répondoit d'une maniere si énergique, qu'il n'y eut point de repartie (1). Comme la duchesse avoit l'art 1688 - 90.

(1) « La princesse de Conti dit qu'elle » aimoit mieux être grave que *sac à vin.* » Mademoiselle de Blois, qui étoit déja » duchesse de Chartres, répondit assez » haut de sa voix tremblante & traînante, qu'elle aimoit mieux être *sac* » *à vin* que *sac à guenilles*, par où elle » entendoit Clermont & différents officiers des gardes-du-corps qui avoient » été éloignés à cause d'elle. » Le ma- *Saint-Simon, ibid. p.* 80.

1688 - 90. des chansons piquantes, elle en fit qui désolerent la princesse, & pour surcroît de chagrin, le Roi la blâma plus que sa sœur.

» Les repas alongés dont il est ici question, étoient des especes d'orgies que les deux sœurs cadettes, ennuyées de la gravité du salon de Marli, se permettoient après le souper dans leurs appartements. Monseigneur se retirant un peu tard après le jeu, entendit du bruit chez les princesses, y monta, & les trouva fumant avec des pipes qu'elles avoient envoyé chercher au corps-de-garde des Suisses. Le prince leur fit quitter cet exercice, d'autant plus indécent dans ce lieu, que le Roi détestoit le tabac; mais il le sut, & il fit le lendemain à ses filles une correction, dont la princesse de Conti triompha à son tour (1). Louis XIV, fatigué de ces

---

riage du duc de Chartres avec mademoiselle de Blois est de 1692. Ainsi la date de cette tracasserie est postérieure à l'époque où elle est ici placée.

(1) On trouve dans les lettres de madame

tout

bagatelles importunes, qui lui ôtoient tout l'agrément de sa cour, menaça les princesses de les éloigner toutes indistinctement, & de les renvoyer chacune dans leurs maisons. Elles eurent peur. Le calme & la bienséance revinrent, & suppléerent à l'amitié (1). 1688-90.

Madame la duchesse étoit aimable & séduisante. A peine mademoiselle de Villette, cousine de madame de Maintenon, fut-elle mariée à M. de Caylus, qu'elle se livra à cette princesse. Elle convient que ce fut inconsidérément. « Madame de Maintenon, Madame la Duchesse. *Caylus*, p. 144.

---

dame de Maintenon, t. 2, p. 209, que Blouin, valet de chambre du Roi, fut obligé de renoncer au tabac, pour ne lui pas déplaire. Il faut que cette passion soit bien irrésistible, pour s'être propagée malgré la répugnance du Roi, au point que l'impôt mis sur le tabac est devenu une des branches les plus importantes du revenu de l'état. Je croirois que le goût de la bijouterie a beaucoup contribué à répandre cette espece d'épidémie.

(1) Dangeau place la remontrance du Roi à ses filles, le 25 décembre 1695.

1688-90. écrit-elle, eut beau me dire qu'il ne falloit rendre à ces gens-là que des respects, & ne jamais s'y attacher : *Les fautes que madame la duchesse fera*, me disoit-elle, *retomberont sur vous, & les choses raisonnables qu'on trouvera dans sa conduite ne seront attribuées qu'à elle.* Je ne crus pas madame de Maintenon, avoue ingénument madame de Caylus. Mon goût l'emporta. Je m'abandonnai à madame la duchesse, & je m'en trouvai mal. »

Saint-Simon, t. 4, p. 129. Quand on connoîtra cette princesse, on ne sera pas surpris que madame de Caylus, malgré les conseils de sa tante, se soit laissée séduire par ses charmes. « Dans une taille contrefaite, mais dont le défaut s'appercevoit peu, sa figure étoit formée par les amours, & son esprit étoit fait pour se jouer d'eux à son gré, sans en être dominée. Tout amusement sembloit le sien. Aisée avec tout le monde, elle avoit l'art de mettre chacun à son aise. Rien en elle qui n'allât à plaire, avec une grace nompareille, jusque dans ses moindres actions. Quoiqu'on fût

qu'elle n'aimoit perſonne, on ne pouvoit ſe défendre de la rechercher, ni de ſe perſuader d'avoir réuſſi auprès d'elle. Les gens même qui avoient le plus lieu de la craindre, elle les enchaînoit ; & ceux qui avoient le plus de raiſon de la haïr, avoient beſoin de ſe le rappeller ſouvent pour réſiſter à ſes charmes. Jamais la moindre humeur. Enjouée, gaie, avec le ſel le plus fin. Invulnérable aux ſurpriſes, point abattue par les contretemps, dans les moments les plus contrariants & les plus propres à inquiéter. Elle paſſa ſa jeuneſſe dans la frivolité & les plaiſirs, qu'elle outra quelquefois. Plus âgée, elle porta dans les intrigues une ſoupleſſe qui ne lui coûtoit point ; mais peu de conduite pour les choſes de long cours. Elle étoit mépriſante, moqueuſe, piquante, féconde en chanſons cruelles, dont elle affubloit gaiement juſqu'aux perſonnes qu'elle ſembloit aimer, & qui paſſoient leur vie avec elle. C'étoit en un mot la ſirene des poëtes ; elle en avoit tous les charmes & les périls. »

Il paroît qu'on eut dans ce temps

1688-90.

Lettres de

1688-90.

Maintenon, t. 2, p. 137.

à lui reprocher des choses plus graves que les *picoteries* dont on a parlé. « Vous n'imagineriez pas, écrivoit madame de Maintenon à une de ses confidentes, combien toutes ses malices nous donnent de chagrins. Le Roi n'a pas voulu lui parler ; je l'ai fait pour lui. Je n'en ai eu que des insultes, ou ce qui en approche. Rien n'est plus sensible de la part des personnes qu'on aime. Elle est perdue sans ressource. M. de Marsan se perd, & ne s'en apperçoit pas. Le Roi ne souffrira pas tous ces déréglements, il tiendra parole. Je crains moins aujourd'hui l'amour du pere que sa sévérité. » Ainsi Louis XIV trouvoit dans les fruits de ses désordres, l'amertume qui en étoit déja une punition.

Rang des princes Lorrains.

Sévigné, t. 6, p. 226.

Saint-Simon, t. 1, premiere Partie, p. 1.

L'établissement de ses enfants légitimés lui donnoient aussi des inquiétudes qui devoient quelquefois exciter son repentir. « Il avoit placé ses deux permieres filles dans les maisons de Conti & de Condé, & il projetoit de faire épouser la derniere au duc de Chartres ; c'étoit son propre & unique neveu, bien au-dessus des

autres princes par son rang de petit-fils de France, & par la cour que Monsieur tenoit. L'alliance avec les Condé & les Conti avoit scandalisé tout le monde. Le Roi ne l'ignoroit pas, & il jugeoit par-là de l'effet d'un mariage sans proportion plus éclatant. Cependant il s'y détermina, & prit quatre ans d'avance les mesures pour y parvenir.

» Elles étoient d'autant plus difficiles, que Monsieur tenoit fortement à tout ce qui touchoit sa grandeur, & que Madame étoit d'une nation qui abhorroit les mésalliances, & d'un caractere à n'oser jamais se promettre de lui faire agréer ce mariage. Pour vaincre ces obstacles, le Roi s'adressa à M. le Grand, qui étoit de tout temps dans sa familiarité, afin de gagner le chevalier de Lorraine, qui de tout temps aussi gouvernoit Monsieur. Les deux freres ne demandoient pas mieux que de faire leur cour au Roi par un endroit si sensible, & d'en profiter eux-mêmes. Il ne restoit plus, en 1688, que vingt-six chevaliers de l'ordre. Chacun voyoit que la promotion ne pou-

1688 - 90.

voit plus guere être reculée. Les princes Lorrains, s'ils étoient nommés, vouloient précéder les ducs. Le Roi, qui, à cause de cette prétention, n'avoit jusqu'alors donné l'ordre à aucun prince de cette maison, eut peine à s'y résoudre; mais ils tinrent bon, & l'emporterent. Le chevalier ainsi payé d'avance, répondit du consentement de Monsieur au mariage projeté, & des moyens d'y faire venir Madame, & le duc de Chartres. »

Cérémonie des cordons bleus

Sévigné, t. 6, p. 276.

La cérémonie de cette promotion donna lieu à une lettre de madame de Sévigné, qui se ressent de la joie qu'elle avoit de voir M. de Grignan, son gendre, au nombre des élus. Quand on est bien disposé, tout amuse, & le plaisant n'est pas toujours incompatible avec le sérieux. « La troupe, dit-elle, étoit magnifique, excepté le maréchal de Bellefonds, qui, par modestie & par mine indifférente, avoit négligé de mettre des rubans au bas de ses chausses de page : ce qui faisoit une véritable nudité. M. de la Trousse des mieux. Il y eut un grand embarras dans sa

perruque, qui lui fit passer ce qui étoit à côté, assez long-temps derriere; & comme sa joue étoit découverte, il tiroit toujours; mais ce qui l'embarrassoit n'obéissoit point; cela fut un petit chagrin. Sur la même ligne, M. de Montchevreuil & M. de Villars s'accrocherent d'une telle furie, les épées, les rubans, les dentelles, les clinquants tout se trouva tellement mêlé, brouillé, embarrassé, les petites parties crochues tellement entrelacées, que nulle main d'homme ne put les séparer. Plus on y tâchoit, plus on brouilloit, comme les anneaux des armes de Roger. Enfin la cérémonie, les révérences, tout le manege se trouvant arrêté, il falloit les arracher, & le plus fort l'emporta. Mais ce qui déconcerta entiérement la cérémonie, ce fut la négligence du bon M. d'Hocquincourt, qui étoit tellement habillé comme les Provenceaux & les Bretons, que ses chausses de page étant moins commodes que celles d'ordinaire, sa chemise ne voulut jamais y demeurer, quelque priere qu'il lui en fit; car sachant son état, il tâchoit incessam-

1688 - 90.

1688-90. ment d'y donner ordre, & ce fut toujours inutilement : de sorte que madame la Dauphine ne put tenir plus long-temps les éclats de rire. La majesté du Roi pensa en être ébranlée, & jamais il ne s'étoit vu dans les registres de l'ordre l'exemple d'une telle aventure. »

Arrivée du Roi & de la Reine d'Angleterre.

Mémoires de Berwick, t. 1, p. 26.

Il s'en passa, à peu d'années l'une de l'autre, trois bien étonnantes chacune dans leur genre. La premiere, c'est l'arrivée du Roi & la Reine d'Angleterre, renversés du trône pour leur attachement à la France. Ce fut le premier coup que la ligue d'Augsbourg porta à Louis XIV. Berwick assure dans ses mémoires, que le pape Innocent XI étoit d'intelligence avec le prince d'Orange, qu'il n'avoit cependant pas intention que la couronne fût ôtée à Jacques II, mais qu'il vouloit seulement qu'on occupât ce prince chez lui, afin qu'il ne pût secourir le Roi de France. Madame de Maintenon avoue que les jésuites précipiterent trop les choses. « *Le pere de la Chaise*, dit-elle, *loue leur zele, & ne loue pas leur prudence.* » Il seroit singulier que le pape

Lettres de Maintenon, t. 2, p. 133.

eût échauffé le zele de ces peres, afin que les éclats qui en survien- droient, hâtassent la révolution: c'est ce que publierent les libelles du temps. 1688-90.

Madame de Sévigné raconte d'une maniere attendrissante, la séparation des deux époux. « Le 19 décembre 1689, le Roi, qui avoit pris sa résolution, se coucha avec la Reine, pour écarter tous ceux qui étoient de service. Une heure après, il se releva, pour ordonner à un valet de chambre de faire entrer un homme qu'il trouveroit à la porte de l'anti-chambre; c'étoit M. de Lauzun. Le Roi lui dit: *Je vous confie la Reine & mon fils. Il faut tout hasarder, & tâcher de les conduire en France.* M. de Lauzun le remercia d'un si précieux dépôt. Un gentilhomme d'Avignon, nommé Saint-Victo, qu'il avoit avec lui, prit dans son manteau le petit prince; Lauzun donna la main à la Reine. Vous pouvez jeter un regard sur l'adieu qu'elle fit au Roi. Elle n'emmena que deux femmes, & ils allerent dans la rue prendre un carrosse de louage, se mirent ensuite dans un petit bateau, où ils essuyerent un si

Sévigné; t. 6, p. 262.

1688-90. gros temps, qu'ils ne savoient que devenir. Enfin, à l'embouchure de la Tamise, ils entrerent dans un Yacht; M. de Lauzun se plaça auprès du patron, pour le jeter dans la mer, en cas que ce fût un traître. Mais comme il croyoit ne mener que des gens du commun, il ne songea qu'à passer tout simplement au milieu de cinquante bâtiments Hollandois, qui ne regardoient pas seulement cette petite barque; & ainsi protégée du ciel, & à couvert de sa mauvaise mine, elle aborda heureusement à Calais, où M. de Charost reçut la Reine avec tout le respect dû à son rang & à ses malheurs.

Lauzun.

Sévigné, Ibid. p. 206.

Saint-Simon, t. 3, *p.* 198.

» Lauzun, ajoute madame de Sévigné, doit être bien content de cette aventure. Il a montré de l'esprit, du jugement, de la conduite, & a enfin trouvé le chemin de Versailles, en passant par Londres. Mais tout occupé qu'il devoit être de son retour à la faveur, il ne le fut pas moins de nuire à Charost, comme allié du malheureux Fouquet, auquel Lauzun, étant à Pignerol, avoit juré une haine qui s'étendoit à toute

ſa famille, & dont il n'eſt jamais revenu. En rendant compte au Roi de ſon voyage, il dit des choſes ſi déſavantageuſes au gouverneur, ſur l'état & la garde de Calais, que Charoſt eut le déſagrément d'y voir arriver le marquis de Laubanie pour le relever. Mais celui-ci ſe conduiſit en très-galant homme à l'égard du gouverneur, lui marqua toutes ſortes de déférences & de reſpects, ſe fit un point d'honneur de lui rendre juſtice, & de détruire les mauvaiſes impreſſions que le Roi avoit priſes; en quoi il réuſſit, au grand regret de Lauzun. » 1688 - 90.

Celui-ci rapporta à la cour le caractere intrigant & vindicatif que les diſgraces n'avoient pu corriger. « *Il voudroit*, écrivoit madame de Maintenon, *que nous uniſſions nos vengeances. Je lui ai dit que depuis long-temps j'avois tout pardonné.* » Tant d'indulgence devoit étonner un courtiſan. En effet, ſoit politique ou mépris, elle ne montroit que de la compaſſion pour ces êtres infortunés, qu'un inſtinct pervers porte toujours à mal dire ou à mal faire. On lui envoya

Maintenon peu ſenſible aux injures.

Lettres de Maintenon, t. 2, p. 136.

un jour une chanson répandue contre
1688-90. elle. « *Quand j'avois de la voix*, répon-
Ibid. p. 136. dit-elle, *je l'aurois fort bien chantée. Elle ne me dit rien de nouveau. Ne sais-je pas que je suis vieille! quand je pourrois l'oublier, le changement de mon humeur me le diroit assez. Cherchez l'auteur, je vous en prie. Si le Roi le connoissoit, il me vengeroit, & si je le connois, je m'en vengerai autrement que lui.* »

Réception du Roi & de la Reine d'Angleterre.

Sévigné, t. 6, *p.* 288.

Madame de Maintenon se lia d'amitié avec la Reine d'Angleterre, qui avoit beaucoup d'esprit. Elle adoucissoit les chagrins de cette princesse par ses attentions & ses prévenances, pendant que le Roi pourvoyoit noblement aux besoins des deux époux. « Il fait, disoit madame de Sévigné avec une espece d'enthousiasme, il fait pour ces majestés Angloises des choses divines; car n'est-ce pas être l'image du Tout-Puissant, que de soutenir un Roi chassé, trahi, abandonné? La belle ame du Roi se plaît à jouer ce grand rôle. Il fut au-devant de la Reine avec toute sa maison, & cent carrosses à six chevaux. Quand il apperçut celui du prince de Galles, il des-

cendit, l'embrassa tendrement, puis courut au-devant de la Reine qui étoit descendue, la salua, lui parla quelque temps, lui présenta Monseigneur & Monsieur, la mit à sa droite dans son carrosse, & la mena à Saint-Germain, où elle se trouva servie comme la Reine, de toutes sortes de hardes, parmi lesquelles étoit une cassette très-riche, avec six mille louis d'or. Le lendemain, il alla attendre à Saint-Germain le Roi d'Angleterre, qu'il embrassa à trois ou quatre reprises fort cordialement, & outre les choses de nécessité que ce prince trouva en arrivant, le Roi lui envoya dix mille louis d'or. » Tel est le premier événement que nous avons annoncé.

1688-90.

Le second, qui eut moins de célébrité, dut vivement piquer Louis XIV, qu'on affecta de braver en face au milieu de sa cour. Saint-Simon, témoin oculaire, le raconte ainsi. « Il s'étoit fait un vol bien hardi à la grande écurie, d'où on emporta en une nuit du mois de juin, toutes les housses & caparaçons, pour la valeur de plus de cinquante mille

Vol singulier.

Saint-Simon, t. 1, première partie, p. 48.

1688 - 90. écus, sans que les plus exactes recherches en eussent pu donner la moindre nouvelle (1). Mais il s'en commit un autre dans le grand appartement, aussi étonnant en lui-même, & de plus, suivi d'un trait d'effronterie que j'aurois peine à croire, si je ne l'avois vu de mes propres yeux. Un beau matin, toutes les franges & crêpines d'or du meuble, depuis la galerie jusqu'à la tribune, se trouverent coupées. Cela parut un prodige dans un lieu si passant, si gardé le jour, & si fermé la nuit. Bontemps au désespoir, fit des perquisitions infinies, & toutes sans succès. Cinq ou six jours après, j'étois au souper du Roi, personne entre lui & moi, personne entre moi & la table. Vers l'entre-mets, j'apperçus en l'air quelque chose de fort gros & noir, que je n'eus pas le temps de discerner ni de montrer, qui tomba sur le bout

(1) Dangeau marque ce vol fait à la *Sellerie* le 4 juin 1699 ; ce qui fait voir que Saint-Simon écrivoit quelquefois de mémoire.

de la table avec tant de pesanteur, que les plats en bondirent. Le Roi, 1688 - 90. sans s'émouvoir, dit : *Je pense que ce sont mes franges*. C'en étoit en effet un paquet plus large qu'un grand chapeau, & fait en pyramide de plus de deux pieds de haut. Cela étoit parti de loin derriere le Roi, vers la porte de l'anti-chambre, & un frangeau détaché en l'air tomba sur sa perruque. Livri, premier maître-d'hôtel, alla pour retirer le paquet; il s'y trouva un billet attaché, qui contenoit ces mots : *Reprends tes franges, Bontemps; la peine en passe le plaisir. Mes baise-mains au Roi. Voilà qui est bien insolent*, dit le monarque sans altération. Livri eut peine à enlever le paquet. On l'emporta; le Roi n'en parla plus, & personne n'osa en rien dire, du moins tout haut, pendant le reste du souper.

Outre l'excès d'insolence & d'imprudence, continue Saint-Simon, c'est un excès de témérité & un effort d'industrie dans l'assemblage des combinaisons pour assurer le succès qui ne se peut comprendre. Car comment apporter un paquet de cette

1688-90. pesanteur & de ce volume, sans être environné de complices ? Et comment, malgré le cercle supposé des complices, le grand mouvement des bras pour une vibration aussi forte, put-il échappper aux spectateurs en très-grand nombre, qui certainement n'étoient pas du complot ? Le duc de Gesvres, étant de quartier, il ne s'avisa pas de faire fermer la porte. On ne vit fuir personne; & jamais depuis on n'a pu rien découvrir de ce vol, ni de la hardiesse de la restitution (1).

Le troisieme événement, postérieur aux deux autres (2), est ou un fait surnaturel, ou une fourberie bien conduite. « Il arriva à Versailles, de la petite ville de Salon en Provence, patrie de Nostradamus, un maréchal qui dit qu'il avoit des choses très-

1689-91.

Maréchal de Salon.

Saint-Simon, t. 1, seconde partie, p. 52.

(1) Dangeau met cette aventure le 26 juin 1691.

(2) Le ministre par qui le Roi fit passer cette affaire, est M. de Pomponne, qui ne rentra dans le ministere qu'après la mort de Louvois en 1691.

particulieres à dire au Roi. Briſſac, major des Gardes, à qui il s'adreſſa, le renvoya à un ſecrétaire d'état ; mais il répondit qu'il ne s'ouvriroit qu'à un miniſtre, & le Roi lui en nomma un. Voici le précis de ce qu'il raconta. *Revenant un ſoir à Salon un peu tard, paſſant auprès d'un chêne peu éloigné de la ville, je me ſuis trouvé inveſti d'une grande lumiere. Une perſonne belle, blonde, fort éclatante, vêtue de blanc avec un manteau royal, m'a appellé par mon nom, m'a dit : écoutez-moi bien. Je ſuis la Reine qui ai été l'épouſe du Roi. Allez le trouver. Elle m'a dit enſuite une choſe très-ſecrete. Cette choſe, a-t-elle ajouté, n'eſt ſue que de lui ſeul au monde. Quand vous la lui direz, il reconnoîtra par-là la vérité de tout ce que je vous charge de lui apprendre. Elle me l'a expliquée dans un entretien d'une demi-heure, & a fini par me dire : Si on ne vous permet pas de parler au Roi, demandez à parler à un miniſtre d'état, & ſur-tout ne communiquez rien aux autres, quels qu'ils ſoient, & réſervez au Roi ſeul ce que je vous ai dit pour lui. Parlez promptement, exécutez hardiment ce que je vous ordonne. Si vous ne le faites,*

1689-91.

1689-91. *vous serez puni de mort. Après ces mots, la Reine a disparu, & je me suis trouvé dans l'obscurité fort embarrassé, ne sachant si je rêvois, ou si j'étois éveillé. A la fin, je m'en suis allé à ma maison, persuadé que c'étoit une illusion, & je ne m'en suis vanté à personne.* Il ajoutoit qu'il avoit eu encore deux fois la même vision, & que la derniere fut accompagnée de menaces si effrayantes, qu'il alla trouver l'intendant de la province, qui, sur son récit, le détermina à partir.

» On n'en a jamais su davantage. Le maréchal entretint trois fois le ministre, & fut chaque fois plus de deux heures avec lui. Il y eut un conseil d'état assemblé à ce sujet en présence du Roi, qui enfin résolut de voir cet homme. Il le fit venir assez publiquement dans un de ses cabinets, & chaque fois il resta plus d'une heure avec lui, & prit bien garde que personne ne fût à portée de les entendre. Le lendemain de la premiere fois, le Roi descendant le petit escalier pour aller à la chasse, M. de Duras, qui avoit le bâton, & qui étoit sur le pied de dire tout ce qu'il

lui plaisoit, se mit à parler de ce maréchal avec mépris, & finit par ce mauvais proverbe : *Si cet homme n'est pas fou, le Roi n'est pas noble.* A ce mot, Louis XIV s'arrête, & se tournant vers Duras, ce qu'il ne faisoit presque jamais en marchant, dit avec une gravité appuyée qui surprit tout le monde : *Je ne suis donc pas noble, car je l'ai entretenu long-temps. Il m'a parlé de fort bon sens, & je vous assure qu'il est bien loin d'être fou.* 1689 - 91.

» Après le second entretien, le Roi convint que cet homme lui avoit dit une chose que lui seul savoit, & qui lui étoit arrivée plus de vingt ans auparavant. Il ajouta que c'étoit un fantôme qu'il avoit vu dans la forêt de Saint-Germain, & dont il étoit sûr de n'avoir jamais parlé à personne. Il s'expliqua plusieurs fois très-favorablement sur ce maréchal, qui étoit défrayé de tout, & qui fut renvoyé aux dépens du Roi, avec une bonne somme, outre l'argent nécessaire à sa dépense. Il fit aussi écrire à l'intendant de Provence, de le protéger particuliérement, & d'avoir soin que, sans le tirer de son état, il

1689-91. ne manquât de rien le reste de sa vie.

» Ce qui est à remarquer, c'est qu'aucun des ministres d'état n'a voulu parler là-dessus. En vain leurs amis les plus intimes les ont interrogés, pressés, priés, tous, comme de concert, donnoient le change en riant & plaisantant, sans jamais sortir de ce cercle. Ce maréchal, homme d'environ cinquante ans, bien famé dans son pays, montra beaucoup de sens dans sa simplicité, beaucoup de désintéressement & de modestie. Il trouvoit qu'on lui donnoit toujours trop. Il ne montra aucune curiosité, & dès qu'il eut achevé sa mission, il ne voulut rien voir, & ne parut empressé que de s'en retourner. Arrivé chez lui, il ne parut en rien différent de ce qu'il étoit auparavant; ne parloit ni de Paris, ni de la cour, répondoit en deux mots à ceux qui l'interrogeoient, fût-ce les plus grands seigneurs, & montroit qu'il n'aimoit pas les questions. Sur-tout nulle vanterie. Il ne se laissoit pas entamer sur les audiences qu'il avoit eues, & se contentoit de se louer

du Roi & du ministre, mais en deux mots & sans explication. Il reprit son métier, & vécut depuis à son ordinaire. 1689-91.

» Il n'en faut pas tant, conclut Saint-Simon, pour exercer les imaginations & les langues. On chercha beaucoup, sans rien trouver, & sans qu'aucune suite de ce singulier voyage ait pu en indiquer la cause. Quelques personnes ont cru que ce fut un tour de hardiesse & de friponnerie, dont la simplicité de ce bon homme le rendit la premiere dupe. Il y avoit à Marseille une madame Arnaud (1), dont la vie est un roman, & qui, laide, vieille, pauvre & veuve, a fait les plus grandes passions & gouverné les plus considérables des lieux où elle s'est trouvée. Telle qu'on la représente, elle se fit épouser avec les circonstances les plus singulieres, par M. Arnoux, intendant des galeres à Marseille; & à force d'esprit & de manege, elle se fit aimer & redouter par-tout où elle vécut, au

(1) Ou Arnoux.

1689 - 91. point qu'on la croyoit sorciere. Elle avoit été amie intime de madame de Maintenon, du temps qu'elle étoit madame Scaron, & entretenoit toujours un commerce secret avec elle : ces deux choses sont vraies; mais on ne garantira pas la troisieme, savoir, que l'apparition & le voyage qui s'ensuivit fût un tour de madame Arnoux, concerté avec madame de Maintenon, pour faire déclarer celle-ci Reine de France. »

Si on vouloit former, d'après ce fait, des conjectures, il faudroit supposer que madame de Maintenon auroit fait parvenir à madame Arnoux un secret à elle révélé par Louis XIV, & que ces deux femmes en auroient fait la base de la crédulité qu'elles vouloient inspirer au Roi, pour fonder une persuasion utile à leur projet. Les grands ne sont pas si difficiles à abuser que l'on pense, parce que l'idée sublime qu'ils ont d'eux-mêmes, les dispose à se regarder comme les objets d'une prédilection particuliere de la providence, & à se persuader qu'il est tout simple qu'elle fasse des miracles

en leur faveur. Mais en supposant le manege qui rend le fait dont il est question purement naturel, il faudra toujours admirer la hardiesse des deux amies, leur sagacité à choisir le principal acteur, assez simple pour être trompé, d'assez bon sens pour faire ajouter foi au prestige dont il étoit dupe. 1689-91.

Gêne de madame de Maintenon.

Seroit-ce parce que Louis XIV, dans cette occasion, ou dans d'autres, soupçonnoit à madame de Maintenon des intrigues secretes, qu'il auroit pris le parti de l'assiéger, pour ainsi dire, avec une persévérance dont elle se plaint comme d'une captivité insupportable? « *Le Roi me garde à vue*, écrivoit-elle. *Je ne vois qui que ce soit. Il ne sort point de ma chambre : il faut que je me leve à cinq heures pour vous écrire.* » Peut-être cette assiduité de Louis XIV venoit-elle autant de l'agrément qu'il trouvoit dans sa compagnie, que du desir de l'observer. Mais quand même il n'auroit eu que le premier motif, si obligeant pour elle, elle n'en sentoit pas moins le poids de sa chaîne. « *Je l'éprouve plus que jamais*, disoit-elle, *il n'est point de dédommagement*

Lettres de Maintenon, t. 2, p. 160; t. 4, p. 166.

Ibid. t. 2, p. 36.

pour la liberté. » On ne sera pas tenté
1689-91. d'envier son sort, quand on verra ce qu'elle écrivoit à une de ses confidentes. « *Que ne puis-je vous donner toute mon expérience? Que ne puis-je vous faire voir l'ennui, qui dévore les grands, & la peine qu'ils ont à remplir leurs journées? Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse dans une fortune qu'on auroit eu peine à imaginer, & qu'il n'y a que les secours de Dieu qui m'empêchent d'y succomber? J'ai été jeune & jolie: j'ai goûté des plaisirs, j'ai été aimée partout: dans un âge plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit: je suis venue à la faveur, & je vous proteste que tous les états laissent un vuide affreux, une inquiétude, une lassitude, une envie de connoître autre chose, parce qu'en tout cela rien ne nous satisfait entièrement.* »

Ibid. t. 3, p. 152.

Madame de Maintenon ne trouvoit de tranquillité qu'à Saint-Cyr, où elle se plaisoit à passer les journées entieres avec ses filles. « *Elles m'occupent beaucoup*, disoit-elle, *mais bien plus agréablement que les intrigues de ces gens qui sont tantôt trompeur & tantôt trompés, & souvent l'un & l'autre. Mon embarras*

Lettres de Maintenon, t. 2, p. 136.

embarras est de les occuper elles-mêmes dans une classe depuis le matin jusqu'au soir : ce qui n'est pas facile pour des filles qui ont dix-huit à vingt ans. Afin de remplir ces vues, elle écrivoit au comte d'Ayen, depuis duc Noailles, qui épousa mademoiselle d'Aubigné, sa niece : « *N'auriez-vous pas sous votre protection quelque bel esprit qui eût un appétit égal à son mérite, & qui n'eût pas un revenu égal à son appétit ? De mon temps cela n'étoit pas sans exemple. Hé bien, je voudrois qu'il voulût me faire de petites histoires bien choisies, qui, en divertissant de jeunes personnes, ne leur laissassent dans l'esprit que des choses vraies & raisonnables, qui leur montrassent le vice puni tôt ou tard, & la vertu récompensée. Je ne voudrois pas qu'il y eût du merveilleux, car je connois le danger qu'il y a de ne pas accoutumer l'esprit à des mets simples. Je voudrois que vous payassiez ces histoires à tant la piece, à mesure qu'on les feroit. Je sais bien qu'avec de l'argent on n'a pas du parfait, & que l'esprit ne se vend pas. Mais vous traiteriez cela de maniere à n'avoir pas à payer un travail mercenaire, & vous envelopperiez de toutes vos politesses les vues grof-*

1689-91.

Ibid. t. 5, p. 30.

sieres que je vous propose. » Pour égayer
1689-91. ces graves leçons, elle faisoit alors représenter par ses filles la tragédie d'Esther, qui a toujours été regardée comme une allégorie, dans laquelle le triomphe de Maintenon sur Montespan & sur Louvois, est désigné par celui de l'humble Israélite & du pieux Mardochée sur l'impie Aman & l'altiere Vasthi.

Incendie du Palatinat.

Saint-Simon, t. 6, p. 48.

Ces plaisirs répandoient dans la cour une joie douce, proportionnée aux circonstances. C'étoit encore le temps des prospérités. Catinat battoit le duc de Savoie à Staffarde. Luxembourg triomphoit des confédérés à Fleurus. Tourville & d'Estrées humilioient l'orgueil des Anglois & des Hollandois réunis. Il est vrai que Jacques II perdoit la bataille de la Boyne, & abandonnoit le trône d'Angleterre à Guillaume. Ce qu'on peut aussi regarder comme un malheur, c'est qu'alors les François se rendoient odieux par la dévastation & l'incendie du Palatinat. Cette exécution fut terrible; mais si on en croit Saint-Simon, il ne tint pas à Louvois qu'elle ne le fût encore davantage.

« Non content d'avoir brûlé & saccagé Worms & Spire, ce ministre voulut engager le Roi à détruire Treves, dont les ennemis pouvoient faire une place d'armes. La proposition ne plut pas à Louis XIV, qui ne put ou ne voulut pas être persuadé. Louvois disputa, mais n'insista pas cette premiere fois; cependant, comme il avoit l'expérience qu'en tenant ferme il l'emportoit ordinairement, étant venu quelques jours après travailler chez madame de Maintenon avec le Roi, il lui dit en finissant: *J'ai bien senti, Sire, que le scrupule est la seule raison qui vous a empêché de consentir à une chose aussi nécessaire à votre service, que l'est le brûlement de Treves: j'ai donc cru en rendre un essentiel à Votre Majesté, en me chargeant moi-même de tout l'odieux; & sans vous en parler, j'ai dépêché un courier avec l'ordre de brûler Treves à son arrivée.* A l'instant le Roi, transporté de colere, se jette sur les pincettes, & en auroit chargé Louvois, sans madame de Maintenon qui se mit entre deux, & les lui arracha des mains. Cependant Louvois gagnoit la porte. *Dépêchez*, lui 1689-91.

1689-91. cria le Roi, *dépêchez tout-à-l'heure un autre courier, avec un contre-ordre. S'il n'arrive pas à temps, & si on brûle une seule maison, votre tête m'en répondra.* Louvois n'avoit pas envoyé de courier; mais il le tenoit tout prêt, & il seroit parti, si le Roi n'avoit paru que légérement fâché. Le ministre fit semblant d'en dépêcher un autre, & Louis XIV crut que c'étoit la diligence de celui-ci qui avoit sauvé Treves. »

Cruauté de Louvois. Il paroît que ce n'est pas la seule fois que Louvois a employé le nom de Louis XIV pour des violences que ce prince n'auroit peut-être pas avouées. De ce genre est celle qu'il desiroit qu'on exerçât contre le baron de Lisola. « C'est, écrivoit-il au comte d'Estrades, un homme fort impertinent dans ses discours, & qui emploie tout son crédit, toute son industrie, dont il ne manque pas, contre les intérêts de la France avec un acharnement terrible. Il doit bientôt partir de Liege pour s'en retourner à Cologne. Ce seroit un grand avantage de pouvoir le prendre, & même il n'y auroit pas grand inconvénient

de le tuer, pour peu que lui ou ceux qui feroient avec lui fe défendiffent. Vous ne fauriez croire combien vous feriez votre cour à fa majefté, fi vous pouviez faire exécuter ce projet. Prenez des mefures pour ne le pas manquer, s'il eft poffible (1). » 1689 - 91.

---

(1) Lettre à M. le comte d'Eftrades, du 15 janvier 1674, t. 2, p. 45 d'un recueil de lettres pour fervir à l'hiftoire militaire de Louis XIV, 2 vol. *in*-12. Paris, Antoine Boudet, rue Saint-Jacques, à la bible d'or, 1760.

Le temps qui nous a découvert le danger que courut le baron de Lifola, eft prêt à nous donner des lumieres fur l'*homme au mafque de fer ;* « on nous promet à ce fujet des notes fort curieufes. » Elles ont été trouvées à Turin dans » la bibliotheque d'un feigneur mort depuis peu, qui les tenoit d'un de fes » ancêtres. Elles prouvent que cette célebre victime d'un reffentiment puiffant étoit *Girolami Magni*, premier » miniftre du duc de Mantoue, qui s'attira cette infortune pour avoir fufcité, » ou du moins contribué beaucoup à » fufciter la ligue d'Augsbourg contre » Louis XIV. Le marquis de Louvois, » pour plaire à fon maître, parvint, » par l'entremife de l'ambaffadeur à Tu-

mais parce qu'à la longue, la présence d'une personne qui ne plaît pas, fatigue. Comme elle étoit prête à expirer, on voulut engager Louis XIV à se retirer : « *Non, non*, di-il, *il est bon que je voie comment meurent mes semblables.* » Parole plus vaine que sublime. Hélas ! ils meurent comme les autres. 1689-91. *Le président Hénault, sur* 1691.

Comme les autres aussi, & peut-être plus que le moindre de ses sujets, Louis XIV étoit tourmenté d'inquiétudes trop bien fondées. Quoique la guerre commençât avec assez de succès, il ne pouvoit se cacher la peine qu'il auroit à la soutenir, pour peu qu'elle durât. De quelque côté qu'il portât ses regards, il ne voyoit que des ennemis ou des alliés onéreux. Ses troupes, assez nombreuses pour une guerre ordinaire, devenoient insuffisantes pour tenir tête à toute l'Europe. Il étoit difficile d'égaler les levées aux besoins. Inquiétudes du Roi. *La Fayette*, t. 2, p. 77.

Les finances, épuisées par les bâtiments & les autres dépenses de luxe, se trouverent en si mauvais état, qu'il fallut, dès le commencement de la guerre, songer à des expédients. « On créa des charges, & on obligea les Mauvais état des finances. *Saint-Simon*, t. 6, p. 130.

1689-91. financiers les plus opulents de les prendre, espece de taxe plus honnête que celle qu'on imposa à d'autres nouveaux enrichis, dont on tira beaucoup d'argent. Les Villes firent des présents considérables. Toulouse commença & donna cent mille écus, Rouen autant, Paris quatre cents mille francs, & les autres à proportion. Le Roi recevoit ceux qui venoient annoncer ces dons, avec une douceur & une affabilité qui les payoit de leur offrande. Il s'exécuta lui-même, & envoya à la monnoie tous les précieux meubles d'argent massif qui ornoient la galerie, les grands & petits appartements de Versailles, & qui faisoient l'étonnement des étrangers. Rien ne fut réservé; mais le profit qu'on en tira ne peut se comparer à la perte des façons inestimables, plus cheres que la matiere. La publicité du sacrifice excita les railleries des ennemis, & ne fit que les encourager contre une puissance si-tôt forcée à de pareilles ressources (1). »

Saint-Simon, t. 4, p. 234.

(1) L'auteur des mémoires de Noailles

Les finances de France étoient alors administrées par Phelypeaux de Pontchartrain, qui avoit succédé à Pelletier, & qui fut aussi nommé ministre de la marine & de l'intérieur du royaume. Ainsi il réunit en sa personne les emplois du grand Colbert, qui l'avoit éloigné des places, & qui cependant les lui procura (1).

1689 - 91.

Phelypeaux de Pontchartrain.

On a vu que l'incorruptibilité de Phelypeaux, & son inflexibilité en fa-

Saint-Simon, t. 1, seconde Partie, p. 60.

rapporte, t. 1, p. 124, un trait qui fait voir que les finances d'Espagne n'étoient pes en meilleur état. « Le gouverneur » des Tours de Ribes, dit-il, s'étant ruiné » à entretenir sa garnison, & ne pouvant rien tirer de la cour de Madrid, » se jeta entre les mains des François, » & fut très-content de vingt écus qu'on » lui donna. Il n'en avoit pu obtenir » autant d'Espagne, qu'après trois mois » de sollicitations, encore n'avoit-il pu » les toucher qu'en donnant une remise » sur la somme. »

(1) On peut voir dans les essais de d'Argenson, page 202, la fortune des deux branches de Phelypeaux, racontée plus briévement & plus clairement que dans Saint-Simon, *t. 1, seconde Partie, page* 60.

1689 - 91. veur de Fouquet, lui attira la haine de Colbert. « La vengeance du ministre le poursuivit, & il ne put jamais obtenir de faire passer sa charge de conseiller au parlement à Pontchartrain, son fils, qui demeura dix-huit ans conseiller aux requêtes du palais, sans espérance d'aucune autre fortune, vivant pauvrement, étroitement logé, & dépourvu des commodités ordinaires à un homme de son état. Son château en Espagne alors, étoit d'arriver, avec l'âge, à une place de conseiller d'honneur au parlement, & d'avoir une maison agréablement située.

Ibid. p. 65. » Pontchartrain étoit un petit homme maigre, mais bien pris dans sa taille, des yeux pétillants, & une physionomie d'esprit qui tenoit encore plus qu'elle ne promettoit : jamais personne n'eut tant de promptitude à comprendre, de légéreté & d'agrément dans la conversation, de justesse & de vivacité dans les reparties, de facilité & de solidité dans le travail, tant d'expédition, de subite connoissance des hommes, & d'adresse à savoir les prendre & les employer,

Une simplicité éclairée, une sage gaieté jointes à ces qualités, le rendoient charmant dans les riens, comme dans les affaires. Sa propreté étoit singuliere, & son esprit d'ordre s'étendoit à tout. Enfin, avec un grand fond de galanterie qu'il conserva toujours, il avoit beaucoup de piété, & il porta dans la gestion des finances autant de justice & de bonté que cet emploi pouvoit alors en comporter. Voici comme il y parvint. 1689-91.

» La charge de premier président du parlement de Rennes étant venu à vaquer en 1677, Colbert se trouva fort embarrassé pour le choix, parce qu'il lui falloit un homme propre à se concilier la bienveillance des états, dans lesquels ce magistrat est toujours second commissaire du Roi, & capable aussi de lui rendre compte de l'état & du commerce maritime de cette province. Comme il en raisonnoit souvent avec ses familiers, Hotman, son parent, homme de grand sens, qui ne craignoit pas de dire son avis, malgré l'aversion qu'il connoissoit à Colbert pour Pontchartrain & sa famille, lui en proposa le fils. Le bien *Ibid. p. 62.*

1689-91. qu'il lui en dit, persuada le ministre, qui ainsi, par une sorte de nécessité, débourba le fils de son ennemi.

» Il n'eut point à se repentir d'avoir fait céder la haine à la justice. Le premier président mit à Rennes le parlement sur un pied d'expédition tout différent de ce qu'il avoit été jusqu'alors, fit les fonctions d'intendant dans une province qui n'en souffroit point encore, se tira avec honneur de quelques démêlés qu'il eut avec M. de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, qui y étoit adoré, fut enfin appellé à Paris, & fait intendant des finances, sous M. Pelletier, qu'il remplaça en 1689, présenté par M.

Ibid. p. 64. Pelletier lui-même; mais il eut toutes les peines du monde à accepter; & au lieu de la reconnoissance qu'il devoit à son prédécesseur de lui avoir fait faire un si grand pas, il lui en voulut & ne le cacha pas: bien estimable de craindre des fonctions si friandes pour tant d'autres, & portant avec elles les richesses, l'autorité & la faveur.

Ibid. p. 65. » Sa femme, fille de Maupeou, président aux enquêtes, l'aida beau-

coup à porter ce fardeau. Elle étoit solide & éclairée, d'une conduite égale & suivie, libérale, galante en ses présents, & en l'art de les imaginer; magnifique, & avec cela ménagere & d'un ordre admirable. Personne, ce qui étonnoit, ne connoissoit mieux la cour, ne connoissoit mieux les gens, & n'avoit plus de graces dans l'esprit. Elle égaloit en cela son mari, à qui elle étoit d'un grand secours pour le conseil, & qui avoit la sagesse d'en profiter. Dans une place si dissipée, sa piété & sa vertu augmenterent sans cesse, & la rendirent la mere des pauvres. Elle avoit en tout temps les yeux ouverts sur les besoins, & les mains prêtes à les soulager, toujours à la recherche des pauvres honteux, gentilshommes indigents qu'elle pensionnoit, filles dans le danger, qu'elle plaçoit ou marioit, & cela avec le plus grand secret, sans parler de grandes sommes distribuées dans sa paroisse & ailleurs. Ce tour de galanterie que le mari & la femme avoient dans l'esprit, ils l'employoient tout entier à secourir les malheureux, faisant semblant

1689 - 91.

1689 - 91. d'ignorer les besoins qu'ils soulageoient. On les éprouva toujours bons parents, amis sûrs, polis, on pourroit même dire respectueux, & qui se souvenoient le mieux de ce qu'ils étoient & de ce qu'étoient les autres.

Ibid. p. 67. » Madame de Maintenon aimoit beaucoup madame de Pontchartrain, dont la figure étoit commune, mais la conversation noble, gaie & intéressante. Elle raccommodoit son mari avec cette dame souvent exigeante. De son côté, il eut le talent de bien vivre avec les autres ministres, même avec Louvois, tout dominant qu'il étoit. » A la vérité, la puissance de cet homme si absolu diminuoit, & sa chûte s'annonçoit, de maniere que malgré ses efforts pour douter de son malheur, il ne pouvoit se le dissimuler à lui-même.

Louvois. *Saint-Simon, t. 6, p. 52.*

Mais il semble que plus il sentoit l'autorité lui échapper, plus il étoit ardent à faire parade de ce qui lui restoit, & à rendre ses volontés victorieuses. « Madame de Maintenon desiroit fort accompagner le Roi au siege de Mons, qui se fit au printemps de cette année 1691. Le mi-

niſtre au contraire ſe mit en tête de l'empêcher. Chamlai, qui étoit de tous les ſecrets militaires avec le Roi, avertit Louvois de prendre garde à ce qu'il alloit faire, qu'il offenſeroit mortellement madame de Maintenon, dont il n'étoit déja pas trop aimé, & qui avoit aſſez de crédit pour le perdre. Malgré cette remontrance, Louvois s'obſtina à repréſenter au Roi que ce cortege de femmes entraîneroit trop de dépenſe, & il vint à bout de l'emporter. » On crut cependant qu'il avoit agi moins par économie, que par le deſir d'éloigner le Roi des conſeils qu'il croyoit qu'on donnoit contre lui, & pour le poſſéder ſeul quelque temps. 1689-91.

» Pendant ce même ſiege de Mons, le Roi ſe promenant autour du camp, trouva une garde mal poſtée, & la plaça lui-même autrement. Se promenant le même jour après dîner, le haſard fit qu'il repaſſa devant cette même garde, qu'il trouva ailleurs. Il en fut choqué & ſurpris. *Qui vous a mis ici?* demanda-t-il tout courroucé au capitaine. *C'eſt M. de Louvois*, répondit-il; *mais ne lui avez-* *Ibid. p. 53.*

vous pas dit que c'étoit moi qui vous avois
1689-91. *placé? Oui, Sire. Est-ce là son métier?* reprit le Roi ; *il se croit un grand homme de guerre, & s'imagine tout savoir*; & sans rien dire davantage, mais avec un air fort piqué, il replaça la garde (1).

Louis XIV avoit porté à ce siege des dispositions qui ne le rendoient pas propre à excuser les hauteurs & l'humeur de son ministre. Il paroît que sa patience étoit poussée à bout de longue main. Comme c'est la derniere goutte d'eau qui fait déborder le vase, deux traits que rapporte Choisy peuvent l'avoir déterminé à s'en défaire.

Choisy, *t.* 2, *p.* 90. « M. de Pontchartrain, dans le désespoir de trouver de l'argent, avoit proposé d'ôter à M. de Louvois les postes étrangeres, c'est-à-dire, le prix des lettres de toutes les villes

(1) Louis XIV ne pouvoit se rappeller cette hardiesse de Louvois, même après sa mort, sans en être ému, & il la raconta d'un ton encore animé à M. de Pomponne, qui l'a dit à l'Abbé son fils, de qui Saint-Simon le tenoit. *Saint-Simon*, *t.* 6, *p.* 55.

frontieres & conquifes, qu'on faifoit monter à deux millions de rente. 1689-91.
L'arrêt pour cette réunion au tréfor royal étoit donné & figné. On devoit le vérifier le lendemain à la cour des aides, lorfqu'à minuit, le Roi étant prêt à fe mttre au lit, Louvois entre tout effaré, dit à fa majefté qu'il eft perdu, fi on lui ôte les poftes dans la conjoncture préfente; que c'eft lui ôter tout fon crédit. Le Roi, qui alloit faire le fiege de Mons, ne voulut pas ou n'ofa pas fâcher le miniftre de la guerre qui faifoit tout mouvoir. Il écrivit un billet à M. de Pontchartrain, qui portoit ordre exprès de fupprimer l'arrêt. Mais il fentit vivement l'infolence du miniftre, qui fe fervoit ainfi de l'occafion.

» Cela n'étoit rien encore au prix de deux traités apoftillés de la main de Louvois, & remis au Roi par madame de Maintenon; elle les tenoit de d'Angicourt, gentilhomme de M. de Louvois, qui trahiffoit fon maître. Dans l'un, il traçoit la maniere de maltraiter tellement le duc de Savoie, qu'il feroit enfin obligé

1689-91. de se déclarer contre la France, ce qui rendroit la paix plus difficile. L'autre mémoire contenoit le projet de violer toutes les capitulations faites avec les Suisses, afin de les forcer aussi à se mettre contre nous, & par-là rendre la guerre plus animée & plus interminable, ce qui devoit le rendre lui-même plus nécessaire. » Mais avec quelque assurance que Choisy nous présente l'existence de ces mémoires, il est difficile de le croire. Rarement de pareils projets s'écrivent. Celui qui les forme n'a pas ordinairement besoin d'un mémoire pour se rappeller son but & ses moyens.

Louvois ignoroit peut-être le détail des griefs que Louis XIV avoit contre lui; mais il ne pouvoit se cacher qu'il méditoit quelque chose de funeste. « Il sentoit la foudre prête à tomber. Je ne sais, disoit-il à un de ses amis, s'il se contentera de m'ôter mes charges, ou s'il me mettra dans une prison. Tout m'est indifférent, quand je ne serai plus le maître Son ami tâchoit de le rassurer, en le faisant souvenir que depuis dix ans il lui avoit dit vingt fois la même chose.

Choisy, t. 2, p. 94.

Tout est changé, s'écrioit tristement Louvois ; *nous avons eu cent fois des disputes fort aigres. Je sortois de son cabinet, & le laissois fort en colere, & le lendemain quand il falloit travailler, il reprenoit son air gracieux. Or depuis quinze jours, il a toujours le front ridé, il a pris son parti contre moi.* » 1690-91.

Dans cette perplexité, son esprit travailloit, son corps souffroit. Il prit les eaux, pour tâcher d'éteindre le feu qui le dévoroit. Involontairement il laissoit percer ses inquiétudes. « La maréchale de Rochefort & madame de Blanzac étant allées le voir à Meudon, il voulut les mener après dîner à la promenade. Ils n'étoient qu'eux trois dans une petite caleche qu'il menoit. Elles l'entendoient se parler à lui-même, rêvant profondément, & se dire à plusieurs reprises : *Le feroit-il ?. . . . . Le lui feroit-on faire ?. . . . . Non, non. . . . Cependant. . . . . Non, il n'oseroit.* Pendant ce monologue, il alloit toujours, & la mere & la fille se taisoient, & se poussoient le coude ; quand tout-à-coup la maréchale voit les chevaux sur le dernier rebord d'une piece d'eau, prêts à se précipiter, *Saint-Simon, t. 6, p. 53.*

1690-91. elle s'écrie, & n'a que le temps de se jeter sur les rênes que tenoit Louvois. A ce cri & à ce mouvement, il se réveille comme d'un profond sommeil, & détourne les chevaux en avouant qu'il rêvoit & ne pensoit pas à la voiture. »

Mort de Louvois.

Saint-Simon, t. 6, p. 57. Fragments, t. 2, p. 252. Lettres de Maintenon, t. 2, p. 185.

Enfin, le 16 juin, son sort fut décidé. Il alla l'après-midi travailler avec le Roi qui devoit se promener ensuite. Il se trouva un peu incommodé : il vouloit continuer, mais le Roi l'obligea de sortir ; c'étoit chez madame de Maintenon. *Il traversa*, dit-elle, *la galerie en santé, & il alloit mourir* ; elle ajoute :

Il ne fit que passer, il n'étoit déja plus.

En effet, arrivé dans sa chambre, il demande Barbesieux son fils, qui étoit dans la même maison, ne peut le voir & expire. Le lendemain, il devoit être arrêté & conduit à la Bastille (1).

---

(1) Louis XIV l'a dit à Chamillard, qui l'a rapporté à Saint-Simon. *Saint-Simon, t. 6, p. 61.*

« *On doit*, dit madame de Sévigné, *quelques exclamations à cette mort*; » & c'est, il faut l'avouer, presque tout ce qui en résulta, avec des conjectures sur le genre. On ne manqua pas de débiter qu'il avoit été empoisonné. Un domestique soupçonné fut mis en prison, interrogé & relâché. Ce qui arriva à son médecin ordinaire fit plus d'impression. « Quatre ou cinq mois après la mort de Louvois, cet homme, du fond de sa chambre où il étoit renfermé, fit retentir le château de Versailles, de hurlements de forcené. Jamais il ne voulut ouvrir. On l'entendit s'écrier qu'il étoit un misérable, indigne de tout secours, pour ce qu'il avoit fait à son maître, & il mourut ainsi dans une espece de désespoir, au bout de huit ou dix heures. » Mais une pareille frénésie n'est pas toujours une suite ni une preuve des remords, comme une mort subite n'est pas non plus une suite ni une preuve de poison. « On trouva le cœur de Louvois entiérement desséché, comme s'il eût été comprimé avec violence, ce que plusieurs regardoient comme l'effet du

1690-91.

Sévigné, t. 8, p. 72.

Saint-Simon, t. 6, p. 65.

Ibid. p. 67.

D'Avrigny, t. 4, p. 220.

chagrin qu'il eut sur la fin de ses
1690-91. jours. » Il ne seroit pas étonnant que les crises dont nous avons parlé eussent occasionné une attaque d'apoplexie qui l'emporta. Sa famille ne s'empressa pas de détruire les soupçons de poison, & par vanité, elle n'étoit pas fâchée de les voir jeter sur les ennemis de la France.

Saint-Simon, t. 6, p. 69.

Ibid. p. 58. Saint-Simon, qui avoit alors à peine quinze ans, s'appliqua à pénétrer les sentiments du Roi dans cette circonstance. « Je le suivis, dit-il, à la promenade. Il me parut avec sa majesté accoutumée, mais avec je ne sais quoi de leste & de délibéré qui me surprit. Au lieu d'aller voir ses fontaines, & de diversifier ses promenades, comme il faisoit toujours, il ne fit qu'aller & venir le long de la balustrade de l'orangerie, d'où il voyoit le logement de la surintendance où Louvois venoit de mourir, & vers lequel il regardoit sans cesse. Les principaux de ceux qui l'accompagnoient s'interrogeoient des yeux sans prononcer le nom de Louvois, ni parler d'une mort si surprenante & si soudaine. Peut-être

n'en auroit-il été rien dit, sans l'arrivée d'un officier que le Roi d'Angleterre envoya de Saint-Germain complimenter Sa Majesté sur la perte qu'elle venoit de faire. *Monsieur*, lui répondit le monarque d'un air & d'un ton plus que dégagé, *faites mes remerciements au Roi & à la Reine, & dites-leur de ma part que leurs affaires & les miennes n'en iront pas moins bien.* L'officier fit une révérence, & se retira l'étonnement peint sur son visage & dans tout son maintien. » Cependant Louis XIV sentoit peut-être plus sa perte qu'il ne voulut la laisser voir : car en faisant part de cette mort à ses généraux, « il les exhorta à redoubler leurs soins & leur vigilance, *pour que cet événement n'apportât aucun préjudice à ses affaires.* Paroles qu'on doit regarder comme le plus grand éloge qu'un Roi puisse jamais faire d'un ministre. »

1690-91.

D'Avrigny, t. 4, p. 221.

Il paroît avoir été assez bien peint par le président Hénault. « Louvois, dit-il, étoit né avec de grands talents, qui avoient principalement la guerre pour objet. Il rétablit l'ordre & la discipline dans les armées, ainsi

Hénault sur 1691.

qu'avoit fait Colbert dans les finan-
1690-91 ces; mieux informé ſouvent que le général lui-même, auſſi attentif à récompenſer qu'à punir; économe & prodigue ſuivant les circonſtances, prévoyant tout & ne négligeant rien, joignant aux vues profondes & étendues la ſcience des détails; profondément ſecret, formant des entrepriſes qui tenoient du prodige par leur exécution ſubite, & dont le ſuccès n'étoit jamais incertain, malgré la foule des combinaiſons néceſſaires qui devoient y concourir. Mais il eût été à ſouhaiter qu'il n'eût pas porté trop loin le zele pour la gloire de ſon maître, & que ſe contentant de voir le Roi l'objet du reſpect de toute l'Europe, il n'eût pas voulu encore qu'il en devînt la terreur. »

Louvois avoit beſoin de ces grands talents pour réparer les fautes que ſon attachement excluſif à ſes opinions lui faiſoit quelquefois commettre. « *C'eſt à vous*, lui écrivoit le prince Guillaume de Furſtemberg, dans une occaſion où ſon opiniâtreté avoit dérangé les affaires, « *c'eſt à vous, Monſieur, qui voulez qu'on ſe laiſſe toujours conduire, & qui déſapprouvez*

Lettres pour ſervir à l'hiſtoire de Louis XIV, t. 2, p. 185.

désapprouvez ordinairement tout ce que l'on proposé, de suggérer les moyens de remédier au mal que vous avez causé. » Et dans une circonstance à peu près pareille, le maréchal de Bellefonds lui faisoit, en forme d'exhortation, des remontrances qu'on peut regarder comme le dernier coup de pinceau donné à son portrait : « *J'espere*, lui disoit-il, *que vous voudrez bien préférer le parti de vous faire aimer, à celui de vous faire craindre. Il est bon que vous cessiez d'être redoutable, lorsque l'on cesse d'être de vos ennemis, & que l'on puisse être assuré de votre protection, lorsqu'on se soumet, & qu'on ne songe plus à vous résister.* » Quel ministre que Louvois, sans ces défauts (1) !

1690 - 91.

Ibid. p. 257.

Il laissa, en mourant, la charge de secrétaire d'état, avec le département de la guerre, la surintendance des bâtiments, & la jouissance du revenu

Chamlai.

Saint-Simon, t. 2, p. 61.

---

(1) Le 13 août 1691, Dangeau remarque que Louvois avoit en réserve dix-huit millions, qu'on ignoroit, & dont il se servoit très-avantageusement pour le bien du service. Richelieu avoit la même précaution.

1690-91. des postes étrangeres. Le Roi mit celles-ci en régie au profit de son trésor, sous la direction de Rouillé. La charge de secrétaire d'état, dont Barbesieux avoit depuis six ans la survivance, & qu'il exercoit avec son pere, Louis XIV voulut la donner à Chamlai.

Ibid. p. 62. « Chamlai avoit long-temps servi dans les armées, toujours estimé des généraux, & fort aimé de tout le monde. Il avoit un grand sens, & un talent unique pour connoître le pays & n'oublier jamais la position des moindres lieux, les bois, les ravines, les montagnes, les vallées, la qualité du terrein, & le cours des plus petites rivieres. Il fut long-temps maréchal des logis des armées; & un grand éloge pour lui, c'est que M. de Turenne ne put & ne voulut s'en passer jusqu'à sa mort, & que, malgré l'attachement de Chamlai pour sa mémoire, Louvois le mit dans toute sa confiance. Le général l'avoit fait connoître au Roi, le ministre le fit entrer dans tous les secrets militaires. Il trouva en lui un grand soulagement pour la disposition & les marches des

troupes qu'il destinoit secrétement aux projets qu'il vouloit exécuter. 1690-91.
Cette capacité, jointe à sa probité, à la facilité du travail, à l'esprit d'expédients, & de ressource, le mirent de tout avec le Roi, qui l'employa en des négociations secretes & des voyages inconnus. Quant à la physionomie & au caractere, Chamlai étoit fort gros, blond & court; l'air grossier & paysan, même rustre; mais il avoit beaucoup de politesse, un grand & respectueux savoir-vivre avec tout le monde, bon, doux, affable, obligeant, & désintéressé.

» C'est cet homme que Louis XIV voulut mettre à la place de Louvois. Il le manda, le jour même de la mort, dans son cabinet, & lui proposa le département de la guerre. Chamlai refusa. Le Roi insista. Chamlai se défendit avec persévérance, & dit fermement au Roi : *Sire, j'ai trop d'obligation à M. de Louvois ; il m'a montré trop d'amitié & de confiance, pour m'enrichir de ses dépouilles au préjudice de son fils. Je m'offre à travailler sous lui, à lui communiquer tout ce que l'ex-*

1690-91. *périence m'a appris ; & je déclare à Votre Majesté, que si M. de Barbesieux a le malheur de n'être pas conservé dans sa charge, j'aime mieux la voir en quelques mains que ce soit qu'entre les miennes.* Le Roi céda, & Barbesieux fut conservé. Le monarque & le jeune ministre prirent plaisir à publier la belle action de Chamlai. Sa modestie en souffroit, & il étoit toujours surpris, & même honteux, des applaudissements qu'il en recevoit. » On présume qu'en conservant le fils, Louis XIV eut dessein d'assurer la perpétuité des établissements du pere, dont il connoissoit le mérite.

Mansard. Saint-Simon, t. 6, p. 328. Louvois fut remplacé par M. de Villacerf dans la surintendance des bâtiments, dont Mansard eut sous lui l'intendance. On ne peut disconvenir que cet architecte n'ait dû sa fortune principalement à son mérite; mais, si Saint-Simon a été bien informé, ce qu'en terme adouci on veut bien appeller *adresse*, y contribua aussi. « Comme il savoit que le Roi se piquoit d'habileté dans son art, il lui apportoit des plans informes; & si le défaut ne lui sautoit pas aux

yeux, le délié maçon l'amenoit imperceptiblement à le trouver, & à remarquer tantôt les fautes à corriger, tantôt le mieux à faire; & Mansard, toujours étonné de la justesse du Roi, se pâmoit d'admiration, & avouoit modestement qu'il n'étoit qu'un écolier auprès de lui. Louis XIV l'en croyoit volontiers sur sa parole, & se passionnoit pour les ouvrages dont il se regardoit comme l'inventeur. Ainsi l'architecte l'engageoit, sans qu'il pût, pour ainsi dire, s'en défendre, dans ces dépenses énormes qui ont ruiné le royaume. Mansard réussissoit aussi, par-là, merveilleusement à se perpétuer auprès du Roi dans une familiarité qui le rendoit presque un personnage que les ministres & toute la cour ménageoient. Ce grand crédit le rendit avide & importun. Devenu surintendant des bâtiments, il ne se contenta pas de cette belle place, & se mit à fatiguer le Roi par des demandes souvent étranges pour lui & pour les siens; & il fit si bien, qu'il fut aussi un de ceux dont le Roi se sentit fort 1690-91.

soulagé quand il mourut (1). » Il est à remarquer pour l'instruction des adulateurs, que les courtisans qui flatterent le plus Louis XIV, furent ceux qu'il regretta le moins.

1690-91.

Choisy, t. 2, p. 95.

Pomponne.

Vie laborieuse du Roi.

D'Argenson, p. 194.

Un mois après la mort de Louvois, Pomponne fut rappellé au conseil, non pas avec le département des affaires étrangeres, elles venoient de passer, en 1690, des mains de Croissi, dans celles de Torcy, son fils, & gendre de Pomponne, qui fut chargé de le guider (2). Le Roi

(1) A l'occasion du pont de Moulins, chef-d'œuvre de Mansard, qui venoit d'être emporté par un débordement en 1710, madame de Maintenon dit, t. 5 de ses lettres, p. 194 : *On découvre tous les jours combien ce grand homme a trompé le Roi. Il ne m'a jamais trompée.*

(2) Saint-Simon trouve étonnant qu'on ne fasse faire aucun serment aux ministres, non plus qu'aux intendants, quand ils entrent en charge, eux qui ont tant d'autorité, pendant qu'on en exige un du plus petit lieutenant de Roi, qui ne met quelquefois jamais le pied dans sa province, & qu'il est aussi d'usage que ceux qui ont déja prêté serment pour des charges, en prêtent un

se mit plus que jamais à la tête de ses affaires. « Les personnes qui l'avoient vu le plus, étoient surprises de son activité ; il ne donnoit que deux heures par jour à la chasse, rentroit à six heures, étoit jusqu'à dix à lire, à écrire, à dicter, & souvent il congédioit les princesses après souper, pour expédier quelques couriers. *Ses généraux*, dit madame de Maintenon, *sont si charmés d'être en commerce avec lui, qu'ils lui rendent un compte fort détaillé, pour s'attirer de ces réponses qui enchantent, & que, sans vouloir insulter, ils trouvent d'un style bien doux.* » Elle fait cette remarque par opposition au style de Louvois.

1690 – 91.

Lettres de Maintenon, t. 2, p. 183.

Ainsi Louis encourageoit ses ministres au travail par son exemple, & souvent par des dons & des distinctions. « C'est sous son regne qu'ils se mirent au niveau des gens de qualité, qu'ils en prirent l'habit & les manieres. Leurs femmes parvinrent

Distinctions accordées aux Ministres.

Saint-Simon, t. 1, premiere partie, p. 203.

nouveau, quand ils en obtiennent une nouvelle. *Saint-Simon, t. 1, seconde Partie, p. 45.*

1690-91. à entrer dans les carrosses du Roi, & à manger avec lui. Louvois l'obtint pour la sienne, qui étoit de condition, & à son exemple les autres secrétaires d'état, & même les contrôleurs-généraux. Insensiblement ils prirent le pas sur tout ce qui n'étoit pas titré, & ils se soutinrent dans ces privileges par leurs alliances, que le Roi cependant avoit quelquefois le courage de proportionner.

Pontchartrain & Malause.

D'Argenson, p. 201. Saint-Simon, t. 1, premiere Partie, p. 201.

« Pontchartrain cherchoit à marier son fils, qu'il destinoit à lui succéder dans la marine. Pour le préparer à cet emploi, il lui fit faire une grande tournée dans les ports du Levant & du Ponent, afin qu'il connût les choses sur lesquelles il auroit tous les jours à décider. Tout s'y passa moins en étude & en examen, qu'en festins & en honneurs, tels qu'on auroit pu à peine les rendre au Dauphin. Au retour, son pere entreprit de lui donner pour épouse mademoiselle de Bourbon-Malause, & en parla au Roi. Elle descendoit en droite ligne, mais non légitime, du duc François II, grand-oncle du fameux Charles de Bourbon, conné-

table de France sous François premier. Louis XIV n'écouta pas volontiers la proposition de Pontchartrain, & lui conseilla de ne point songer à cette alliance. Sur les instances réitérées du ministre, il répondit séchement : *Elle porte les armes de Bourbon, & je serois choqué de les voir accolées avec les vôtres.* Il fallut donc chercher un autre parti. 1690-91.

» Le contrôleur-général jeta les yeux sur mademoiselle de Roye, fille de ce comte de Roye qui s'étoit expatrié après la révocation de l'édit de Nantes, & réfugié en Danemarck. Elle n'avoit rien, & sa famille étoit fiere ; mais la recherche du ministre des finances apprivoisa *sa roguerie.* Outre le présent considérable que le Roi faisoit ordinairement aux mariages des ministres, il ajouta quatre mille livres à la pension de six mille que la mariée tenoit déja de sa bienfaisance, & il donna cinquante mille écus à Pontchartrain, qui fit appeller son fils comte de Maurepas. Quatre millions que nos armateurs prirent alors sur les Espagnols, donnerent de la bonne humeur, & *Ibid. seconde Partie, p. 1.*

vinrent à propos pour cette libéralité. »

1692.

Deux mariages plus importants occuperent la cour au commencement de 1692 : celui du duc de Chartres, & celui du duc du Maine. Le Roi, comme on l'a vu, s'étoit aſſuré, depuis pluſieurs années, par le chevalier de Lorraine, le conſentement de ſon frere au mariage de ſon fils avec mademoiſelle de Blois, derniere fille de madame de Monteſpan. Il n'étoit pas ſi aiſé d'avoir celui de ſon neveu. Ce jeune prince en étoit perpétuellement détourné par ſa mere, princeſſe Allemande, qui avoit toute la répugnance de ſon pays pour les méſalliances. A cette occaſion, on vit paroître ſur la ſcene du monde, un homme qui y joua dans la ſuite un grand rôle, & qui, à regarder ſa naiſſance, n'étoit pas fait pour y figurer; mais des circonſtances aſſez bizarres l'y produiſirent avec éclat.

Origine de l'abbé Dubois.

D'Argenſon, p. 222. *Fragments*, t. 2, p. 260.

Monſieur ne fut pas heureux en gouverneurs pour le duc de Chartres ſon fils, non qu'il n'ait eu des hommes de mérite; mais la manie d'avoir des hommes titrés, lui en fit prendre

de très-âgés, qui se succéderent trop rapidement. Depuis 1683 jusqu'en 1692, il en eut quatre. « M. de Navailles, duc à brevet, & maréchal de France, plein d'honneur, de vertu & de valeur, qui ne vécut que deux ans dans cette place. Le maréchal d'Estrades, très-capable, n'y fut pas davantage, & mourut à soixante-dix-neuf ans. M. de la Vieuville, duc à brevet, la posséda un an de plus avec des talents médiocres, & fut, à sa mort, remplacé par M. d'Arcy, conseiller d'état d'épée, aussi habile dans les ambassades, que vaillant à la guerre. Celui-ci, pour le malheur du duc de Chartres, fut mis auprès de lui trop peu de temps avant que le mariage le mît hors de tutelle. Il avoit pris beaucoup d'ascendant sur son éleve. Ses manieres & sa conduite plaisoient fort au prince, & lui avoient inspiré une grande estime, dont on auroit pu espérer, de la part de M. de Chartres, une déférence utile aux conseils de ce sage mentor. 1692.

» Dans les intervalles que laissoient toutes ces vacances, les gouverneurs étoient remplacés par Saint-Laurent,

1692. sous-introducteur des ambassadeurs chez Monsieur, homme de naissance peu relevée, de basse mine, mais peut-être le plus capable d'élever un prince, & même de former un Roi (1). Le défaut d'illustration l'empêcha d'avoir le titre de gouverneur. Toutes les fois que ce poste se trouva vuide, & quand la bienséance exigeoit qu'on le remplît, l'extrême mérite de Saint-Laurent faisoit qu'on n'en laissoit aux autres que l'honneur, & à lui toute l'autorité.

» Il alloit souvent chez le curé de Saint-Eustache son ami. Dans ses fréquentes visites, il y trouva un jeune homme nommé Dubois, dont l'esprit se faisoit remarquer. De la boutique de son pere, apothicaire à Brive-la-Gaillarde, il étoit venu chez un docteur de Reims, nommé le Tellier, qui lui fit faire ses études. Le

(1) Le duc de Chartres eut encore un autre sous-gouverneur, nommé Fontenay-Nocé, dont on a d'excellentes lettres sur l'éducation des Princes, publiées par l'abbé le Blanc, & imprimées à Londres en 1746, *in*-12.

docteur mourut, & légua, pour ainsi dire, Dubois au curé son ami, qui n'étant pas en état de lui assurer une fortune, en fit présent à Saint-Laurent. Il le mit auprès du duc de Chartres, d'abord pour l'écriture. Ensuite le trouvant capable de mieux, il lui fit prendre le petit collet pour lui attirer quelque considération dans la maison, & l'introduisit à l'étude. Sa fonction étoit de préparer les devoirs du prince. Saint-Laurent se déchargeoit sur lui du travail le plus désagréable; & devenu infirme, il faisoit faire devant lui la leçon par Dubois, qui s'en tiroit très-bien, à la grande satisfaction du vieux maître & de l'éleve, dont il avoit su gagner la confiance (1). 1692.

(1) Voici comme d'autres racontent les gradations de sa fortune. Il étoit fils d'un médecin de Brives-la-Gaillarde, en Bas-Limousin, y commença ses études, & son pere lui obtint de la maison de Pompadour, fondatrice du college de Saint-Michel, rue de Bievre, l'expectative d'une bourse qu'il n'eut jamais. Sur cette espérance, son frere aîné, apothicaire à Brives, le força de partir pour

1692. » Depuis qu'il étoit devenu presque abbé, il s'étoit faufilé auprès du

---

Paris, à l'âge de douze ans. Il fut trop heureux, en attendant sa bourse, d'être reçu dans le college de Reims au service de l'abbé Gayac, qui étoit grand-vicaire, & chargé des affaires de l'archevêque. Dubois y faisoit, en continuant ses études, la fonction d'un domestique.

Il entra de là précepteur chez un marchand du Petit-Pont, nommé Maroy; ensuite chez M. de Gourgues, maître des Requêtes; enfin chez le marquis de Pluvant, maître de la garde-robe de Monsieur, qui le fit connoître à M. de Saint-Laurent, sous-gouverneur du duc de Chartres, & celui-ci le mit auprès de son éleve avec un prêtre de Saint-Eustache, nommé Saunier, pour apprendre au prince les principes de la religion & de la latinité.

Ces notions sur les éléments de la fortune de Dubois rentrent dans celles du texte, & se trouvent dans un petit mémoire que M. l'abbé Barthelemi, de l'académie des inscriptions & belles-lettres, a eu d'un homme qui avoit vécu avec l'abbé.

On a remarqué que le jeune Maroy, dont il avoit été précepteur, entra ensuite chez l'abbé en qualité de postillon & de courier.

chevalier de Lorraine & du maquis d'Effiat, amis intimes qui disposoient en commun de Monsieur & de sa maison. Quand Saint Laurent mourut, comme Dubois étoit en possession de donner la leçon, ils auroient bien voulu le faire précepteur en titre; mais de plein saut, cela ne se pouvoit, parce que la mémoire de ce qu'il avoit été d'abord, étoit encore trop fraîche. Ils différerent donc, se rendirent difficiles sur le choix, éloignerent la nomination, se servirent des progrès du jeune prince, pour persuader qu'il ne falloit pas le changer de main; puis tout-à-coup, au moment qu'on n'y pensoit plus, ils le bombarderent précepteur. Un si grand service l'attacha à ses bienfaiteurs, & le besoin d'eux pour se soutenir, le disposa à faire tout ce qu'ils vouloient auprès de son éleve. 1692.

» Ils exigerent qu'il travaillât à obtenir du duc de Chartres son consentement au mariage que le Roi desiroit. La chose ne fut pas fort difficile. Le jeune prince étoit sans expérience. Le précepteur avoit beaucoup de manege. Il lui fit peur de

1692. son pere & du Roi s'il résistoit, lui montra d'un autre côté les cieux ouverts, & les graces prêtes à l'inonder pour prix de sa complaisance. Tout ce que l'abbé mit en œuvre n'alla pourtant qu'à rompre un refus, mais cela suffisoit. Si-tôt que Louis XIV sut que son neveu ne résisteroit pas, il brusqua l'affaire. Madame parla vivement à son fils, & en tira parole de ne point consentir. Monsieur, qui étoit gagné, ordonna, & le pupille harcelé par son précepteur, se soumit. »

Duc d'Orléans.

Saint-Simon, t. 2, p. 130.

La régence du duc d'Orléans l'a exposé à tant de jugements divers, qu'on ne sera pas fâché de le voir ici peint au naturel, sans voiles & sans adoucissements, par le duc de Saint-Simon, qui avoit été élevé & qui a toujours vécu avec lui, & de trouver aussi de la même main le portrait de la duchesse, son épouse. « Ce prince étoit de taille médiocre, plein sans être gros, l'air & le port aisé & fort noble, le visage large, agréable, haut en couleur. Il avoit la prétention de ressembler par tous ces

P. 132. endroits à Henri IV, ainsi que dans

ses reparties, ses manieres, & même par ses défauts. Quoiqu'il eût médiocrement réussi à l'académie, il avoit une grace infinie, & si naturelle, qu'elle se remarquoit dans ses moindres actions. Sa mere faisoit volontiers un conte qui en donne une idée assez juste. 1692.

» Les fées, disoit-elle, furent invitées à mes couches. Elles y vinrent toutes, excepté une qui avoit disparu depuis long-temps, & qu'on oublia par malheur Il lui prit fantaisie d'y assister comme les autres; mais elle n'arriva qu'après qu'elles eurent doué l'enfant. Piquée de l'oubli, la méchante vieille ne pouvant révoquer les dons de ses sœurs, se leve sur son petit bâton, & prononce avec un souris malin : *Il aura tous les talents, mais ils lui seront inutiles*. Cet apologue est l'histoire du duc d'Orléans, surtout pendant la vie de Louis XIV. Ses talents, ou ne furent pas employés, ou le furent mal.

» Un de ceux qu'on remarque principalement en lui, étoit de parler de tout aisément & à propos. A l'entendre sur la politique, le gouverne- P. 130.

1692. ment, les sciences, l'histoire des maisons & des personnages, on lui auroit cru une vaste lecture : rien moins. Il ne faisoit que parcourir légérement, & sa mémoire étoit si fidelle, qu'il n'oublioit ni choses, ni faits, ni dates, & les rendoit avec la plus grande exactitude. La justesse de son esprit étoit telle, qu'il ne se seroit trompé dans aucune affaire, s'il avoit toujours suivi sa premiere idée.

P. 149.

P. 137. » A un génie de cette trempe, il auroit fallu une forte occupation, telle que la conduite des armées. Pourvoir à tout, être en même temps ingénieur, intendant, munitionnaire, former des projets, les exécuter, bien commander, bien se battre, & le reste du temps se divertir sans contrainte ; c'étoit-là tout son desir. Au défaut de ces moyens de s'appliquer, pour sauver l'ennui, & se dérober, pour ainsi dire, à soi-même, il donna avec une espece de fureur dans les arts, sur-tout dans la chimie & la peinture ; & la derniere fut longtemps son amusement favori.

Portrait de l'abbé Dubois.

» Peut-être se seroit-il tenu à celui-là ou à d'autres pareils, sans les per-

fides insinuations de son ancien précepteur. Lui connoissant du goût pour le plaisir, l'abbé Dubois trouva son intérêt à fortifier ce penchant, & à le porter aux derniers excès. Après le mariage du duc de Chartres, il avoit eu l'audace de demander à Louis XIV, pour récompense, un chapeau de cardinal. A la maniere dont sa proposition fut reçue, il jugea bien qu'il n'avoit rien à attendre du Roi : c'est pourquoi il songea à s'emparer du prince son éleve, comme d'un nantissement de sa fortune, & à l'environner si bien de gens semblables à lui, qu'il ne pût lui échapper. 1692.

» Dubois étoit un petit homme maigre, effilé, à mine de fouine. Tous les vices, la perfidie, l'avarice, la débauche, l'ambition, la basse flatterie combattoient en lui à qui demeureroit le maître, & tous, par ce combat, ne faisoient qu'y établir mieux leur empire. Il vivoit d'intrigues, mentoit jusqu'à nier effrontément étant pris sur le fait. Il auroit parlé avec agrément & facilité, si, dans le dessein de pénétrer les au- *Ibid. p. 143.*

1692. tres, & dans la crainte de s'avancer plus qu'il ne convenoit à ses intérêts, il ne se fût accoutumé à un bégaiement factice, qui le déparoit. Malgré son application à se gâter, sa conversation instructive, ornée, polie quand il vouloit, très-insinuante, l'auroit fait rechercher, si tout cela n'avoit été obscurci par une fumée de fausseté qui lui sortoit de tous les pores, & faisoit que sa gaieté même attristoit. De plus, il ambitionnoit tout, vouloit tout, étoit maître expert en composition des plus grandes noirceurs; enfin, traître, ingrat, méchant par nature & par réflexion.

Ibid. p. 147. » Trouvant le jeune prince ennuyé de son oisiveté, & piqué de ne pas recueillir de son mariage les fruits qu'il s'en étoit promis, comme les emplois à la guerre, ou d'autres avantages, il lui persuada que ce
Ibid. p. 142. seroit faire dépit au Roi, & se bien venger, que de donner hardiment & & tête baissée dans les plaisirs les plus
Ibid. p. 145. licencieux, que ce seroit même un moyen de forcer son beau-pere à lui accorder ce qu'il desiroit, parce qu'on feroit regarder au Roi les désordres

de son gendre, comme une suite du désœuvrement où il le laissoit. Que d'ailleurs ce n'étoit pas à un homme de rang à se rendre esclave des bienséances. Vous avez trop de bon sens, lui disoit-il, pour être la dupe de ce qu'on appelle religion. Est-ce autre chose, à votre avis, qu'une invention politique employée dans tous les temps, pour faire peur aux esprits ordinaires & retentir les peuples dans la soumission? Probité dans les hommes, chasteté dans les femmes : pures chimeres, entraves faites pour les sots; & si quelques gens d'un génie plus élevé s'y laissent prendre, c'est en eux préjugé d'éducation, pusillanimité ridicule qu'ils n'ont pu surmonter. 1692.

» Avec ces principes, à l'aide desquels cet honnête ecclésiastique tournoit la fraude en habileté, la perfidie en profondeur d'esprit, la scélératesse en affranchissement de craintes puériles, c'est beaucoup que le duc d'Orléans soit resté bon, humain, obligeant; mais il n'échappa pas aux autres vices, qui sont une suite infaillible de ces maximes. On le vit insensiblement Ibid. p. 148.

1692. quitter la cour, & se livrer à des gens obscurs, qui le retenoient à Paris pour en être les maîtres. Sa compagnie ordinaire étoit des femmes perdues, de jeunes libertins, ou de vieux professeurs en crapule, du choix
Ibid. p. 149. de son docteur. Il s'accoutuma avec eux à la débauche, plus encore au bruit de la débauche, car il y languissoit dès qu'elle étoit sans tumulte
Ibid. p. 102. & sans éclat. Aussi Louis XIV le définissoit-il assez justement, *un fan-*
Ibid. p. 151. *faron de vices.* Pour lui, il ne se dissimuloit pas la turpitude de ses associés, & n'hésitoit pas à les appeller publi-
Ibid. p. 147. quement *ses roués.* » Il est à remarquer que malgré l'impiété dont ce prince, entraîné par la fougue de ses passions, faisoit parade, jusqu'à choisir pour ses orgies les jours consacrés par l'église au jeûne & à l'abstinence, il eut toujours une entiere confiance & une sincere estime pour le duc de Saint-Simon, qui avoit de la religion, & la pratiquoit hardiment au milieu de cette jeunesse effrénée. Ce duc étoit lié avec les plus dévots de la cour, & alloit quelquefois s'édifier dans la retraite de l'abbé de Rancé, d'où il

rapportoit le courage de reprocher au prince ses excès. 1692.

« Monsieur voyoit la vie licencieuse de son fils, & la souffroit, soit par indolence, soit parce qu'il crut que c'étoit plutôt l'affaire du Roi que la sienne, de faire cesser les désordres de son gendre en l'occupant. Madame ne s'y opposoit pas non plus, ravie du chagrin qu'en avoit la duchesse de Chartres, assez négligée pendant les emportements de plaisir auxquels son mari s'abandonnoit. Sa belle-mere ne lui pardonnoit pas d'avoir épousé son fils. De son côté, la belle-fille, ce qu'on aura peine à se persuader, croyoit avoir beaucoup honoré le duc de Chartres, en lui donnant la main. C'est que l'orgueil étoit son vice dominant, que la superbe étoit chez elle comme dans son trône (1). Elle exigeoit de tout ce qui l'approchoit, non pas une

La duchesse d'Orléans.

Saint-Simon, t. 2, p. 142.

Ibid. p. 153.

(1) Entre ses familiers, son mari ne l'appelloit que *madame Lucifer.* Il disoit qu'elle étoit princesse jusque sur la chaise p....

cour, mais un culte. » Cependant, si
1692. elle se trouvoit des agréments & des qualités qui satisfaisoient son amour-propre, elle avoit aussi des défauts qui auroient dû lui inspirer de la modestie.

Ibid. p. 152. « A la vérité, elle étoit grande & majestueuse, son teint, son port, ses yeux & ses dents étoient admirables; mais celles-ci trop longues, & avec des cheveux bien plantés, & de belles paupieres, elle avoit des sourcils à peine marqués, des joues trop larges, & quelque chose d'inégal dans la taille, qui lui donnoit une démar-
Caylus, p. 140. che contrainte. Madame de Montespan avoit de la peine à pardonner à mademoiselle de Blois de n'être pas née toute agréable, & madame de Thianges, encore moins raisonnable sur ce point, ne pouvoit supporter que la portion du sang de Mortemart, qu'elle avoit reçue dans ses veines, n'eût pas produit une machine parfaite; mais elle possédoit au suprême degré le tour, la justesse d'expression qui distinguoient cette famille, disoit avec éloquence & énergie tout ce qu'elle vouloit, &

faisoit

faisoit entendre ce qu'elle ne disoit pas : néanmoins sans graces, parce qu'elle avoit un parler gras & traînant, très-embarrassant pour ceux qui n'y étoient pas accoutumés. Le prince son époux se plaignoit de n'avoir jamais eu d'elle aucune prévenance, de ces libertés décentes d'une femme qui vit bien avec son mari. Cependant ils se sont toujours comportés à l'égard l'un de l'autre assez bien, pour que Louis XIV ne se soit pas repenti de les avoir unis. »

1692.

Le duc & la duchesse du Maine.

Caylus, p. 33. *Fragments*, t. 2, p. 236, 242.

Un mois après ce mariage, fut célébré, le 19 mars, celui du duc du Maine, avec Anne Louise-Bénédicte de Bourbon, fille de M. le prince. « Le Roi, qui pensoit toujours juste, auroit desiré que les princes légitimés ne se fussent jamais mariés ; mais M. le duc du Maine ayant voulu l'être, cette même sagesse du Roi l'auroit engagé à choisir une fille dans une des grandes maisons du royaume, sans les persécutions de M. le prince, qui regardoit ces sortes d'alliances comme la fortune de la sienne. » Ses filles ne s'épargnoient pas non plus pour trouver des

partis. Une d'elles avoit porté ses vues
1692. jusqu'à Monseigneur, après son veuvage; ce qui faisoit dire à madame
Lettres de Maintenon, t. 3, p. 184. de Maintenon : « *Les filles de M. le prince sont bien vaines.* » Et par réflexion : « *En connoissez-vous d'autres?* »

Ibid. p. 280. Cette dame, qui avoit une prédilection singuliere pour le duc du Maine, ne pensoit pas tout-à-fait comme le Roi sur le parti qui convenoit à ce prince. Quand le mariage fut fait, elle écrivoit à l'abbesse de Maubuisson : « *Voilà ce mariage que vous trouviez si raisonnable à faire; j'étois fort de votre avis.* » Dès le commencement, elle s'affectionna pour la femme de son favori. « *La princesse*, écrivoit-elle à la même, *va passer la semaine-sainte chez vous. Reposez-là bien. On la tue ici par les contraintes, par les fatigues de la cour. Elle succombe sous l'or, sous les pierreries. Sa coiffure pese plus que toute sa personne. On l'empêchera de croitre & d'avoir de la santé. Elle est plus jolie sans bonnet qu'avec toutes leurs parures. Elle ne mange guere, elle ne dort peut-être pas assez, & je meurs de peur qu'on ne l'ait trop tôt mariée. Je voudrois la tenir à Saint-Cyr, vêtue comme l'une des*

vertes, & courant d'aussi bon cœur. Il n'y a point dans les couvents d'austérités pareilles à celles auxquelles l'étiquette de la cour assujettit les grands. » 1692.

Elle trouvoit cette jeune personne « *jolie, aimable, gaie, spirituelle;* » ce qui l'engageoit à la former; mais aussi: « *Si celle-là m'échappe*, disoit-elle, *je renonce aux princesses.* » Cependant elle s'apperçut d'abord que l'essentiel lui manquoit. Elle écrivoit à celle qui l'avoit élevée: « *Vous m'avez trompée sur l'article principal, qui est celui de la piété. Elle n'a veine qui y tende. Elle veut faire en tout comme les autres. Je ne voudrois point la faire dévote de profession; mais j'avoue que je voudrois bien la voir réguliere, agréable à Dieu, au Roi, & à M. le duc du Maine, qui est assez sensé pour desirer sa femme plus sage que les autres.* » *Ibid. p. 285.*

Nous allons transcrire sur ces deux époux le jugement de Saint-Simon, dicté par une partialité outrée, mais que nous rectifierons par madame de Caylus. Selon lui, « M. le duc du Maine avoit de l'esprit comme un démon, dans toute la force du terme, malin, dissimulé, artificieux; mais *Saint-Simon, t. 4, p. 66.*

1672. plein d'agréments, supérieur dans l'art d'amuser & de charmer, quand il vouloit plaire. Ennemi d'autant plus dangereux, que, quand il vouloit réussir, il étoit capable des souplesses les plus séduisantes. L'esprit de sa femme, qui en avoit beaucoup, se gâta par la lecture des romans & des pieces de théatre, dont elle faisoit toute son occupation, passant sa vie à les apprendre par cœur, & à les jouer publiquement. Elle avoit du courage à l'excès, étoit entreprenante, audacieuse, furieuse, ne connoissant que la passion présente, & lui sacrifiant tout. Elle s'indignoit de la modération de son mari, qu'elle appelloit foiblesse; de son économie, qu'elle traitoit d'avarice. Elle tenoit une cour splendide à Sceaux, & le ruinoit par ses dépenses, sans qu'il osât rien dire, dans la frayeur qu'au moindre obstacle de sa part, la tête ne lui tournât.

Ibid. p. 68. *Ibid. p. 70.* » Le duc du Maine avoit eu l'adresse de persuader au Roi, qu'avec beaucoup d'esprit, qu'on ne pouvoit lui méconnoître, il étoit sans vues, sans ambition, un véritable idiot en

affaires. Il paffoit fa vie dans fon cabinet, fuyoit le monde, alloit feul à la chaffe, mangeoit feul, & fe faifoit de cette conduite un mérite auprès du Roi, qui le croyoit par-là uniquement & exclufivement attaché à lui. » Saint-Simon regardoit le duc du Maine comme auteur des calomnies dont on a depuis noirci le duc d'Orléans, auquel il étoit fort attaché : c'eft ce qui le portoit, s'il ne pouvoit lui refufer des vertus, à leur donner un motif fufpect, jufqu'à traiter fon exactitude pour les devoirs de la religion, *d'hypocrifie intéreffée.*

1692.

Madame de Caylus, qui avoit connu le duc & la ducheffe du Maine, auffi bien, peut-être mieux que Saint-Simon, dit fimplement : « Il époufa une princeffe du fang, d'un caractere entiérement oppofé au fien, auffi vive & entreprenante qu'il étoit doux & tranquille. Cette princeffe abufa de fa douceur. Elle fecoua le joug qu'une éducation, peut-être trop févere, lui avoit impofé. Elle fe difpenfa de faire fa cour au Roi, pour tenir la fienne à Sceaux, où, par fa dépenfe, elle ruina fon mari, lequel approuvoit

Caylus, p. 34.

ses volontés ou n'osoit s'y opposer.
1692. Le Roi lui reprocha souvent sa complaisance, mais inutilement ; & voyant enfin que ses représentations ne servoient qu'à faire souffrir intérieurement un fils qu'il aimoit, il
Ibid. p. 33. prit le parti du silence. C'est l'infirmité du duc du Maine, sa timidité naturelle, & le goût qu'il connoissoit au Roi, qui ont contribué à l'éloigner du commerce des hommes, dont il auroit fait les délices, s'il en avoit été connu. Madame de Montespan avoit commencé son éducation ; si elle eût pu l'achever, elle n'auroit rien ajouté à son esprit, mais elle lui auroit peut-être inspiré plus de force & de courage ; j'entends celui de l'esprit, qualité si nécessaire aux hommes élevés au-dessus des autres. »

Ce qu'on appelle courage du cœur
1692-95. par opposition au courage de l'esprit,
Saint-Simon, t. 4, *p.* 68. n'est sans doute pas moins nécessaire aux princes dans une nation comme la nôtre, qui attache un si grand prix aux vertus guerrieres. Le duc du Maine essuya à ce sujet des soupçons mortifiants. « Le duc d'Elbœuf, à la fin d'une campagne, lui demanda de-

vant tout le monde où il comptoit servir la suivante : *Quelque part que ce soit*, disoit-il, *j'y veux servir aussi. Et pourquoi*, répondit le prince ? *C'est* répliqua celui-ci, *qu'auprès de vous du moins on est sûr de sa vie*. Le fils du Roi baissa les yeux & ne dit mot. » 1692-95.

Le pere eut aussi dans le même genre un chagrin qui aboutit à une vivacité bien singuliere. Il voulut en déguiser la cause, mais on la devina. Les Rois peuvent-ils cacher quelque chose ? « Sortant de table à Marly avec toutes les dames, il apperçut un valet, qui, en desservant, mettoit une friandise dans sa poche. Aussi-tôt ce monarque si réservé, oubliant sa dignité, court sur le voleur, l'apostrophe en homme qui ne se possédoit plus, & le frappe rudement d'un roseau qu'il tenoit à la main. Il entre ensuite chez madame de Maintenon, & sortant une heure après, il en reparle comme d'une action très-louable, pour laquelle il cherchoit dans les yeux des applaudissements. Personne ne dit mot ; on sentoit bien que la cause d'emportement qu'il vouloit faire remarquer, n'étoit pas

Ibid. p. 64, 66.

1692 – 95. la véritable. On se la demandoit, & peu-à-peu, d'une confidence à l'autre, on apprit que ce jour même, il avoit fait une découverte, vrai principe d'une explosion de colere si indécente.

» Le Roi se faisoit lire ordinairement la gazette de Hollande. Il y vit un jour des louanges excessives du duc du Maine. On y racontoit que ce prince, après un combat sanglant, soutenu avec la plus grande valeur, avoit été remporté presque mort sur un brancard. L'ordinaire suivant, le gazetier se rétractoit, & disoit que le duc n'avoit pas même été blessé. Ces contradictions affectées donnerent des soupçons à Louis XIV; il avoit un valet de chambre, nommé *la Vienne*, brutal & franc, auquel il demandoit ordinairement ce qu'il n'espéroit pas savoir d'ailleurs : il l'interrogea. La Vienne hésite, la curiosité du Roi redouble. Il veut être instruit, & la Vienne lui apprend ce qu'il auroit toujours voulu ignorer de ce cher fils, & les railleries qu'en faisoient ses sujets & les étrangers. Il en eut un chagrin extrême ; & on sut que le jour

même qu'il avoit forcé la Vienne de parler, étoit celui dans lequel éclata le dépit dont le malheureux valet ressentit les effets. » 1692-95.

Sans manquer de courage, le duc du Maine pouvoit n'avoir pas l'ardeur guerriere qu'on remarquoit dans le duc d'Orléans; il semble que madame de Maintenon le reconnoissoit, & qu'elle ne trouvoit pas mauvais qu'on en punît son favori, lorsqu'elle écrivoit : « *Le Roi n'a pas été content du personnage que M. de Luxembourg a fait faire au duc du Maine dans le dernier combat; aussi M. le duc d'Orléans revient-il, & le nôtre ne reviendra pas si-tôt.* » Mais quand un général fait faire un personnage à des princes, n'est-il pas à présumer que c'est celui qu'ils desirent ? *Lettres de Maintenon, t. 2, p. 185.*

Le mariage du duc du Maine ne fut pas du goût de Mademoiselle, dont la générosité l'avoit enrichi. Mademoiselle de Bourbon lui avoit déplu par des enfances, « *qui ne méritoient pas*, lui disoit Louis XIV, *qu'elle prît des aversions pour si peu;* » qu'au reste, on ne la marieroit pas sans sa participation. « *S'il l'épouse*, répondit-elle, Mort de mademoiselle. *Mademoiselle, t. 6, p. 290.*

1692-95. *je ne les verrai ni l'un ni l'autre de ma vie.* » Et elle ajoute que quelque temps après, le mariage se fit sans que personne lui en parlât, excepté madame de Montespan, qui lui en écrivit comme elle auroit fait d'une autre nouvelle. « Je ne m'en soucíois guere, ajoute-t-elle. » Et qand elle auroit montré quelque ressentiment, elle avoit tout donné; qu'avoit-on à craindre ? Cette princesse mourut le 5 avril 1693; & après avoir fait tant de bruit pendant sa vie, elle n'en fit aucun à sa mort.

Madame d'Hanovre.

Saint-Simon, t. 1 premiere partie, p. 10.

Au défaut de mademoiselle de Bourbon, le duc du Maine n'auroit pas manqué de princesses. La duchesse d'Hanovre fit entendre qu'elle lui présenteroit volontiers la main d'une de ses filles; & elle se brouilla avec la princesse de Condé, sa sœur, qu'elle accusoit de lui avoir enlevé ce mariage. Cette duchesse étoit venue chercher fortune en France, & malgré sa détresse, elle y étaloit un faste qui lui attira une querelle fâcheuse avec la maison de Bouillon. Les carrosses se rencontrerent, s'accrocherent, les gens de livrée se battirent. Ceux d'Ha-

Lettres de Maintenon, t. 2, p. 179.

novre agresseurs, vainqueurs une premiere fois, furent vaincus une seconde. La duchesse demanda réparation avec une hauteur qui déplut à Louis XIV. Des dédains affectés lui firent voir qu'elle n'avoit rien à espérer, & elle quitta la France (1). 1692-95.

Konismark. *Saint-Simon, t. 1, premiere Partie, p. 62.*

Cette espece de disgrace fit la fortune de ses filles. Elles trouverent en Allemagne des partis avantageux, mais non point à la cour d'Hanovre, qui offroit alors le spectacle d'une aventure bien funeste. Il y parut un jeune homme, beau & bien fait, nommé le *comte de Konigsmark*, dont la présence troubla la paix qui régnoit entre l'électrice d'Hanovre & son époux. Il devint jaloux, les épia, se crut pleinement convaincu de leur intelligence, renvoya sa femme au duc de Zell, son pere, & fit jeter Konigsmark dans un four chaud. Terrible

(1) Le 20 août 1685, pension accordée à la princesse d'Hanovre; le combat des deux livrées est marqué par Dangeau le 6 janvier 1692, & le départ de la duchesse d'Hanovre pour l'Allemagne le 20 octobre.

1692 - 95. leçon pour les téméraires qui s'attaquent à des souveraines.

La comtesse de Verue. Saint-Simon, t. 1, *seconde partie*, p. 96.

Pendant que la duchesse d'Hanovre sortoit de France, il y rentroit une personne, dont l'histoire pourroit servir de fonds à un roman. « Mademoiselle de Luynes, fille d'un pere chargé de famille, trouva à s'établir richement en Piémont. Elle y épousa, en 1683, le comte de Verue, jeune, spirituel, & fort honnête homme. Elle étoit elle-même fort aimable, & n'avoit que quatorze ans. M. de Savoie la trouva à son gré. Elle s'en apperçut, & le dit à son mari. Sa belle-mere, qui étoit dame d'honneur de madame de Savoie, admise à la confidence, n'en tint compte non plus que le mari. Le prince redouble ses soins, &, contre son goût d'économie & de retraite, donne des fêtes. La jeune Verue sent que c'est pour elle, & fait tout ce qu'elle peut pour ne s'y pas trouver ; mais la belle-mere s'en fâche, lui dit qu'elle fait l'importante, que c'est sa vanité qui lui met ces chimeres en tête. Son mari, de son côté, l'engage à se trouver à ces fêtes ; lui dit

qu'il eſt ſûr d'elle, & que, quand M. de Savoie ſeroit amoureux, il ne convient ni à ſon honneur ni à ſa fortune qu'elle paroiſſe le remarquer. 1692-95.

» Enfin le ſouverain parle. Elle en avertit, & fait tous les efforts poſſibles pour qu'il lui ſoit permis d'aller paſſer quelque temps à la campagne. On la refuſe, on la plaiſante. Fatiguée de ces vexations domeſtiques, elle imagine de feindre une maladie, ſe fait ordonner les eaux de Bourbon, & écrit à ſon pere, qu'elle le prie d'avoir la complaiſance d'y venir, parce qu'elle a des choſes importantes à lui communiquer, & qu'il ne lui ſera pas libre d'aller juſqu'à Paris. Il s'y rend en même temps qu'elle y arrivoit, ſous la conduite de l'abbé Scalix, frere de ſon mari, homme qui avoit blanchi dans les ambaſſades, & miniſtre d'état. M. de Luynes, grand homme de bien & d'honneur, frémit du danger auquel ſa fille eſt expoſée, & ne trouve d'autre moyen de l'en préſerver, que de l'emmener à Paris, juſqu'à ce que M. de Savoie l'ait oubliée, ou ſe ſoit attaché ailleurs. Il en parle à l'oncle,

1692-95. persuadé qu'un homme de son âge & de son état ne manquera pas d'approuver cet expédient, & de l'aider à y réussir: mais il se confessoit au renard. Le vieil abbé étoit amoureux fou de sa niece, & il n'avoit garde de s'en laisser séparer. Il paie donc le pere de défaites, & après l'avoir renvoyé à Paris, il déclare sa passion. Elle fut, comme on le pense, très-mal accueillie. Son amour rebuté tourna en fureur, & revenu en Piémont, il n'oublia rien auprès de sa belle-sœur & de son neveu, pour rendre sa niece malheureuse. » Les combats de madame de Verue contre les sollicitations du duc de Savoie, l'assurance vraie ou feinte de la belle-mere, la sécurité du mari, les persécutions de l'oncle; voilà la matiere du roman: ce qui suit est plus du genre de l'histoire.

« Elle succomba; mais avec sa vertu, elle perdit les qualités qui l'avoient fait aimer à la cour. L'empire qu'elle prit sur son amant la fit redouter, on l'empoisonna. Le duc lui donna d'un excellent contre-poison, qui la sauva. Il lui en resta

des infirmités qui n'altérerent pas sa beauté, non plus que la petite vérole qu'elle eut ensuite. Son amant ne la quitta pas pendant cette cruelle maladie, & leur union cimentée par la naissance de plusieurs enfants, paroissoit devoir durer long-temps, lorsque madame de Verue disparut tout-à-coup, pendant un voyage du duc à Chambery. Soit lassitude de l'espece de tyrannie qu'il exerçoit sur elle, & de la captivité où il la retenoit, toujours assidu à ses côtés, soit remords & repentir, elle plaça avec intelligence ses fonds, dont elle se fit des rentes assurées. Le chevalier de Luynes, son frere, vint la joindre, comme par un hasard de mer pendant le cours d'une caravane. Elle sortit avec lui de Piémont dans le plus grand secret, & arrivée en France se mit dans un couvent. 1692–95.

» Sa famille refusa d'abord de la voir; mais des gens pieux lui firent scrupule de ne pas tendre la main à une personne qui ne cherchoit qu'à se retirer du désordre; on la souffrit donc; tout s'accommoda ensuite. Elle prit maison; & quand on vit qu'elle

1692-95. étoit riche, qu'elle tenoit bonne table, qu'avec beaucoup d'esprit, elle avoit une politesse aisée & un grand usage du monde, on y courut. Elle se fit une cour, non-seulement de ses proches & de leurs amis, mais encore de ce qu'il y avoit de mieux dans le royaume, qui briguoit l'honneur d'être admis chez elle. Elle laissa à Turin un fils qui mourut jeune, & une fille que le duc de Savoie reconnut & maria au prince de Carignan son neveu. Ainsi madame de Verue auroit vu sa postérité hériter des états de Savoie, si le duc n'avoit pas eu des enfants légitimes (1). »

Madame Voisin.

Saint-Simon, t. 4, p. 243.

Les campagnes de 1692 & 1693 furent les dernieres de Louis XIV, & la prise de Namur son dernier exploit. Madame de Maintenon l'y accompagna, & y fit connoissance avec madame Voisin, qu'on peut présenter comme un modele de discrétion & de prudence, & qui fut la cause de

(1) Dangeau met l'arrivée de madame de Verue en France, le premier décembre 1690.

la grande fortune de son mari. « Issu d'un aïeul greffier en chef du parlement, son pere & ses oncles passerent par les intendances, qui frayerent au petit-fils le chemin à celle du Hainaut, place très-importante pendant la guerre. Sa femme, fille d'un Trudaine, maître des requêtes, avoit un visage fort agréable, sans rien d'emprunté ni de paré. Son air étoit doux & modeste, son maintien retenu & mesuré. Tout occupée de son domestique & de bonnes œuvres, elle avoit cependant un certain manege, de l'adresse, de la conduite, sur-tout une insinuation naturelle, & l'art d'amener les choses à son but sans qu'il y parût. Personne n'entendoit mieux qu'elle à tenir une maison avec magnificence, quand cela convenoit, sans offenser par la profusion. Libérale avec choix & avec grace, ses manieres attrayantes l'avoient extrêmement fait aimer des officiers. Les soins qu'elle prit d'eux & des soldats après les sieges & les autres actions de guerre qu'il y eut en Flandre, l'argent qu'elle leur fournissoit à propos, lui gagnoient tous les cœurs.

1692-95.

1692-95. Les différents généraux qui eurent des commandements dans ce pays, M. de Luxembourg, le duc d'Harcourt, & jusqu'à Monseigneur, lui marquoient une véritable estime. Le premier lui apprit ce qu'il falloit faire pour plaire à madame de Maintenon, qui devoit demeurer chez elle pendant le siege de Namur, & elle profita bien de ses leçons.

Ibid. q. 248. » Elle la salua à son arrivée, pourvut avec le dernier soin à la commodité & à l'agrément de son logement, courtisa jusqu'à ses moindres domestiques, se renferma ensuite dans sa chambre sans se montrer à elle ni aux autres dames de la cour, que précisément pour le devoir, donnant de sa retraite les ordres de maniere à contenter tout le monde, mais comme si elle n'eût pas habité sa maison. Une réception si fort dans le goût de madame de Maintenon, la prévint favorablement pour son hôtesse. Ses gens, charmés d'elle, s'empresserent de raconter à leur maîtresse ce qu'elle avoit fait après les batailles pour les officiers & les soldats blessés, la libéralité, le bon ordre de sa mai-

son, sa piété, ses bonnes œuvres en tout genre; mais ce qui toucha surtout madame de Maintenon, ce fut une bagatelle heureusement prévue. 1692-95.

» On étoit au commencement de l'été; en un instant le temps passa d'une chaleur excessive à un froid humide, auquel madame de Maintenon se montroit fort sensible. Aussitôt paroît dans un coin de sa chambre une belle robe, mais modeste & bien ouatée. Ce présent, d'autant plus agréable, qu'elle n'en avoit pas apporté de chaudes, lui parut encore plus galant par la surprise & la simplicité de s'offrir tout seul. La retenue de madame Voisin acheva de la charmer; elle n'alloit chez elle que lorsqu'elle étoit appellée : à peine s'y vouloit-elle asseoir, toujours occupée de la crainte d'importuner, & de l'attention de saisir le moment de se retirer. Cette circonspection attira à la belle hôtesse l'agréable reproche qu'elle étoit la seule qu'on n'eût pu apprivoiser, & une invitation de se rendre moins farouche. » Pour lui en procurer les moyens, on donna à son mari, en 1694, une place de con-

1692-95. seiller d'état qui le fixa à Paris, d'où madame Voisin alloit de temps en temps à Versailles, d'abord mandée, ensuite quelquefois d'elle-même comme par reconnoissance, toujours avec la même circonspection & de loin en loin, de sorte que ce commerce fut assez long-temps inconnu, mais assez soutenu pour faire espérer à M. Voisin les postes éminents auxquels nous le verrons parvenir.

Chamillart. *Saint-Simon, t. 10, seconde Partie, p. 71.*

Dans le même temps, M. de Chamillart s'établissoit à la cour par un heureux hasard, aidé cependant de belles qualités & de bonnes actions qui légitiment en quelque maniere son bonheur. « C'étoit un grand homme assez décontenancé, dont la physionomie ouverte promettoit douceur & bonté, & tenoit parole. Son pere mourut intendant de Caen. Le fils, reçu conseiller au parlement, se montra sage & appliqué. Il aimoit la bonne compagnie & jouoit bien tous les jeux, ce qui l'initia un peu hors de la robe; mais sa fortune vint d'exceller au billard. On le vanta au Roi, qui aimoit ce jeu. Il en fut si content, qu'il le mit habituellement de

ſes parties. Chamillart ſe comporta avec tant de modeſtie & ſi convenablement en tout, qu'il plut aux courtiſans, & ſe trouva protégé à l'envi au lieu d'être moqué comme il arrive ordinairement à un nouveau venu, inconnu & de la cour & de la ville. Le Roi en parla à madame de Maintenon ; elle voulut le voir, en fut contente, lui dit de revenir, & le goûta toujours davantage. 1692-95.

» Malgré ſes fréquents voyages à Verſailles, où il ne couchoit pas, il étoit affidu le matin au palais, & continuoit d'y rapporter. Cela lui acquit l'affection de ſes confreres, qui lui ſavoient gré de faire ſon métier comme l'un d'entre eux, & de vivre avec eux comme à l'ordinaire, ſans donner dans l'impertinence qui ſuit ſouvent la faveur. Cette conduite lui fit auſſi un mérite auprès du Roi.

» Pendant qu'il tâchoit d'accorder l'aſſiduité à la cour avec les devoirs de ſon état, la perte d'un procès, dont il avoit été rapporteur, lui attira de grandes plaintes de la part du plaideur malheureux. Dans ſes regrets, il inſiſtoit ſur une piece qu'il *Ibid. p. 78.*

1692 - 95. diſoit déciſive en ſa faveur. *Si vous l'aviez lue*, diſoit-il à Chamillart, *je ne comprends pas que j'euſſe pu perdre mon procès*. Le rapporteur l'écoute avec l'air compatiſſant qui lui étoit naturel, & après avoir entendu la teneur de la piece, il lui dit qu'il ne ſe ſouvenoit pas de l'avoir lue, & qu'apparemment il ne l'a pas produite. L'autre de crier, & de ſoutenir qu'elle l'a été. Les ſacs étoient là. Chamillart les ouvre, & trouve la piece. Auſſi-tôt l'homme de ſe déſoler davantage. *Un peu de patience*, reprend le juge. Il lit & relit attentivement : *Vous avez raiſon*, dit-il, *elle décide en votre faveur. Je ne comprends pas comment elle a pu m'échapper. Au reſte, c'eſt ma faute. Vous demandiez vingt mille francs vous en avez été debouté. C'eſt à moi à vous les payer. Revenez après demain.* Pendant ce temps, Chamillart, qui n'étoit pas riche, bat monnoie, fait la ſomme, la compte au jour dit au client, & le prie de n'en pas parler. Il comprit par cette aventure, que les examens & les rapports de procès ne s'accordoient pas avec le billard & les autres jeux. Il continua d'être aſſidu

au palais & attentif à bien juger ; mais il ne voulut plus être rapporteur, & remit au greffe toutes les affaires dont il étoit chargé. 1692-95.

» Le Roi, afin d'être plus libre de l'avancer, le fit maître des requêtes, & lui donna un appartement à Versailles, ensuite l'intendance de Rouen. Chamillart surpris le pria de ne le pas éloigner de sa personne : *C'est dans cette intention*, lui dit Louis XIV, « *que je vous place à Rouen, d'où vous pourrez venir de temps en temps passer quelques semaines ici*; mais il le rappella bientôt plus près de lui, par une charge d'intendant des finances qu'il lui donna de son propre mouvement.

» Pendant que Chamillart étoit conseiller au parlement, très-peu riche, il vivoit en grande liaison avec Dreux, conseiller de la même chambre, fort opulent. Leurs deux femmes accoucherent dans le même temps d'un fils & d'une fille. Dreux, par amitié, proposa à Chamillart d'en faire un jour le mariage. Après quelques objections fondées sur l'inégalité de la fortune, Chamillart céda. Pendant que les enfants grandissoient, les choses *Ibid. p. 75*

1692 - 95. changerent bien de face. Dreux resta conseiller au parlement, & Chamillart parvint à tout ce que nous le verrons devenir, mais toujours intime ami de son ancien confrere. A son tour il alla le trouver, & le sommer d'accomplir le mariage projeté. Il y eut alors entre eux un autre combat de générosité, dont Chamillart sortit vainqueur. Il acheta à son gendre la charge d'introducteur des ambassadeurs, à laquelle le Roi ajouta des titres & des prérogatives (1). Madame de Maintenon le chargea des affaires de Saint-Cyr, ce qui lui donna avec elle des relations directes dont il se trouva bien. »

1694 - 95. Puissance de madame de Maintenon.

La faveur d'approcher cette dame n'étoit pas facile à obtenir. L'ombre même de cette grace pouvoit produire des effets qui la faisoient recher-

(1) A l'occasion de cette charge, le Roi fit monter M. de Dreux dans ses carrosses. De ce moment, il devint marquis de Dreux, & son beau-frere comte de Chamillart, titres qu'aucune famille de Robe n'avoit encore pris. *Saint-Simon*, *t.* 1, *seconde Partie*, *p.* 77.

cher avec ardeur. Une dame peu fortunée, voulant marier sa fille avec un jeune homme riche, dont la famille hésitoit, parce qu'elle ne trouvoit pas le parti assez avantageux, imagina de se glisser dans l'antichambre de madame de Maintenon vers la fin du dîner. Elle feignit de se trouver mal, demanda un verre d'eau, s'approcha de la fenêtre avec une serviette, y fit toutes les façons d'une personne qui sort de table. On la vit. On crut qu'elle avoit été invitée à dîner. Le bruit s'en répandit. L'éclat de cette faveur détermina la famille, & le mariage fut conclu.

1691-95. *La Beaumelle, t. 4, p. 215.*

Cet empressement à rechercher la protection de madame de Maintenon, étoit sans doute une suite de la puissance que Louis XIV lui donnoit dans sa cour. Cependant cette puissance avoit ses bornes, & même assez étroites quant à l'influence dans le gouvernement. On a déja vu que le monarque n'étoit pas aisé à entamer sur ce dernier article, & qu'il se tenoit extrêmement en garde contre les tentatives en ce genre. « A la vérité, les ministres venoient travailler chez

Saint-Simon, t. 6, p. 261.

1694-95. elle; le Roi & elle étoient chacun dans un fauteuil, une table devant eux, & deux tabourets, l'un pour le ministre, l'autre pour son sac. Pendant le travail, elle s'occupoit à la lecture, à la tapisserie, ou à filer, & entendoit ce que disoient le Roi & le ministre, qui parloient toujours haut. Rarement elle y mettoit son mot; plus rarement ce mot étoit de quelque conséquence. Souvent le Roi se tournant vers elle d'un air gracieux, lui demandoit son avis: *Qu'en pense votre solidité?* Alors elle répondoit, mais avec de grandes mesures. »

La Beaumelle, t. 3, p. 232.

On ne connoissoit pas dans le public cette modération, ou bien, en haine de son crédit, on se plaisoit à la calomnier, & à la rendre responsable des événements, sur-tout quand ils étoient fâcheux. Il faut l'entendre ellemême se plaindre de cet acharnement. « *On est bien injuste*, disoit-elle, *de m'attribuer tous les malheurs. S'il étoit vrai que je me mêlasse de tout, on devroit bien aussi m'attribuer quelquefois les bons conseils. Depuis que je suis en faveur, je n'ai nui à personne, je n'ai jamais fait ni méchanceté ni injustice. Le Roi m'a reproché sou-*

Lettres de Maintenon, t. 5, p. 58.

vent ma modération, cela vaut bien mieux que s'il me repróchoit mon importunité. Je croyois avoir enfin acquis une entiere insensibilité pour les jugements de ce monde; mais je me trouve aussi peu avancée que lorsque j'ai commencé à me réprimer & à me vaincre. »

1694 - 95.

Ainsi dans la place qu'occupoit madame de Maintenon, il lui étoit également difficile, & de ne point prendre quelque part aux affaires d'état, & de n'en être pas critiquée. En général on peut dire que sa vie a été un tissu de contradictions. « Reine dans l'intérieur, au dehors, en présence du Roi, de Monseigneur, de Monsieur, de la cour d'Angleterre, elle étoit très-simple particuliere. Elle n'affectoit aucune place, se reculoit pour les femmes titrées, & ne se laissoit jamais forcer par elles à prendre le pas. Quelquefois elle cédoit aux prévenances des autres, mais avec un air de peine, & toutes les déférences de la civilité. Elle ne voyoit chez elle personne en visite, & n'en rendoit jamais aucune, excepté à la Reine d'Angleterre : cependant il est

Sa vie à la cour.

Saint-Simon, t. 6, p. 259.

Ibid. p. 249.

Ibid. p. 252.

1694 – 95. à remarquer que les généraux, quand ils partoient pour l'armée ou en arrivoient, & tous ceux qui quittoient

Ibid. p. 250. la cour pour des affaires importantes, ou y revenoient après les avoir finies, ne manquoient pas de se présenter chez elle. Si elle avoit à parler aux filles du Roi, elle les envoyoit chercher. Comme c'étoit ordinairement pour leur faire des remontrances, elles arrivoient tremblantes, & on les a vues quelquefois sortir les larmes aux yeux. »

Lettres de Maintenon, t. 5, *p.* 10. Sa société étoit bornée à peu de personnes en hommes & en femmes, & on voit dans ses lettres qu'elle auroit desiré la rendre encore moins nombreuse, si elle avoit pu; mais son appartement étoit un lieu de réunion. Il ne lui étoit pas libre d'en changer la destination. « *Je ne puis*, écrivoit-elle, *prendre mes moments de repos, qu'à la volée. Madame de Dangeau va dîner avec moi, & peut-être madame d'Hudicourt, qui me demandera raison de tout ce que nous ne mangerons pas. Je m'en impatienterai. Elle rougira de mon impatience, & j'en rougirai par imitation. Les princesses qui ne sont pas à la chasse arri-*

veront suivies de leur cabale, & attendront chez moi le retour du Roi pour dîner. Je ne prendrai pas plus de part à ces visites, que j'y en ai. Les chasseurs reviendront en foule, & feront tous à la fois l'histoire de leur chasse sans nous faire grace d'une circonstance. On ira dîner. Madame de Dangeau demandera en bâillant un trictrac. &c. Voilà comme on vit à la cour. » 1694 - 95.

Habitudes gênantes du Roi.

Saint-Simon, t. 6, p. 28.

Il faut mettre entre ses assujettissements, des complaisances pénibles dont Louis XIV n'appercevoit pas la gêne. « Il étoit fort personnel. Né presque sur le trône, l'habitude de se voir le but & le centre de toutes les attentions, l'avoit accoutumé à n'estimer les autres, quels qu'ils fussent, que par rapport à lui. Dans les temps de sa vie les plus vifs pour ses maîtresses, l'incommodité des grossesses, ni aucune autre ne pouvoit les dispenser des voyages ni de l'étiquette de la cour. Il falloit être en grand habit, parées, serrées dans leurs corps, aller en Flandre & plus loin encore, danser, veiller, tenir table, être de toutes les fêtes, toujours gaies & de bonne compagnie, partir à la minute sans paroître

1694 - 95. se soucier du froid, du chaud, du vent, de la poussiere qui s'engouffroit dans le carrosse, parce que le Roi, qui aimoit l'air, le tenoit tou-
Ibid. p. 285. jours ouvert. S'y trouver mal, c'étoit un cas à en être exclue pour toujours. Il n'y recevoit presque jamais que des femmes, & il y avoit tou-
Ibid. p. 283. jours beaucoup de provisions, fruits, viandes, pâtisseries. On n'avoit pas fait une lieue, qu'il proposoit de manger. Pour lui, il ne prenoit jamais rien entre ses repas; mais il s'amusoit à voir les autres, & sous peine de disgrace, il falloit avoir faim, dévorer avec un air d'appétit, & ne faire paroître aucun autre besoin. Il ne montra pas plus d'égard pour ses filles, quand il commença à les admettre dans sa compagnie, ni pour ses belles-filles.

En approchant de l'âge des infirmités, madame de Maintenon s'affranchit insensiblement de cette gêne.
Ibid. p. 258. « Elle alloit avec quelques dames de son choix dans un carrosse du Roi à elle affecté, & elle avoit soin de s'arranger de façon qu'il la trouvoit toute établie, afin qu'en arrivant il

pût passer chez elle, & qu'il ne fût contrarié en rien dans ses habitudes. Elles consistoient à s'établir dans l'appartement de cette dame, comme dans le sien propre, y passer des heures entieres, & quelquefois plusieurs de suite, sans imaginer seulement qu'elle pût être incommodée de cette assiduité, & du fracas qu'amenoit sa présence. Je l'ai vue, dit Saint-Simon, faire des voyages de Marli fort malade, & partir pour Fontainebleau si mal, qu'on ne savoit si elle ne mouroit pas en chemin. Mais en quelque état qu'elle fût, le Roi alloit chez elle à son heure ordinaire, & avec sa suite, sans y prendre garde. Plusieurs fois il lui est arrivé, entrant pendant l'ardeur de sa fievre, & trouvant les fenêtres fermées, de les faire ouvrir pour prendre l'air. S'il devoit y avoir jeu ou musique, le mal de tête ou toute autre incommodité n'empêchoit rien, il falloit souffrir sans se plaindre, & avec cela cent bougies dans les yeux.»

1694 - 95.

Ibid. p. 286.

Il est vrai qu'il étoit libre aussi à madame de Maintenon de prendre ses heures, que rien ne changeoit. « Etant

Ses égards pour madame de Maintenon, *Ibid. p.* 256.

1694-95. à Versailles, elle passoit presque toutes les matinées à Saint-Cyr; à Marli & à Fontainebleau, elle se retiroit dans de petits appartements éloignés, pour y prendre des précautions de santé, ou lire, écrire ou prier. Cela s'appelloit *le repos*, & ce repos étoit
Ibid. p. 257. inaccessible sans exception. Le soir, vers les neuf heures, pendant que le Roi travailloit avec ses ministres ou conversoit, deux femmes de chambre venoient la déshabiller. Aussi-tôt son maître-d'hôtel, ou un valet de chambre, apportoit son couvert, un potage & quelque aliment léger. Dès qu'elle avoit mangé, ses femmes la mettoient au lit. Le Roi approchoit, restoit un moment de bout à lui parler, fermoit lui-même le rideau, & alloit souper.

Ibid. p. 297. » Dans les promenades, les voitures du Roi & de madame de Maintenon alloient à côté l'une de l'autre; de maniere qu'ils pussent se parler, celles des filles du Roi derriere, à distance & sans jamais doubler. Quand c'étoit à pied, il marchoit à côté de sa chaise, ôtoit son chapeau, se baissoit pour l'écouter, & paroissoit avoir

toujours quelque chose à lui dire. Quand elle vouloit se retirer, il la reconduisoit jusqu'auprès du château, prenoit congé, & continuoit sa promenade. » 1694-95.

De pareils égards, dans un âge où ils ne pouvoient être provoqués par l'amour, marquoient une grande estime ; & les assiduités, un grand besoin de confiance. Louis XIV, depuis le commencement de la guerre, avoit eu des succès éclatants ; entre autres les victoires de Stafarde, de Fleurus, de Leuze, de Steinkerque, de Nervinde, de la Marsaille, sans compter les prises de villes & les actions moins générales : mais aussi il avoit essuyé des revers bien sensibles, tels que le détrônement du Roi Jacques II, son ami, & la défaite de la Hougue, qui ruina pour tout son regne la marine de France. C'est dans les malheurs que les épanchements de cœur sont nécessaires, & il en éprouvoit la douceur auprès de madame de Maintenon. Il la trouvoit aussi toujours prête à l'écouter, à entrer dans ses peines quand il lui en survenoit de la part de sa famille, de ses gé-

1694 - 95. néraux, de ses ministres ou de ses courtisans.

Les courtisans. Si ceux-ci ressemblent au portrait qu'en a tracé madame de Maintenon dans plusieurs de ses lettres, les Rois font bien à plaindre. « *Je ne suis point*, dit-elle, *portée à la defiance*, *& j'aurois vécu long-temps sans croire les hommes aussi mauvais qu'on les dit; mais la cour change les meilleurs.... Presque tous noient leurs parents & leurs amis pour dire un mot de plus au Roi*, *& pour lui montrer qu'ils lui sacrifient tout..... Ce pays est effroyable, il n'y a point de tête qui n'y tourne.... Enfin les hommes sont très-mal dans mon esprit*, *& je ne regarde pas les femmes..... Cependant je reçois la compagnie; & quelle compagnie! Je suis obsédée ou de femmes que je méprise, ou d'hommes qui ne m'aiment point. Je vois, j'entends des choses qui me déplaisent, ou qui m'indignent. Je m'observe sans cesse pour retenir mon impatience*, *& pour empêcher qu'on ne s'apperçoive que je la retiens... Nous avons des assassinats de sang-froid, des envies sans sujets, des rages, des trahisons sans ressentiments, des avarices insatiables, des desespoirs au milieu du bonheur, des*

Lettres de Maintenon, t. 4, p. 4.
T. 4, p. 4.
Ibid. p. 38.
T. 5, p. 86.
T. 2, p. 202.
Ibid. p. 206.

bassesses qu'on couvre du nom de grandeur d'ame. Je me tais, je n'y puis penser sans emportement. » 1694-95.

Veut-on un exemple de ces *trahisons* qu'on auroit peine à croire? Saint-Simon nous le fournira. Il faut cependant le lire avec défiance, parce qu'il est contredit par les mémoires de Noailles dans des circonstances essentielles. « Noailles & Barbesieux étoient fort mal ensemble. Le premier avoit obtenu du Roi des choses qui le rendoient fort le maître dans son gouvernement de Roussillon, & fort indépendant du ministre de la guerre. Celui-ci ne voyoit qu'avec chagrin & inquiétude ses succès en Espagne; il ne lui pardonnoit pas la victoire de Vergès, qui lui frayoit le chemin au siege de Barcelone, dont Louis XIV desiroit ardemment la conquête. Noailles entrant dans les vues du Roi, traça un plan, & pria Sa Majesté de donner ses ordres pour le mettre en état de réussir. Ils furent donnés, & Barbesieux, quoiqu'au désespoir de servir un homme qu'il n'aimoit pas, étoit observé de si près par le gé-

Noailles & Barbesieux.

Saint-Simon, t. 1, premiere Partie, p. 50.

1694-95. néral & sa famille, qu'il n'osa manquer à rien de ce qu'il devoit prescrire.

Ibid. p. 53. » Prêt à mettre la main à l'œuvre, Noailles, pour plus grande précaution, veut rendre un compte particulier au Roi de l'état des choses. Il avoit près de lui un jeune officier, nommé *Genlis*, très-intelligent, qu'il venoit d'avancer jusqu'à exciter la jalousie, & qu'il croyoit pour cela entiérement à lui. Il le dépêche avec une simple lettre de créance, & ordre de ne parler qu'au Roi. Barbesieux, qui, à l'exemple de Louvois, son pere, avoit des espions par-tout, apprend le départ de Genlis, son motif, & qu'il n'est chargé que d'une lettre destinée à faire croire ce qu'il doit exposer de vive voix. Il le fait guetter auprès de Versailles, se le fait amener, le menace, le caresse, lui remontre la différence pour sa fortune entre plaire à un simple général, qui n'a de pouvoir que dans son armée & pour le moment, & contenter le ministre de la guerre, qui a tant de moyens de l'obliger. Partie crainte,

partie espérance, le jeune homme se laisse si bien séduire, qu'il promet de dire le contraire de ses instructions, & tient parole. Ainsi le siege de Barcelone fut manqué, & Noailles, qui en avoit flatté le Roi, & qui fut censé s'être rétracté au moment de l'exécution, tomba en disgrace, qui ne dura cependant pas, & reçut ordre de séparer l'armée. »

1694 - 95.

Mémoires de Noailles, t. 1, p. 317.

L'auteur des mémoires de Noailles fait tous ses efforts pour prouver que le duc n'avoit jamais flatté le Roi de cette conquête. Cependant il rapporte une lettre de Louis XIV, qui dit expressément : « *J'aurois fort souhaité que vous eussiez pu, avant de finir la campagne, soumettre cette place à mon obéissance, comme toutes vos lettres me l'avoient fait espérer.* » Si les éclaircissements que Genlis apportoit à Louis XIV, avoient applani toutes les difficultés du siege, comment le duc de Noailles, voyant qu'il en résultoit, contre son attente, un ordre de séparer l'armée, ne se seroit-il pas douté de quelque supercherie, & n'auroit-il pas cherché à

Ibid. p. 258, 309.

1694-95. détromper le Roi ? L'inaction du général, après ce coup de foudre, ne put s'expliquer qu'en supposant que l'envoyé avoit été chargé d'exposer les raisons pour & contre, & que Barbesieux l'aura engagé à appuyer sur celles qui militoient contre le siege, & qui pouvoient donner au Monarque mauvaise idée du général que le ministre vouloit perdre. En adoptant cette opinion, la moins défavorable à Barbesieux, il s'ensuivra toujours qu'il y eut véritablement de sa part ce que madame de Maintenon appelle *assassinat de sang froid*, d'autant plus étonnant, qu'il s'attaquoit à une famille très-puissante.

1695. Noailles. *Mémoires de Noailles, t. 10, p. 8. Saint-Simon, t. 4, p. 137, 144*

Elle devoit en grande partie le crédit dont elle jouissoit alors, au mérite de la duchesse de Noailles, fille du duc de Bournonville, gouverneur de Paris. On ne dit pas si elle eut de la beauté, son éloge peut se passer de cet ornement. « Elle étoit bonne, douce, sans humeur, franche autant que la cour peut le permettre : elle ne disoit pas tout ce qu'elle pensoit, mais jamais ce qu'elle ne

penſoit pas : ſenſible lorſqu'on lui manquoit, & ne le cachant pas, mais ſans haine & ſans rancune : du reſte, noble, magnifique, libérale, pleine d'entrailles pour ſes enfants qui étoient en grand nombre (1); très-capable elle-même d'amitié, elle avoit auſſi beaucoup d'amis, & en méritoit encore davantage. Madame de Noailles gouvernoit mari, enfants, affaires, intrigues de cour, avec gaieté & avec une entiere liberté d'eſprit, comme ſi elle n'avoit jamais rien à faire, & à force d'adreſſe & de perſévérance, ſans s'étonner ni ſe rebuter de rien, elle fit toujours du Roi & de madame de Maintenon tout ce qu'e voulut. Cependant ni l'un ni l'autre ne l'aimoient, mais ils l'eſtimoient. 1695.

» Pour le mari, il étoit fort du goût de Louis XIV, parce qu'il ſavoit plier ſon inclination à celle du Monarque, & qu'il avoit l'attention de ne lui pas montrer trop d'eſprit. Jamais homme n'a été plus *Ibid. p.* 13.

(1) Vingt-un.

1695. profondément occupé de la cour, & n'en a plus estimé les manieres : au point qu'après s'être soumis à Versailles à des services qu'ailleurs on regarderoit comme humiliants (1), étant dans son gouvernement de Languedoc, il avoit des gardes le long de son drap de pied à l'église, & ses aumôniers tournés vers son prie-dieu avec les mêmes pompes & les mêmes cérémonies qu'à la messe du Roi. Louis XIV étant devenu dévôt, on s'apperçut que le duc de Noailles l'étoit devenu aussi, très-assidu à toutes les pratiques de religion. Avec une dévotion moins publique, on auroit moins éclairé ses mœurs, qui furent soupçonnées (2).

(1) « Etant capitaine des Gardes, il » portoit, comme un page, la queue » de madame de Montespan, tandis que » celle de la Reine n'étoit portée & ne » l'est encore que par l'exempt des Gardes » en service auprès d'elle. » *Saint-Simon*, *t.* 4, *p.* 139.

(2) Saint Simon rapporte, t. 4, p. 140, qu'il fut une fois surpris par son frere.... &, p. 142, il le blâme de ce qu'il faisoit sa cour à la Raisin, comédienne qui plaisoit au grand Dauphin.

Le duc de Noailles étoit bon général ; on a voulu jeter quelques nuages sur sa capacité, il les a dissipés par des sieges raisonnés, &, dans l'occasion, par des actions hardies & heureuses, qui lui mériterent la dignité de maréchal de France, comme l'avoit eue son pere. Sa partie étoit une application infinie, une conduite savante, & un courage flegmatique. On le trouvoit un peu brusque dans le commerce de la vie ; mais secourable, & quoiqu'avare de crédit, il ne laissoit pas de faire bien des plaisirs. »

1695.

La Beaumelle, t. 4, p. 207.

Noailles, archevêque de Paris.

Cette famille, déja bien étayée, s'appuya encore, dans la suite, du mariage d'une fille avec le comte de Toulouse, fils du Roi (1), & de

(1) « Elle étoit veuve de Gondrin, & » fut si affligée de la mort de ce mari, » qu'elle en tomba malade très-dange- » reusement. On lui apporta les sacre- » ments ; toute la famille étoit pré- » sente, & la Maréchale sa mere, qui » l'aimoit passionnément, fondoit en » larmes au pied de son lit, prioit Dieu » tout haut de tout son cœur, &, dans

1695. celui du comte d'Ayen avec mademoiselle d'Aubigné, niece de madame de Maintenon, en 1698. Ces faveurs furent précédées, en 1695, par le don de l'archevéché de Paris à Louis-Antoine, frere du maréchal, qui fut depuis cardinal. « Il avoit été sacré pour Cahors, & presque aussi-tôt nommé à Châlons sur Marne. La proximité & la dignité de ce siege, dont l'évêque est comte & pair de France, ne purent l'engager à quitter l'épouse qui lui avoit d'abord été destinée. Il fallut un commandement exprès du pape.

Saint-Simon, t. 6, p. 305.

» M. de Noailles brilla à Châlons par les mœurs d'un ange, une

---

» l'excès de sa douleur, s'offroit elle-» même à lui & tous ses autres enfants, » s'il vouloit les prendre en échange » de la mourante. La Valliere, qui avoit » épousé une de ses filles, entendant » sa priere, s'approche, & lui dit d'un » air pitoyable : *Madame, les gendres en* » *sont ils!* Malgré le lugubre de la cé-» rémonie, il partit un éclat de rire » universel, dont la Maréchale elle-même » ne put se défendre. » *Saint-Simon*, t. 3, p. 247.

résidence continuelle, une sollicitude vraiment pastorale, une vie appliquée & exemplaire, & une désoccupation totale de tout ce qui n'étoit pas de son ministere. Comme il ne venoit presque jamais à Paris, & encore pour des moments, le Roi le connoissoit peu. Il résista longtemps & opiniâtrément, jusqu'à affecter de se rendre suspect du côté de la doctrine. » Mauvais expédient, qui lui a sans doute beaucoup nui par la suite. Madame de Maintenon lui écrivoit : « *Y eut-il jamais une cause de » translation plus forte, que le bien de » l'église & le salut du Roi? Est-il per» mis de préférer le repos au travail, & » de refuser une place que la providence » vous donne sans que vous y ayez con» bué?* » Ces raisons l'engagerent à se laisser détourner des voies ordinaires, & il se rendit. Les jésuites ne l'aimoient pas. Madame de Maintenon prévoyoit qu'ils ne lui pardonneroient pas d'être monté sur le siege de Paris sans leur participation. « *Mais*, dit-elle, *il falloit à la premiere église du royaume un prélat de mœurs sans tache, d'un caractere mo-*

1695.

Lettres de Maintenon, t. 4, p. 19.

Ibid. t. 2, p. 146.

déré, sage, simple, d'une piété éclai-
1695. *rée & solide. Le Roi a cru voir toutes ces qualités réunies dans M. de Châlons; il s'est consulté, il a consulté des gens éclairés, il a consulté Dieu, & rien n'est plus vrai que s'il eût connu en France un plus honnête homme, il l'auroit donné à sa capitale.*

Fin du second volume.



